

P 08540 2545

PRÉCIS

DE

L'HISTOIRE DE LENS

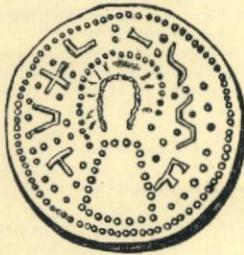
PAR

L. DANCOISNE

MEMBRE DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU PAS-DE-CALAIS

ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

(Extrait du *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*)



DOCUMENT



0000003000526

ARRAS

SUEUR-CHARRUEY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PETITE PLACE, 31

—
1878

On doit s'étonner que la ville de Lens n'ait pas encore son histoire, quand tant d'autres localités artésiennes de bien moindre importance possèdent la leur (1). Notre opuscule ne saurait en tenir lieu, car il n'est qu'une notice insérée dans le Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais. Ce n'est ici qu'un tirage à part de cinquante exemplaires destiné à des bibliothèques publiques, à des sociétés savantes et à des amis; nous y ajoutons quelques planches reproduisant des bijoux mérovingiens, des sceaux et une vignette assez curieuse.

Un cadre aussi restreint nous obligeait à ne retracer que les faits principaux de l'histoire de la ville; nous avons donc omis, mais bien malgré nous, beaucoup de choses intéressantes.

Comme on peut le voir par l'Inventaire des Archives municipales de Lens, fait en 1860, les pièces dont elles se composent sont toutes modernes et présentent peu d'importance sous le rapport historique. Un document du XV^e siècle nous apprend

(1) Rappelons que le chanoine Michaud a présenté, en 1744, à la Société littéraire d'Arras, un Mémoire sur la ville de Lens, travail sérieux, mais trop abrégé, qui serait certainement oublié si M. le chanoine Parenty n'avait eu le soin de l'édition, en 1842, dans le Puits-Artésien. — Citons aussi une savante notice de M. l'archiviste Richard, publiée récemment sous le titre : Le Trésor de la Collégiale de Notre-Dame de Lens au XV^e siècle.

que les Archives municipales de la ville devinrent la proie des flammes en 1303; l'incendie dévora alors le Blanc livre, qui renfermait les droits, privilèges, franchises et libertés de la ville. Nous trouvons, en 1623, la trace d'un nouveau Livre blanc, où ces titres devaient être reproduits et complétés, et, vingt ans après, la mention d'un Livre bleu, concernant sans doute les us et coutumes de la localité; malheureusement l'un et l'autre ont aussi disparu. En 1648, le feu consuma le greffe du bailliage. En 1793, les titres féodaux, les papiers nobiliaires et certainement bien d'autres documents précieux furent enlevés des Archives locales et brûlés sur la place publique, aux acclamations de la foule. Enfin, l'année suivante, le feu détruisait presque tout le reste des Archives municipales. Ce n'est donc point à Lens même qu'il faut rechercher les preuves de son passé, les éléments de son histoire.

Les Archives départementales du Nord et du Pas-de-Calais, puis les Archives nationales, nous ont fourni une ample moisson de documents précieux (1). Nous avons aussi recueilli d'utiles renseignements à la Bibliothèque nationale, aux Bibliothèques publiques d'Arras, de Lille et de Douai, ainsi que dans plusieurs bibliothèques particulières. Du reste, nous avons soin d'indiquer les sources auxquelles nous avons puisé.

Les nombreux matériaux que nous avons rassemblés sur l'histoire de Lens sont réunis en deux forts volumes in-folio. C'est un recueil important de documents inédits que l'on ne consultera pas sans intérêt.

(1) Il y a principalement abondance de documents aux Archives du Nord, dans la section de la Chambre des comptes de Lille; là se trouvent la plupart des comptes présentés pour le domaine de Lens, depuis 1347 jusqu'en 1661.

Une pièce importante vient d'être trouvée par M. l'archiviste Richard, dans le riche dépôt du Pas-de-Calais, au moment où notre travail va paraître. C'est une Charte de 1205, donnée par Raoul de Neuville, évêque d'Arras, confirmative d'arrangements et réglemens de distributions manuelles aux chanoines et autres personnes de la Collégiale de Lens dans des circonstances déterminées, et ce à la suite de donations de la reine Mathilde et d'Eustache, comte de Boulogne. Nous ne pouvons donner ici cette pièce, mais nous en sommes consolé, sachant que M. Proyard, Prévôt du Chapitre de la Cathédrale d'Arras, doit, la publier, dans une Notice très-complète qu'il prépare sur Raoul de Neuville

En terminant ce court avant-propos, nous devons témoigner notre reconnaissance à MM. les archivistes et bibliothécaires qui ont obligeamment facilité nos recherches.



— 01 —

PRÉCIS

DE

L'HISTOIRE DE LENS

Cette notice n'est, pour ainsi dire, que le sommaire d'une histoire dont nous avons patiemment rassemblé les matériaux. La ville de Lens, qui en est l'objet, est le chef-lieu du canton le plus étendu, le plus populeux et le plus important de l'arrondissement de Béthune. — Bâtie sur un terrain marécageux, dans une belle vallée que dominant le mont d'Avion et les côtes d'Eleu et de Saint-Laurent, elle est baignée par la Souchez, cours d'eau canalisé autrefois. Elle est à proximité de cinq villes : Arras, Béthune, La Bassée, Carvin et Hénin-Liétard. Elle est traversée par deux routes nationales : celle de Paris à Lille et celle de Bouchain à Calais ; de plus, elle est parcourue par le chemin d'Arras à Hazebrouck, par celui des Houillères, ainsi que par ceux des Compagnies de Lens et de Liévin.

La superficie de Lens comprend 1102 hectares de terres labourables dont le sol est marécageux, argileux ou calcaire. La population était de 2215 habitants en 1791, de 2336 en 1804, de 2381 en 1820, de 2551 en 1831, de 2807 en 1846 et de 4506 en 1861. Suivant le dernier recensement, elle est de 9383 âmes, nombre que n'atteint aucune autre commune de l'arrondissement.

S'il n'est pas suffisamment établi que Lens s'est appelé *Vicus Helena* vers le milieu du v^e siècle, on peut du moins avancer qu'il fut nommé *Lenna Castrum* au vii^e et *Lennis Fiscus* en 877. A cette dernière date on lui donnait déjà le nom germanique de Lens, qu'on retrouve en 955, 972, 1070 et 1098. Ce nom latinisé de nouveau nous donne *Castrum Lensis* en 1056, *Vicus Lensis* en 1070, *Lense Castellum* en 1163 et *Lenense Castellum* en 1170. Nous lisons bien *Lenz* dans des titres de 1111 et 1180, mais cette orthographe s'explique par la manière de prononcer le mot. Du reste cette ville n'a cessé de s'appeler *Lens* depuis le xiii^e siècle jusqu'à nos jours.

Nous divisons cette notice en trois parties : La première est consacrée aux faits historiques ; dans la seconde, nous rappelons les institutions et décrivons les monuments ; enfin la troisième comprend un récit de la célèbre bataille de la plaine de Lens, d'après les documents contemporains.

PREMIÈRE PARTIE.

LENS AVANT ET PENDANT LA DOMINATION ROMAINE. — L'origine de Lens n'est pas connue. L'on ne saurait admettre que cette ville ait été fondée par un consul romain nommé Lentulus, comme le magistrat le prétendait encore en 1648, dans une requête qu'il présentait au roi Louis XIV. (*Coutumes locales des villes et cités d'Arras et Lens.*) Laissons donc de côté cette erreur qui ne s'appuie que sur une légère similitude de nom. Mais tout en rejetant cette attrayante illustration, on doit reconnaître avec Ferri de Locres, Castillion, Ghesquière et autres historiens, la haute antiquité de Lens. Ce lieu fut habité sous les Gaulois ; une situation heureuse que protégeaient de vastes forêts et des marais presque impraticables y attira et y fixa de bonne heure des habitants. Quelques huttes éparses dans une vallée couverte en partie d'eau et dominée par des côteaux boisés, tel fut d'abord l'aspect de la ville naissante. La petite tribu vécut pauvre et heureuse, trouvant des moyens suffisants d'existence dans la chasse, la pêche et l'élevage de troupeaux. La population

augmenta; bientôt elle se fraya deux routes qui conduisaient à Arras et une troisième qui se dirigeait vers Béthune. (*Terninck, Carte.*) Ces moyens de communication facilitèrent et développèrent ses relations et son commerce. Les traces laissées par la bourgade gauloise sont quelques tombes, des poteries grossières en terre noirâtre, des silex taillés, des haches en pierre polie et des monnaies autonomes d'or et de potin. La plupart de ces monnaies sont atrébates. Celles d'or n'ont qu'une face représentant un cheval symbolique, entouré de globules, de cercles et de croissants, ou bien ce sont des espèces de statères au buste grossier d'Apollon et au type du même cheval pour revers. Celles de potin offrent, d'un côté, ce quadrupède et, de l'autre, un sujet tel que plante, palmier ou foudre.

Lens fut exposé aux invasions des peuplades germaniques qui précédèrent la domination romaine. Comme l'Atrebatie dont il dépendait, il prit part aux luttes contre César et dut suivre les lois du conquérant. Auguste fit établir dans la contrée par Agrippa des routes stratégiques, entre autres celle d'Arras à Estaires, qui passait par Lens. Cette chaussée faisait ainsi un détour qu'explique l'intention d'utiliser une ancienne voie.

Les découvertes d'antiquités romaines faites à Lens tant dans la ville même que sur le territoire sont nombreuses. Elles consistent nommément en médailles du Haut et du Bas-Empire, en armes de bronze et de fer, en styles, en bijoux tels que colliers, fibules, anneaux et bagues, en ustensiles, en urnes cinéraires et lacrymatoires, en vases de verre et de terre, en poteries de terre rouge, noire, grise et blanche, en une double marque de potier, enfin en quelques statuettes de bronze. Une partie de ces trouvailles a été signalée dans les travaux suivants : *Camp, Dissertation sur les antiquités trouvées dans les environs d'Arras; Leducq et Alexandre, Annuaire statistique du Pas-de-Calais pour 1814; Duprat-Duverger, Nouvel atlas de la France, 1823; Verly, Recueil de la Société des sciences de Lille, 1824; Haignené, Mémoires de l'Académie d'Arras, 1841; Terninck, Etude sur l'Atrebatie.*

Mentionnons rapidement par ordre de date quelques-unes de

ces découvertes, toutes dues au hasard : 1755 et 1756. Plusieurs douzaines de médailles impériales. — 1756. Clefs de bronze fort anciennes, divers petits ustensiles de même métal et un Osiris, statuette de bronze apportée sans doute par un Egyptien au service de l'empire romain. — 1804. Tombe renfermant deux vases ou lacrymatoires de verre. — 1813. Médailles impériales, dards, flèches et pierres de fronde. — 1820. Nombreuses médailles. — 1829. Grands bronzes de Trajan, Hadrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Faustine jeune et Commode. — 1836. Débris de tuiles rouges à rebords et tessons de poteries. — 1839. Urne grise, vases et coupes de terre rouge assez fine. — 1842. Statuette en bronze du dieu Mars. — 1843. Vases, poteries, perles de colliers, fibules, anneaux, bagues et styles, objets recueillis par M. Rousset père, qui se plut à les offrir aux amateurs et aux curieux. — Cachet de potier de terre, qui est un sceau rectangulaire en bronze, muni d'un anneau, portant sur la face unie les initiales M. F. V. répétées, mais en plus petits caractères, et servant ainsi à imprimer de deux manières la marque du fabricant. La découverte de ce sceau à Lens même laisse supposer qu'il y avait là sous les Romains une fabrique de poteries. — 1847. Divers grands bronzes de Nerva, Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle, Faustine jeune, Alexandre-Sévère et Maximin; de plus, 12 monnaies d'argent de Gordien III. — 1848. Objets en bronze : Fibule, agrafe, boucle, pendants d'oreilles et boutons. Enfin, citons des fragments de deux coupes en terre d'une pâte très-fine, bien vernissée, qui donnent une haute idée de l'art romain au II^e siècle dans notre contrée. Sur ces tessons, beaux spécimens de la céramique antique, remarquables par la pureté, l'élégance et le fini des figures et des accessoires, on voit Vénus sortant du bain, Junon entourée d'un long voile flottant, s'appuyant gracieusement sur un pilastre, et le berger Paris tenant un long bâton qui lui sert de houlette. Puis viennent un Amour ou Génie, une lionne courant, un lion prêt à s'élancer, deux oiseaux de proie, un vase, des fleurs, des branches et divers ornements. Tous ces témoins du passé prouvent indubitablement la longue habitation de Lens pendant la domination romaine.

Selon toute apparence, ce lieu était alors compris dans le *pagus Scirbiu* ou pays de l'Escrebieux.

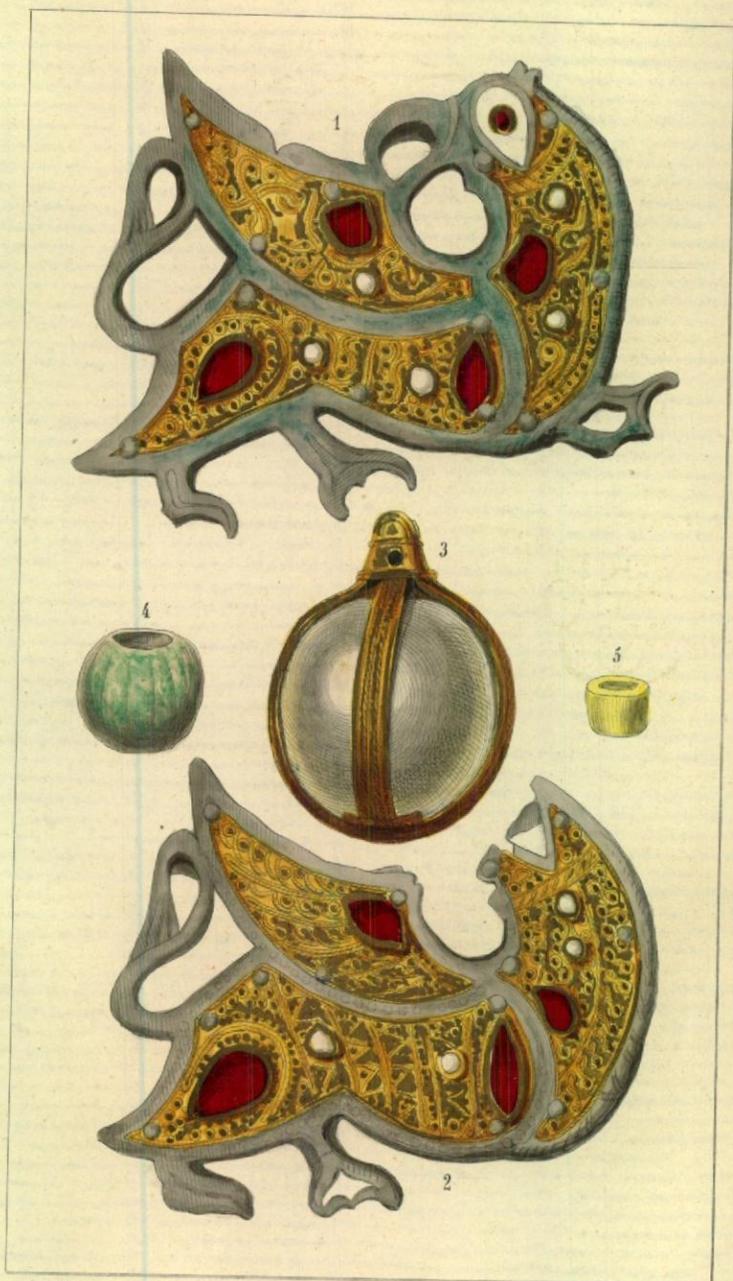
Dès le règne de Probus, les invasions des tribus germaniques n'avaient cessé d'infester nos contrées; elles préparèrent et hâtèrent le mouvement général des barbares qui allait précipiter la chute de l'empire romain.

LENS SOUS LES MÉROVINGIENS. — Vers 407, la grande irruption des peuples barbares s'étendit jusqu'à l'Atrébatie, renversant tout sur son passage, et ne laissant que la mort et des monceaux de cendres. Après avoir exterminé la province, notamment Arras, des hordes de ces cruels envahisseurs séjournèrent à Pont-à-Vendin. (*Saint Jérôme, Ep. ad. Ager.*; *Bauduin, Chronique d'Artois*; *Hennebert, Hist. gén. de la prov. d'Artois.*) Lens, qui se trouvait sur le chemin de ces hommes sanguinaires, ne put échapper à leurs coups.

Ici se présente une question bien difficile à résoudre : Lens est-il le *Vicus Helena* dont parle Sidoine Apollinaire, où Clodion fut, en 446, attaqué à l'improviste au milieu d'un festin nuptial par Majorien, le jeune lieutenant d'Aetius, et où il fut mis en déroute? *Allaines* (Somme), *Evin-Malmaison*, *Houdain*, *Lens*, *Olhain*, (hameau de Fresnicourt), et le *Vieil-Hesdin* se sont tour à tour attribué le lieu du combat. Le bibliothécaire Guilmot, le docteur Le Glay, l'académicien Vincent, le docteur Darwin, l'abbé Fromentin, le comte de Beaulaincourt, M. Terninck et d'autres érudits ont longuement disserté sur ce point historique qui reste toujours à l'état de problème. L'opinion fixant à Lens le *Vicus Helena*, d'abord émise par André Duchesne, a été professée par Adrien de Valois; elle est partagée notamment par les historiens et archéologues suivants : Des Roches, Augustin Thierry, Tailleur, Harbaville, Alexandre Hermand, Terninck, Roger et Ludovic Lalanne. Nous pourrions l'appuyer de nouvelles considérations, mais leur développement dépasserait de beaucoup les limites de notre précis. D'ailleurs en concluant, nous devrions reconnaître avec l'éminent docteur Le Glay : « que la question difficile, ardue, ambiguë dans ses termes, se prête par là même à plu-

sieurs hypothèses et par là aussi se refusera peut-être toujours à une solution définitive. » (*Lettre à M. Vincent insérée dans les Mémoires de la Société des sciences de Lille.*)

Nous signalerons ici une belle trouvaille de bijoux du v^e ou du vi^e siècle, qui par son importance et sa richesse prouve bien que Lens était alors habité par de hauts personnages. Des terrassiers employés à l'entrée de la route de Lens à La Bassée, qui est établie sur l'antique chaussée d'Arras à Estaires, découvrirent, en avril 1842, un caveau creusé dans une crête; il était construit et pavé en pierre de taille, et recouvert de 50^c de terre. C'était une sépulture mérovingienne, longue de 2^m50^c, large de 70^c et haute de 2^m. Elle renfermait les restes d'une personne de distinction; à ses pieds se voyait un seau de bois ou baquet, et ça et là se trouvaient des bijoux dont voici la description : 1^o Grande fibule représentant un griffon qui marche à droite en se mordant l'aile et en redressant sa queue. C'est un travail remarquable; le griffon est découpé dans une plaque d'argent : Les membres et divisions ont été champlévés pour recevoir des plaques d'or, couvertes de filigranes et de granules; des grenats et des pâtes blanches achèvent la décoration. La tête est d'émail blanc, et l'œil est un grenat. — 2^o Autre fibule presque semblable à la première; elle n'en diffère que par un peu de variété dans l'ornementation. — 3^o Forte boule de cristal de roche, globe qu'entourent deux cercles d'or artistement ciselés et filigranés, surmontés d'un cône de même métal, servant d'anneau. Ces pièces sont d'un goût parfait. — 4^o Perle bleue, ronde et sillonnée de côtes. — 5^o Perle blanche plus petite, plus simple et d'une autre forme. — 6^o Grande plaque ronde en or, qu'entouraient quatre améthistes ovales et quatre autres pierres fines, de forme ronde, mais dont il ne reste plus qu'une faible partie; au centre était enchassée une forte pierre précieuse. Le disque a une bordure en filigranes. Les trous qui se remarquent tout autour de cette plaque indiquent qu'elle a été cousue sur une étoffe. C'était un ornement de dame, comme on en trouve d'analogues; il servait probablement pour la ceinture. — 7^o Bracelet ou grand anneau en argent avec alliage. — 8^o Petite fibule ovale avec oreilles;



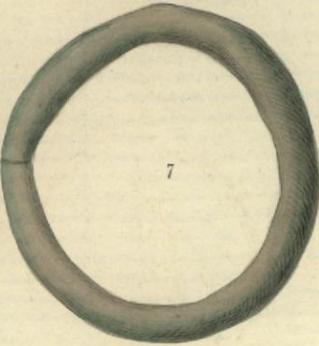
30.

BIJOUX MÉROVINGIENS

6



7



9



8



10



20

DÉTERRÉS A LENS EN 1842

elle est en or et cloisonnée. — 9° Fragment de camée romain sur lequel on voit le buste d'une femme. — 10° Deux grandes boucles d'oreille en tout semblables ; elles sont en or, rondes et tressées en fils soudés formant torsade ; elles se terminent par un ornement à quatre faces avec losange, perles et verre rouge. Tous ces précieux objets dont le musée d'Arras s'est enrichi forment un magnifique ensemble ; nous les fimes connaître, dès 1843, par une double planche qu'avait gravée M. Félix Devigne, peintre et archéologue, de Gand. *Le Magasin pittoresque* a récemment décrit cette belle découverte dont il a donné les cinq bijoux les plus importants.

Cette trouvaille n'est pas la seule à enregistrer ; on a souvent recueilli à Lens des antiquités de la première race : Urnes, vases, poteries, ustensiles, objets de toilette, notamment une boucle en or, des bagues et des anneaux, armes et agrafes. Citons un sceau mérovingien trouvé près de la ville et recueilli par M. de Fontaine de Liévin ; il est gravé sur un grand bronze romain et montre un buste de chef regardant à droite ; à l'entour sont tracés des caractères barbares qu'on ne saurait déchiffrer.

Sans vouloir préciser l'époque à laquelle la peuplade de Lens reçut les premiers enseignements de l'Évangile, on doit cependant supposer que son accroissement, son voisinage d'Arras et la facilité de ses routes la mirent de bonne heure en rapport avec les pieux missionnaires qui parcouraient la contrée. Au sommet de l'un des côteaux boisés dominant Lens, se trouvait dans la seconde moitié du VI^e siècle un ermitage avec oratoire ; c'était l'humble retraite de Vulgan. Ce pieux missionnaire avait longtemps évangélisé l'Irlande, sa patrie, qui le vénérât ; non-seulement il avait préservé du pillage Cantorbery, assiégé par un roi danois, à la tête d'une puissante armée, mais il avait converti à la foi ce chef et une forte partie de ses soldats.

Mu par une inspiration divine, Vulgan aborda la Morinie dont il fut un des plus fervents apôtres. Après avoir, pendant sept ans, éclairé cette contrée de la lumière divine, notre ermite, voyant sa fin prochaine, pénétra chez les Atrébates et vint se fixer près de Lens, où il continua son œuvre sainte jusqu'à sa

mort, arrivée le 12 novembre 570. Son corps fut inhumé en un lieu nommé le Terme des bonnes gens et sur sa tombe s'opérèrent de nombreux miracles. Vulgan a été mis au nombre des saints, et son nom est inscrit à la date du 2 novembre dans les martyrologes.

On peut supposer que le premier temple chrétien de Lens, qui n'était sans doute qu'une humble chapelle, remonte au VI^e siècle.

Malgré son antique origine, Lens n'était encore qu'un lieu peu important à cette époque ; aussi le savant Des Roches ne le compte-t-il pas au nombre des villes qui existaient avant le VII^e siècle. Déjà sous la première race, les rois, qui s'étaient emparés de toutes les possessions des vaincus, se livraient au plaisir de la chasse et de la pêche autour des résidences qui dépendaient de leurs domaines. Lens eut une de ces demeures royales : c'était son château, lourde tour couronnée de créneaux, placée au milieu de vastes forêts sur une éminence que les eaux des marais et de la Souchez baignaient de toutes parts. Là se tenait l'administrateur militaire, officier chargé de la garde et de la surveillance du domaine et du fisc, ainsi que de la rentrée des revenus. C'est aussi là que fut la monnaie où le monétaire *Aegoaldus* forgea les trois triens ou tiers de sol aux légendes de *AEGOALDO MO* (*Aegoaldo monetario*) et de *LENNA CAS* (*Lenna Castrum*), monnaies bien rares que nous avons décrites et publiées dans notre *Numismatique béthunoise*.

Au VII^e siècle, le commandant militaire de Lens était investi de pouvoirs étendus ; non-seulement il y administrait entièrement le domaine royal, mais il y rendait aussi la justice. Après la division des grands cantons en plusieurs circonscriptions, ce chef devint comte du pays ou comté de Lens, et ce titre qu'il s'était arrogé ou qui lui était personnel, fut transmis héréditairement à ses descendants. Dans la première moitié du VIII^e siècle, le comté de Lens, qui avait déjà une grande étendue, puisqu'il s'étendait jusqu'au village de Chocques, passa dans la maison des comtes de Boulogne par le mariage de l'un d'eux, Othuel ou Othel, avec l'unique héritière du comté de Lens, dont

les richesses étaient fort importantes. (*Malbrancq, De Morinis; Hennebert, Hist. gén. de la prov. d'Artois; Henry, Essai hist.*)

Nous placerons ici la lignée des comtes de Lens, dont la plupart furent en même temps comtes de Boulogne, suite qui comprend près de cinq siècles. 730 Othuel. — 736. Fromond. — 751. Fromondin. — 790. Helgaut. — 791. Helwin. — 808. Atton. — 836. Othès. — 860. Helgot. — 863. Hernequin. — 890. Regnier. — 894. Eudes. — 917. Bauduin, comte de Flandre. — 918. Adolphe. — 923. Arnould le Grand. — 936. Guillaume. — 966. Arnould II. — 967. Ernicules. — 996. Gui à la Blanche Barbe. — 1000. Bauduin II. — 1013. Eustache I^{er}, dit à l'Œil. — Vers 1049. Lambert. — 1054. Eustache II aux Grenons. — 1095. Eustache III. — 1125. Etienne de Blois, comme époux de Mathilde de Boulogne et de Lens. — 1136. Eustache IV. — 1153. Guillaume. — 1160. Mathieu d'Alsace. — 1173. Ide, plus tard épouse de Renaud de Dommartin. (*L'art de vérifier les dates; Henry, Essai hist.; Malbrancq, De Morinis; Souv. de la Fl. wall.*)

LENS SOUS LES CARLOVINGIENS, JUSQU'EN 877. Pendant la première moitié de l'ère carlovingienne, Lens eut bien sa part des misères du temps. En 779, la famine et des maladies contagieuses lui enlevèrent une grande partie de sa population. En 787, les Normands paraissaient sur les côtes boulonnaises; ils y revinrent sept fois dans le court espace de 808 à 860, durant lequel ils mirent à feu et à sang Boulogne, Térouanne et tous les lieux qu'ils trouvèrent sur leur passage. On doit supposer que les possesseurs des comtés réunis de Boulogne et de Lens, notamment Frémond, Atton et Othès, qui combattirent courageusement ces barbares, appelèrent à leur aide et mirent à contribution leurs vassaux et leurs serfs du comté de Lens.

C'est probablement vers 863 que, pour résister aux Normands, le comte de Lens fit construire sur une éminence baignée par la Souchez la forteresse qui s'appela plus tard le château du châtelain. Aussitôt il dut y placer un chef militaire disposant d'un nombre suffisant de serfs pour la défendre. L'épouvante qu'inspi-

raient les terribles hommes du Nord avait paralysé la culture; en 874, sévissait une grande famine qui fit beaucoup de victimes.

Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France avaient gardé sous la seconde race un développement considérable; il en fut notamment ainsi de celles de notre contrée et de la grande forêt de Lens en particulier. (*Mauri, Les forêts de la Gaule.*) La chasse, occupation favorite des rois mérovingiens, fut la passion de ceux de la seconde race. Le renne, l'élan, le cerf, le chevreuil, le sanglier, le loup, l'ours et l'urus vivaient alors dans nos forêts. D'après la description qu'en a laissée le poète saxon de Charlemagne et ce qu'en ont dit plusieurs historiens, on se figure aisément ce qu'étaient à cette époque les chasses royales de Lens. Les cris des faucons, les aboiements des chiens, les hennissements des chevaux et le son de la trompe annonçaient la sortie du château et de la *villa*. L'on voyait défiler les veneurs avec leurs meutes, les porteurs d'épieux et de rets, les fauconniers et les écuyers; puis s'avançaient, escortés des seigneurs, le roi, ses dignitaires et ses vassaux, parmi lesquels se trouvaient le comte de Lens et ses officiers. Bientôt après on se livrait avec ardeur à l'agréable, mais dangereux exercice de la chasse.

Charles le Chauve, petit-fils de Charlemagne, était un intrépide chasseur. Dans une assemblée qu'il tint, l'an 877, en sa résidence de Quierzy, avant son départ pour l'Italie, ce prince jaloux de ses chasses, recommanda à son fils de ne pas séjourner sans nécessité dans celles de ses maisons royales qu'il désignait et de ne pas chasser dans plusieurs de ses forêts qu'il indiquait aussi. Cependant il lui permit de chasser à Lens le sanglier et la bête fauve. Dans la même réunion ce roi décida que les offices des comtes et les bénéfices de ses vassaux passeraient à leurs descendants. (*Sirmond, Karoli Calvi capitula; Baluze, Capitularia; Dom Bouquet, Recueil des historiens des Gaules.*) Dès lors tous les fiefs furent héréditaires; ainsi s'établit la féodalité qui dura plus de dix siècles.

Après avoir frappé monnaie pendant la première race, l'atelier monétaire de Lens fonctionna de nouveau pendant la seconde, sous Charles le Chauve, entre les années 875 à 877, espace

durant lequel ce roi porta le titre d'empereur. On connaît trois monnaies différentes de cette monnaie, deniers publiés dans notre *Numismatique béthunoise* ; d'un côté, autour du monogramme carolin on lit : IRATIA D-1 IMP (*Gratia Dei imperator*) ; au revers est une croix légèrement pattée entourée de ces mots : LENNIS FISCO.

Les comtés réunis de Boulogne et de Lens appartenrent pendant plus de quatre siècles à de puissants personnages alliés aux rois de France, d'Angleterre, d'Ecosse et de Jérusalem, et aux comtes de Hollande, de Frise, de Louvain, du Ponthieu, de Saint-Pol, de Guines et de Blois. Trois d'entre eux furent même comtes de Flandre. On vit souvent ces seigneurs guerroyer, se liguier et prendre une part fort grande aux affaires de l'Angleterre et de la France. Leurs hauts faits d'armes et leur histoire sont rappelés dans les ouvrages suivants : *Malbrancq, De Morinis* ; *l'art de vérifier les dates* ; *Abot de Bazin ghen, Recherches historiques sur la ville de Boulogne-sur-Mer* ; *Henry, Essai historique, topographique et statistique sur l'arrondissement de Boulogne* ; *Emile de la Bédollière, Notice historique sur les comtes de Boulogne*. Nous renvoyons à ces savants travaux pour tout ce qui ne concernerait pas directement les comtes de Lens. C'est ainsi que nous ne devons qu'une simple mention à ceux qui suivent : Frémondin, Helgaut, Helvin, Atton, Othès et Helgot, dont l'histoire locale n'a, pour ainsi dire, gardé que les noms. Le domaine de Lens, situé en très grande partie dans le pays de Gohelle (*pagus Goheriæ*) et dans celui de L'Escrebieux (*pagus Scirbiu*), était compris dans le district ou grand canton de l'Artois (*Adarctensis pagus*) ; il était aussi vaste qu'important.

LENS SOUS LES COMTES DE FLANDRE DEPUIS 877. — En 862, par suite du mariage de Judith, fille de Charles le Chauve, avec Bauduin Bras-de-Fer, le roi avait érigé en comté la Flandre, qui comprenait l'Artois, et en avait donné l'investiture à son gendre. Toutefois ce ne fut pas sans restriction, notamment à l'égard du domaine royal de Lens, car nous venons de voir qu'en 877, ce

monarque disposait de la chasse de ce lieu et qu'on y monnayait en son nom.

Un événement considérable, qui semble avoir fait oublier tous les autres de cette époque, c'est l'invasion normande. Les incursions multipliées des pirates du Nord glacèrent notre contrée d'effroi et forcèrent ses habitants terrifiés à chercher un refuge dans l'épaisseur des forêts et dans les souterrains qu'ils s'étaient creusés à la hâte. Il en fut ainsi à Lens quand, en 879, les Normands, débarqués en grand nombre sur la côte de Flandre, vinrent brûler Térouanne et quand, deux ans après, remontant le cours de l'Escrebieux, du Boulenrieu, de l'Eurin et de la Deûle, ils anéantirent Hénin-Liétard. Nous ne pouvons accepter la version de Malbrancq, suivie par M. Harbaville, d'après laquelle le château de Lens, où Berthe, épouse de Hernequin, comte de Boulogne et de Lens, s'était réfugiée avec leurs deux jeunes enfants, aurait échappé à ces barbares. Nous pensons que, comme résidence royale et fisc, ce lieu fut encore plus exposé que bien d'autres à leurs rapines et à leur férocité.

Hernequin, parent de Bauduin Bras-de-Fer, avait acquis son double comté par son mariage avec Berthe, fille et héritière du comte Helgaut. Brave jusqu'à la témérité, il se mit à la tête de 30,000 combattants et s'avança vers les Normands descendus sur la côte boulonnaise. Il fut battu près de Vimille et laissa 8,000 des siens sur le champ de bataille. Bientôt après il les attaqua de nouveau non loin de là, mais cette seconde rencontre ne fut pas plus heureuse que la première : le héros y était frappé à mort et allait mourir à l'abbaye de Samer. (*V. les historiens de Boulogne et une vieille chronique des comtes de Boulogne, publiée dans les Souvenirs de la Flandre wallonne.*)

Ce comte avait à Lens un feudataire, faisant office de châtelain ou de vicomte, chargé de la défense et de l'administration de son domaine. Regnier, son fils et son successeur, qui avait été élevé d'abord en ce lieu, puis à la cour du comte de Flandre, était un homme cruel et dépravé ; il prit en haine son vassal et lui fit souffrir mille avanies. La veuve du baron d'Ardres, dont il avait tué lâchement le mari, le fit poignarder au retour d'une chasse. (*Mêmes sources ; Hennebert, Hist. gén. de la prov. d'Artois.*)

En 894, à la mort de Regnier ses domaines et notamment comté de Lens, furent recueillis par Eudes, son héritier ; en 917, ils furent incorporés dans le comté de Flandre au profit de Bauduin le Chauve. Ils en furent distraits, l'année suivante, en faveur d'Adolphe, second fils de celui-ci, qui s'étant retiré à l'abbaye de Saint-Bertin, en 928, les laissa alors à son frère Arnoul le Vieux, comte de Flandre. Nous trouvons ensuite comme successeurs aux domaines de Boulogne et de Lens : en 936, Guillaume, comte de Ponthieu et, en 966, Arnoul le Jeune, comte de Flandre, qui reprend ces domaines à ce dernier. D'après un diplôme rapporté par Aubert Le Mire, Arnoul dispose, en 972, d'une partie du fisc de Lens au profit de l'abbaye du Mont Blandin. Ernicule était alors comte de Boulogne ; il résistait avec courage et succès aux efforts que tentaient les Danois pour le déposséder.

Le comté de Lens, quelque important qu'il fût, n'était pas le plus beau fleuron de la couronne des puissants comtes de Boulogne. Comme ils ne pouvaient le gouverner et le défendre eux-mêmes, ils y étaient représentés par des feudataires qu'ils avaient investis de pouvoirs étendus. C'étaient des chefs militaires chargés de la défense de la ville, qui, se trouvant éloignés de leurs suzerains, s'habituèrent aisément à l'indépendance ; ils s'arrogèrent peu à peu des droits et des prérogatives, obtinrent ou prirent le titre de châtelain et jouirent bientôt d'un grand pouvoir.

Sans trop s'inquiéter de leurs suzerains, ils s'immisçaient dans les querelles des seigneurs de leur voisinage et guerroyaient pour leur propre compte. Le fait suivant, raconté par Balderic, auteur presque contemporain, fera voir jusqu'où pouvait aller la turbulence et l'audace de ces hardis vassaux. Thetdon, évêque de Cambrai et d'Arras, de 966 à 977, ne pouvant plus supporter mille vexations et insultes de Jean, châtelain et majordome de Cambrai, l'avait chassé de cette ville, à l'aide de forces qu'il avait appelées à son secours. Mais Jean avait reparu à la tête de nombreux hommes d'armes, dévastant les villages voisins de la ville épiscopale, qu'il menaçait de ses cruautés. Le prélat était plongé dans la plus grande consternation, quand Watier ou

Wautier, feudataire du château de Lens, personnage très-puissant, mais astucieux et pervers, lui fit offrir sa protection et son concours armé s'il consentait à donner en bénéfice à son fils nommé comme lui les titres et les possessions de Jean. Dans ce cas, il s'engageait à défendre la ville par tous les moyens contre l'agresseur qu'il promettait de battre dans toute rencontre. Thetdon accepta cette offre si intéressée ; il exécuta son engagement, mais il n'en fut pas de même de Watier et de son fils qui abreuvèrent d'humiliations le malheureux évêque et ses successeurs. (*Balderic, Chron.*; *Dupont, Hist. eccl. et civile de Cambrai*; *E. Bouly, Hist. de Cambrai.*)

L'église collégiale de Lens fut sans doute commencée dès le XI^e siècle par Gui à la Blanche-Barbe ou par Bauduin II, son successeur. Ce monument fut terminé, en 1028, par Eustache I^{er}, dit à l'Œil, fils de Bauduin ; du moins le chapitre, créé nouvellement, en prit alors possession, comme le prouve le distique suivant inscrit de plusieurs côtés dans la collégiale et rapporté par Ferri de Locres, Michaud et autres historiens :

*Anno milleno, ter deno, bis minus uno,
Hunc intrare chorum cœpit grex canonicorum.*

Une autre église, celle de Saint-Léger, est déjà mentionnée en 1070. Nous traiterons avec détail les deux temples dans la seconde partie de notre notice.

Les comtés de Boulogne et de Lens sont restés réunis depuis 730 jusqu'en 1049. Eustache I^{er} laissa alors celui de Boulogne à son fils aîné, Eustache II, dit aux Grenons, et celui de Lens à un autre de ses fils nommé Lambert. Ce démembrement fut de bien courte durée, car ce dernier, accouru avec des troupes nombreuses à la rencontre de l'empereur Henri le Noir, qui ravageait le pays, fut tué, en 1054, dans un combat livré près du château de Lille. Lambert étant mort sans postérité, son comté passa à son frère Eustache. (*Balderic, Chron.*; *Tailliar, Recueil d'actes*; *Kervyn de Lettenhove, Hist. de Fl.*)

Eustache II, personnage distingué par ses qualités et son mérite, avait épousé, en 1050, Goda, sœur du roi d'Angleterre

Edouard le Confesseur ; dans une visite qu'il rendit, l'année suivante à la cour de son beau-frère, il fut cause d'une grave sédition qui mit le trône en péril. Il était veuf quand, en 1056, il escorta jusqu'à Rome le pape Victor II, qui venait de tenir un concile à Cologne. A son retour, il s'arrêta à Bouillon, au palais du duc Godefroy le Barbu, son parent, et demanda en mariage sa fille Ide qu'il épousait l'année suivante. (*V. les historiens de Boulogne.*)

Eustache fit, en 1066, partie de l'expédition de Guillaume le Conquérant en Angleterre ; blessé grièvement, il regagna ses domaines comblé d'honneurs et de dons par le guerrier devenu roi. L'année suivante, l'ingrat prenait sans succès les armes contre son bienfaiteur dont il redevenait ensuite l'ami. (*Mêmes sources.*) Le valeureux Eustache se déclara, en 1071, pour Richilde contre Robert le Frison, le futur comte de Flandre ; il lui conduisit des forces et combattit pour elle à la bataille de Cassel, où il s'empara de Robert. Le prince relâché fit le comte prisonnier à son tour, la même année, dans une autre affaire. Le captif obtint sa délivrance au moyen d'une rançon, sur les instances de son frère, évêque de Paris et chancelier de France. Toujours aventureux, notre comte se ligua, en 1088, avec plusieurs seigneurs de Normandie dans le dessein de renverser Guillaume le Roux du trône d'Angleterre ; mais cette équipée n'eut aucune réussite. On comprend combien une telle existence dut coûter aux vassaux et aux serfs du suzerain. (*Ibid.*)

Laissons l'homme aux aventures pour considérer en lui le bienfaiteur de Lens. Voulant honorer, exonérer et faire prospérer la collégiale de ce lieu, fondée par ses ancêtres, Eustache accorda, en 1070, à cette église, avec le concours d'Ide, la liberté la plus entière, comme celle dont jouissaient les cathédrales d'Arras et de Cambrai. C'est ainsi que les chanoines purent se choisir un avoué pour le soin de leurs intérêts et la défense de leurs droits. En même temps, Eustache et son épouse donnèrent à ces religieux des biens importants situés tant à Lens que dans divers villages des environs. (*Le Mire et Foppens, Op. dipl ; Le Glay, Revue des op. dipl.*)

A la demande des donateurs, avec le consentement du comte de Flandre Arnoul III et l'assentiment du roi Philippe I^{er}, Liébert, évêque de Cambrai et d'Arras, que l'Eglise a mis au nombre des saints, confirme en la même année les privilèges et possessions de la collégiale. De plus, il accorde aux chanoines le droit de châtier ceux qui nuiraient à leur église et les autorise à prononcer et à lever des excommunications. (*Le Mire et Foppens, Op. dipl.*)

Eustache se montra très-libéral envers Lens qu'il paraît avoir affectionné tout particulièrement; il mourut vers 1095 et reçut la sépulture dans l'église collégiale de cette ville. (*Même source.*) Il avait eu de son mariage avec Ide trois fils qui furent : 1^o Eustache III, qui lui succéda dans les comtés de Boulogne et de Lens dont il a porté les titres; 2^o l'illustre Godefroy de Bouillon, duc de Basse-Lorraine et premier roi de Jérusalem, 3^o Bauduin d'Edesse, second roi de Jérusalem.

Eustache III se croisa l'an 1096; de retour de la terre sainte en 1100, il recouvrait ses domaines anglais dont il avait été dépouillé et s'unissait, en 1102, à Marie, fille du roi d'Ecosse et sœur de la reine d'Angleterre. Ce comte continua les œuvres de bienfaisance de ses père et mère, ainsi que celles de ses ancêtres, en faveur de la collégiale de Lens, dont il augmenta beaucoup les biens et les droits. (*Malbrancq, De Morinis; Le Mire et Foppens, Op. dipl.*) A sa demande, à celle de son épouse et de sa vénérable mère, Lambert, évêque d'Arras, confirmait, en 1106, les possessions, libertés et privilèges de cette église. (*Mêmes sources; Ferri de Locres; Chron. belg.*)

En 1113, Ide rendait sa belle âme à Dieu, et bientôt après elle était déclarée bienheureuse. On a prétendu que la noble dame avait été inhumée dans la collégiale de Lens, mais il est certain qu'elle le fut en l'église du Wast. (*V. Légendaire de la Morinie.*)

Le comté de Lens était alors bien amoindri. Pour couvrir les frais considérables de son expédition en terre sainte, Godefroy de Bouillon avait été obligé d'engager ou de vendre ses fiefs. Mais la somme qu'il en avait retirée avait été loin de suffire; aussi, pour lui venir en aide, ses père et mère avaient-ils, à sa sollici-

tation, aliéné en grande partie leur domaine de Lens. (*Adr. Barland, Historia nunc primum edita.*) La vente dut se faire en 1095, au profit du comte de Flandre Robert de Jérusalem. Le manuscrit n° 295 de la bibliothèque de la ville de Lille, renfermant une longue généalogie des châtelains de Lens, y mentionne un mémorial de la famille de Récourt. Suivant ce document, il aurait été stipulé dans l'acte de vente que, pour conserver le titre du domaine, il aurait été créé un fief avec droits et prérogatives, que toute haute, moyenne et basse justice y aurait été retenue, enfin que les châtelains de Lens auraient joui de ce fief. Il y a ici de l'adulation ou trop de complaisance de la part du généalogiste, comme le prouvera la suite de notre précis.

En 1114, Eustache III, en guerre avec le seigneur de Nesle, l'avait fait prisonnier ; le captif s'étant évadé et réfugié dans la cathédrale d'Arras, l'évêque intercéda en sa faveur auprès de son vainqueur et du comte de Flandre, qui se trouvaient ensemble à Lens. (*Baluze, Miscell.*) Il fut question d'Eustache pour le trône de Jérusalem, mais ce seigneur, veuf depuis peu de temps, préféra à la couronne une retraite dans le prieuré de Rumilly, où il finit ses jours vers 1125.

Mathilde, fille et héritière d'Eustache III, recueillit son comté de Boulogne, celui de Lens et ses vastes domaines d'Angleterre qu'elle porta dans la maison d'Etienne de Blois par son mariage avec lui. Ce dernier fut encore enrichi considérablement par Henri I^{er}, roi d'Angleterre, qui voulait se l'attacher et qui lui laissa sa couronne. De concert avec son épouse, Etienne se démit, en 1136, de ses comtés de Boulogne et de Lens en faveur de leur fils ci-après. (*V. historiens de Boulogne.*)

Eustache IV, uni à Constance, fille de Louis le Gros, roi de France, fut un valeureux chevalier ; il se distingua dans plusieurs affaires et mourut en 1153, sans laisser de postérité. Guillaume, son frère et son successeur, qui aspirait à la couronne d'Angleterre et qui fut trompé dans ses espérances, épousa Isabelle, fille et héritière du comte de Warennes et de Surrey ; il mourut en 1160, sans enfant. Marie, sa sœur, appelée à lui succéder, était abbesse de Ramsay ; recherchée en mariage par Mathieu d'Al-

sace, un des fils de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, elle s'unit à lui ; mais bientôt les époux étaient frappés d'excommunication. Une grave contestation s'éleva entre le père et le fils : Mathieu prétendit que le château de Lens lui appartenait du chef de sa femme et Thierry soutint que seul il y avait droit. On fut prêt à en venir aux armes ; le fils dut céder : en 1161, il renonçait à ses prétentions. (*Auctar. Affligh.*). Deux ans après, Thierry d'Alsace venait au château de Lens avant de repartir pour la Syrie. (*Van Lokeren, Chartes et documents.*)

Vers 1160, Bauduin, châtelain de Lens, son épouse et leur fils Eustache concluent, en présence du comte de Flandre, un accord avec Robert, avoué de Béthune. Ils donnent à ce dernier, entre autres biens, le bois de Féru, l'Aulnois et un marais près de Labeuvrière, à la condition que le donataire n'y pourra bâtir ni ville ni village, ni château. Par cet acte sont aplanies toutes difficultés au sujet de Camblain-Châtelain et de la forêt de Paschau ; enfin les contractants s'obligent à se porter secours, sauf la foi de leurs hommes. (*J. de Saint-Genois, Droits primitifs.*)

Comme nous aurons souvent l'occasion de parler des châtelains de Lens, nous en plaçons ici la liste, nonobstant l'article détaillé que nous consacrerons à la châtellenie dans la seconde partie. Cette généalogie présente de grandes difficultés ; or, pour l'établir avec certitude, il faudrait des notions précises qui nous manquent encore. Nous nous aiderons particulièrement des généalogies manuscrites des bibliothèques publiques d'Arras, de Lille et de Douai, ainsi que du *Mémoire historique et critique sur l'origine et les alliances de la maison de Récourt avec celles de Lens*. C'est à l'aide de ces documents, des renseignements qu'on trouve dans les ouvrages de Balderic, du Père Anselme, d'André Duchesne et d'Aubert Le Mire, enfin des indications recueillies dans les Archives départementales du Nord et du Pas-de-Calais, que nous essaierons d'établir la liste de nos châtelains.

Maison de Lens. — Vers 975. Watier. — 1011. Sehier I^{er}, son fils. — Sehier II, fils de celui-ci. — 1070. Bernard, son fils. — 1097. Gonfred ou Godefroy, petit-fils de Sehier II. — 1109.

Bauduin I^{er}. — 1160. Bauduin II. — 1200. Eustache, son fils. — 1206. Bauduin III. — 1211. Jean I^{er}, un des combattants de Bouvines. — 1215. Bauduin IV, chevalier, donne Brebières à son fils ci-après. — 1238. Jean II, aussi chevalier, assiste, cette année, au tournoi de Compiègne. — 1240. Bauduin V. — 1264. Jean III, petit-fils de Bauduin IV. — 1301. Jean IV, fils du précédent.

Maison de Récourt. — Vers 1312. Philippe de Récourt et de La Comté, gouverneur de l'Artois, devient châtelain de Lens et seigneur de Chocques et de Camblain-Châtelain par son mariage avec Isabelle de Lens. — Jean I^{er}, issu de cette union. — Jean II, dont on voyait autrefois devant le grand autel de l'abbaye de Chocques la belle tombe de marbre avec incrustations de cuivre. Ce personnage y était figuré en chevalier avec ses armes, tel qu'on le voit dans le dessin qu'en a donné M. l'abbé Robert dans son histoire de ce monastère. — 1378. Jean III de Récourt, fils du précédent. — François, marié à Beatrix de Licques. — Gérard, uni à Françoise ou Jeanne de Mailly. — Jean IV, mari d'Alix de Vermelles. — 1390. Jean IV, mort à la bataille d'Azincourt. — 1415. Waleran d'Ingettes, seigneur des Obeaux, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, devient châtelain par son mariage avec Marie de Récourt. — 1442. Jean de Récourt, cinquième du nom, cousin-germain de Marie qui précède et son héritier, épouse Marguerite d'Allennes. — 1455. Jean VI, uni à Jeanne d'Estevelles. — 1482. Jacques I^{er}, sire de Licques, chambellan du roi d'Espagne. — Jean VII, marié à Catherine de Béthune, fut inhumé en l'église de Camblain-Châtelain. — 1490. Jacques II se marie avec Jeanne du Fay. — 1536. Jacques III, baron de Licques et bailli de Blaton, chambellan de l'empereur Charles-Quint, marié d'abord à Philippine Lefebvre, s'unit en secondes noces à Isabelle de Fouquerolles. — 1568. Philippe, baron de Licques, époux de Jeanne de Withem, vend la châtellenie au suivant, son cousin. — 1588. François, premier du nom, seigneur de Récourt, de Camblain et de Steenvoorde, uni à Isabelle de Saint-Omer. — François II, gouverneur d'Aire, se marie à Anne de Noyelles. — François III, époux en premières noces de Claire d'Estourmel, baronne de Doulieu, et en secondes de Marie-Florence d'Estourmel, sœur de cette dernière.

LENS SOUS LES COMTES D'ARTOIS. — Le comte de Flandre Philippe d'Alsace, tuteur du roi Philippe-Auguste et régent du royaume de France, avait, en 1180, marié son pupille avec sa nièce Isabelle de Hainaut, à laquelle il avait donné en dot tout l'Artois, et par conséquent la ville de Lens. En 1190, à la mort d'Isabelle, cette province passa à son fils Louis, qui devint plus tard roi de France, sous le nom de Louis VIII. Un congrès tenu à Arras, l'année suivante, attribua à ce dernier la suzeraineté du comté de Lens. La ville était alors gouvernée par un châtelain héréditaire, banneret d'Artois. (*Harbaville, Mém. hist.*)

Comme héritière de Mathieu d'Alsace, son père, ou de Thierrî d'Alsace, son ayeul, Ide, comtesse de Boulogne, avait des prétentions sur le domaine de Lens. Renaud de Dammartin, son quatrième époux, rendit en cette année, pour le comté de Boulogne, l'hommage à Philippe-Auguste, et lui vendit en même temps la terre de Lens. Peu de mois après, il confirmait expressément la vente. (*Teulet, Layettes du trésor des chartes.*)

En 1192, le même roi se trouvait à Lens, où il confirmait des fondations faites à l'église de Nctre-Dame d'Arras. (*Delisle, Catalogue des actes de Philippe-Auguste.*)

Nous commencerons le xiii^e siècle par un document important, émané du futur Louis VIII, qui avait intérêt à favoriser l'institution et le développement de la commune de Lens. Par sa charte de 1209, ce prince permit à ses maieur et échevins de ce lieu de se nommer des successeurs tous les quatorze mois. Il les autorisa à faire observer dans le château les mêmes lois et coutumes que celles d'Arras ; si dans leur application elles soulevaient des difficultés, les échevins devaient en référer à ceux d'Arras et décider ensuite. Ils avaient du reste le droit de modifier leurs lois et coutumes. Ces franchises et libertés communales furent confirmées par les comtes d'Artois dans les années 1248, 1292 et 1302. (*Arch. du Pas-de-Calais, Inv. chron. des chartes.*)

En 1211, le même prince concluait entre Lens et Pont-à-Vendin avec le nouveau comte de Flandre, Fernand de Portugal, et Jeanne de Constantinople, sa jeune épouse, un traité par lequel ces derniers lui cédaient définitivement les villes d'Aire et de Saint-Omer, à la condition que jamais il ne leur réclamerait rien

dans le comté de Flandre. (*Duchesne, Hist. gén. de la maison de Béthune; D'Oudegherst, Annales de Fl.; Warnkœnig, Hist. de la Flandre.*)

On sait que la rupture de ce traité fut suivie d'une guerre sanglante qui désola la Flandre et l'Artois. En 1213, Fernand détruisit entièrement le village de Souchez et ravagea cruellement les alentours; puis il vint attaquer le château et la ville de Lens mais il ne put s'en emparer. (*J. Meyer, Commentarii Ed. Le Glay, Hist. des comtes de Fl.*). Cependant ce comte s'était reconnu l'homme lige de Philippe-Auguste, et, en 1212, il lui avait fait la promesse formelle que ses barons, ses vassaux et ses communes se porteraient garants de sa fidélité. Cette année même, Jean, châtelain de Lens, s'engage à soutenir le roi si le grand vassal refuse de le servir. En 1215, Bauduin, son successeur, s'oblige à payer au roi et à son fils aîné 200 livres si Fernand ne leur est pas fidèle. Deux ans après, ce châtelain promet encore de payer 100 livres au roi si le comte vient à faire la guerre contre lui ou contre son fils aîné. (*Teulet, Layettes du tr. des ch. Wauters, Tabl. chr. des ch. et dipl.*)

Par son mariage avec Blanche de Castille, Louis VIII lui avait assuré les villes de Lens, d'Hesdin et de Bapaume en douaire; il lui confirma la possession de ces domaines l'an 1224. (*Arch. du Pas-de-Calais, Inv. chron. des chartes; Martène et Durand, Amplissima collectio.*) C'est pour cette raison que les limites de la châtellenie de Lens furent fixées en la même année, comme on le verra dans la seconde partie.

Selon M. Harbaville, c'est à cette date qu'il convient de reporter l'établissement du bailliage royal de Lens, dont le ressort comprenait 119 villages, hameaux et censes. (*Mém. hist. et arch.*)

Blanche de Castille, devenue régente du royaume et tutrice de son fils Louis IX, augmenta ses propres possessions de Lens. En 1228, Thomas de Ham, connétable de Tripoli, lui vendait tous ses fiefs et domaines de la châtellenie de ce lieu, ce qui était ensuite attesté par Frère Olivier de la Roche, maître de la milice du Temple en France. La mère, la femme et la fille de Thomas de Ham, ratifièrent la vente par lettres de la même année passées

dévant le patriarche de Jérusalem, en présence de l'archevêque de Nazareth, de l'archidiaque de Tripoli et d'autres personnages. (*Arch. du Pas-de-Calais, Inv. chron. des chartes.*)

Le châtelain de Lens Bauduin IV tenait en hommage lige de la reine Blanche une maison et une forteresse qu'il avait fait construire avec son consentement au village de Chocques. Par lettres de 1234, il s'engage à les rendre quand il en sera requis. (*Même source.*)

Par son testament, Louis VIII, mort en 1226, avait donné à Robert, son second fils, le comté d'Artois qu'il avait hérité de sa mère Isabelle, et nommé la ville de Lens, quoiqu'elle fût tenue en douaire par sa veuve. Suivant lettres de 1237, son fils aîné, Louis IX, surnommé saint Louis, ratifia les dispositions paternelles et consentit à remplacer le douaire de sa mère par d'autres biens. (*Arch. du Pas-de-Calais, Inv. chron. des chartes ; Le Mire et Foppens, Op. dipl. ; Ordonn. des rois de Fr.*)

Le comte d'Artois Robert I^{er} donna, en 1242, moyennant une rente de cent sols parisis, la troisième partie du marais de Brebières au châtelain de Lens Bauduin V. Celui-ci se trouvait ainsi possesseur de la ville de Brebières ; il en disposa, l'année suivante, en faveur de Jean, son fils aîné. Aux termes de la donation, le donataire doit tenir le domaine en fief lige du comte d'Artois ; s'il meurt avant son père en laissant des enfants, ils lui succéderont ; si le donateur décède le premier, son fils recueillera la terre de Lens ; mais celle de Brebières passera alors à son second fils. Peu après, le donataire accepte l'acte dans tout son contenu et prie Robert de l'approuver. (*Archives du Pas-de-Calais.*)

On verra dans la seconde partie quelle était l'importance du trésor sacré de la collégiale de Lens. Disons seulement ici qu'en 1247, le comte d'Artois autorisait la visite du coffre ou reliquaire contenant les reliques envoyées jadis de Syrie par Godefroy de Bouillon ; mais il voulait que ce fût en présence du légat apostolique et de l'évêque d'Arras. (*Le Mire et Foppens, Op. dipl.*)

Robert suivit Louis IX en Egypte et fut tué, en 1250, à la bataille de Mansourah, laissant son comté à son fils Robert II.

En la même année mourait à Lens, dans le couvent des frères

mineurs qu'il avait fondé, Pacifique, un des disciples de saint François d'Assise, que l'église a mis au nombre des bienheureux. Nous lui consacrerons quelques lignes dans la biographie locale qui terminera la seconde partie de ce précis.

Partout l'enthousiasme fut grand pour la nouvelle croisade que Louis IX allait entreprendre. Le saint roi écrit, en 1268, aux échevins et prévôts des villes du comté d'Artois, notamment à ceux de Lens, que la terre sainte se trouvant en grand danger, il ira la secourir. Il leur annonce que son neveu Robert II l'accompagnera s'il trouve les ressources nécessaires. Il les conjure donc d'accorder des subsides importants à leur jeune comte, qui se rend auprès d'eux avec son chambellan et l'archidiacre de Bayeux. De son côté, Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, recommande à ses baillis de Lens et d'Aire d'engager ces villes à donner libéralement les subsides qui leur sont demandés, ce qui sera la meilleure preuve de l'amour qu'ils portent à leur seigneur. En même temps il presse ses féaux les maieur, jurés, échevins et communautés de ces villes de payer leurs subsides volontaires. (*Arch. du Pas-de-Calais, Inv. chron. des chartes.*) Ces chaleureux appels furent entendus : chacun voulut assurer selon ses moyens le succès de l'entreprise de Robert ; Lens fournit tout ce qu'il put donner en hommes et en deniers. La première croisade du roi lui avait coûté la liberté, la seconde lui coûta la vie. Quant à Robert, il vengea la mort de son oncle par de brillants faits d'armes et continua ses exploits sur divers champs de bataille.

Le bailliage, sujet important dont nous nous occuperons partiellement dans la seconde partie, fonctionnait régulièrement en 1285. Il se composait d'un bailli et de 14 feudataires, hommes du comte d'Artois au château de Lens, juges ou jurés qui requéraient parfois le bailli, mais qui étaient ordinairement appelés par lui à venir juger les affaires de leur compétence. Parmi ces juges on remarquait en cette année : le châtelain de Lens, le chevalier Enguerrand de Lens, ami de Robert II, Jean de Lens, aussi chevalier, le sire de Loos, Jacques de Willerval, Crespiaux, Bocquillon et Ourkes, tous les trois d'Angres. (*Arch. du Pas-de-Calais, Inv. chr. des chartes.*)

Le château avait, en 1297, une garnison qu'y entretenait le comte d'Artois, et à laquelle il faisait livrer par son bailli d'Hesdin 27 pièces de vin et même nombre de flèches de lard. (*Arch. du Pas-de-Calais.*) Robert II y vint loger avec son escorte le 12 juillet de cette année; il y soupa et coucha, et y dina le lendemain. De là une dépense de 72 livres 14 sols 9 deniers, où figurent le poisson pour 13 livres 11 sols et la volaille pour 6 livres 5 sols 4 deniers. (*Même source.*)

Bientôt après Robert donnait à Jean de Lens 50 livres parisis sur des biens meubles se trouvant dans le bailliage, qui avaient appartenu à deux hommes au service des ennemis du roi, biens qui étaient ainsi échus au comte. (*Ibidem.*)

Robert épouse, en 1298, Marguerite, fille de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, à laquelle il donne par convention de mariage 7000 livrées de terre à tenir en fief et hommage du comte d'Artois. S'il n'y a pas de postérité et que Marguerite survive à son époux, elle n'aura en douaire que la moitié de ces livrées. 2000 sont assignées sur la terre que le roi de France a donnée à Robert et les 5000 autres sur la châtellenie de Lens. Dans le cas où le revenu de cette châtellenie ne s'élèverait pas à 7000 livres tournois, il y serait suppléé par celui d'autre terre. Si Marguerite survit à son mari, sans enfant de leur union, elle jouira en usufruit des manoirs de son douaire, à l'exception du château de Lens qui sera recueilli par les héritiers de Robert. (*Ibid.*)

L'année suivante, Charles de Valois, fils de Philippe le Bel, vint en ce château où il séjourna. (*Arch. du Nord, 3^e cart. de Fl.*)

En 1302, Philippe le Bel plaçait à la tête de Lens Jean, le châtelain du lieu, auquel il fournissait des subsides en hommes et en argent. Le 21 août de la même année, Othon et son épouse Mahaut, la nouvelle comtesse d'Artois, que ce roi soutenait, venaient visiter Lens, à la grande joie des habitants, et y confirmaient les privilèges accordés, en 1209, à cette ville par le sire d'Artois, Louis, fils du roi Philippe-Auguste.

Les Flamands fortifiés dans La Bassée faisaient de fréquentes incursions dans ceux des villages voisins qui dépendaient de l'Artois. En 1302, les Français de la garnison de Lens voulurent

les surprendre; ils s'avancèrent vers La Bassée. Mais déjà les Flamands les attendaient à mi-chemin, rangés en bataille; ils les attirèrent dans les marais de Bénifontaine et de Wingles où ils les taillèrent en pièces. (*Meyer, Commentarii; Buzelin, Annales Gallo-Flandrie.*)

En 1303, l'armée flamande prend Lens qu'elle pille et incendie. Dans sa fureur, elle parcourt, pendant cinq jours, les environs qu'elle met à feu et à sang, détruisant toutes les récoltes. L'année suivante, des Flamands viennent piller les châteaux et incendier les faubourgs de Lens. (*Mêmes sources; Ed. Le Glay, Hist. des comtes de Fl.*)

Les recettes de la ville étaient alors de 542 livres et les dépenses de 121 livres. La guerre arrêta la perception des revenus; on ne put recevoir ni droits de travers et de tonlieu, ni rentes foncières. (*Arch. du Nord.*)

Mahaut se plaisait en son château de Lens et affectionnait la ville; elle y fit plusieurs séjours, notamment le 28 septembre 1303 et le 25 août 1305. Les habitants furent touchés de l'affectueux intérêt qu'elle leur portait; aussi sollicités, en 1306, de prendre part à la rébellion tramée contre leur souveraine, s'y opposèrent-ils et annoncèrent-ils l'intention de lui venir en aide. Bientôt après, la princesse les autorisait à lever une assise pendant 7 ans. (*Bulletin hist. des Antiq. de la Morinie.*) Il est à remarquer que Robert d'Artois, né en 1299, petit-fils de Robert II et neveu de Mahaut, dont il fut le compétiteur au comté d'Artois, a été élevé à Lens et à Avesnes-le-Comte, où il a reçu une éducation soignée. (*E. Lecesne, La trahison de Robert d'Artois.*)

Le château, principale défense de la ville, avait beaucoup souffert durant les guerres; il fut réparé et mis en état de résister à de nouvelles attaques. Comme dans les années suivantes, le danger s'était éloigné, la forteresse ne fut plus gardée que par le commandant, qui était toujours un vaillant chevalier de la contrée, par huit sergents et par deux guetteurs. En 1339, elle fut encore fortifiée et reçut une bonne garde d'hommes d'armes dont deux étaient artilleurs, c'est-à-dire chargés du service des machines de guerre. (*Arch. du Pas-de-Calais et du Nord.*)

Le roi Louis le Hutin vint, en 1315, camper dans les environs de Lens sans causer de dommage à la ville.

Des temps si agités favorisaient les malversations ; il fallut y obvier. En 1319, par ordre de Mahaut, le curé de Saint-Léger et le bailli firent une enquête sur les dettes de la ville et sur son administration financière pendant les huit dernières années. (*Arch. du Pas-de-Calais.*)

Le 8 août 1320, la comtesse séjourna de nouveau en son château et donna 110 livres tournois à deux hôpitaux de Lens. Elle ajoutait, en 1323, à cette libéralité une donation de plusieurs arpents en faveur de la ville, qui devait, sur le revenu de cette terre, pourvoir à l'habillement annuel de 20 filles pauvres. La bienfaitrice donnait encore 4 livres parisis au couvent des frères mineurs. (*Arch. du Pas-de-Calais ; Harbaville, Mémorial.*)

Le duc de Bourgogne Eudes IV, mari de Jeanne de France, petite-fille de Mahaut et héritière de l'Artois, vint passer quatre jours au château, en 1338, dans la semaine sainte ; deux ans après, il y fit un nouveau séjour dans le mois de mai. Les dépenses du prince et de sa suite s'élevèrent, la première fois, à 92 livres 10 sols 7 deniers parisis, et la seconde, à 117 livres 16 sols 8 deniers de même monnaie. (*Arch. du Nord, Comptes du dom. de Lens.*)

En cette dernière année, pendant le siège de Tournai, les Flamands et les Anglais vinrent chevaucher jusqu'à Lens dont ils insultèrent les faubourgs. (*Kervyn de Lettenhove, Hist. de Fl.*)

Les conflits d'autorité entre le bailliage, le châtelain de Lens et l'officialité de Reims étaient assez fréquents ; ils donnèrent lieu à de graves complications et amenèrent quelquefois des troubles. En 1308, Lens avait été frappé d'interdit par l'archevêque de Reims parce que le bailliage avait refusé de lui remettre des bannis. En 1344, l'official de Reims lançait un nouvel interdit contre la ville, par suite de l'emprisonnement de deux meurtriers d'Avion, qui se prétendaient clercs. Les habitants désolés envoyèrent supplier l'archevêque, alors à Noyon, où se tenait un concile, de lever l'interdit ; ils ne purent obtenir du prélat qu'un sursis. Précédemment, en 1338, une contestation s'était élevée

entre le châtelain et le bailli au sujet de l'arrestation par celui-ci d'un meurtrier, valet de chambre de l'évêque de Tournai. (*Arch. du Nord, Dom. de Lens.*)

Déjà à cette époque, la justice criminelle du bailliage était fort active. Les exécutions se succédaient à de courts intervalles ; c'est ordinairement au feu et à la corde qu'étaient condamnés les assassins, les meurtriers et les voleurs. Que de fois les flammes du bûcher dévorèrent des malheureux poursuivis comme sorciers ! En 1361, une voleuse est enterrée vive ! Nous n'en finirions pas si nous citions les condamnations capitales, tant elles sont nombreuses. (*Même source.*)

Des iniquités se commettaient parfois au siège du bailliage : En 1352, sur la dénonciation du procureur, l'un des officiers fut, après une longue détention, condamné à un bannissement de 12 ans et à la confiscation de la moitié de ses biens. Il était convaincu d'avoir frappé dans l'exercice de sa charge des prisonniers qu'il avait pris en haine, d'avoir promis aux ennemis du sire de Wingles, son prisonnier, de le leur livrer, enfin de s'être rendu coupable de divers abus de justice. (*Ibid.*)

Les combats singuliers autorisés par le juge étaient aussi en usage à Lens, témoin le fait suivant qui se passait en 1358 : Buisnard Grenier avait offert en cour du château le gage de bataille à Hesnin-Sarazin, mais s'étant retiré avant la décision, il fut condamné à une amende de 6 écus d'or. (*Ibid.*)

Pour faciliter aux habitants de Lens le moyen de réparer leurs fortifications, le gouverneur d'Artois leur remit, en 1359, le huitième prélevé par la comtesse d'Artois sur les assises du vin. L'année suivante, la ville fut autorisée à percevoir de nouveaux droits nécessités par l'augmentation des charges. Le 22 mai, le dauphin, régent du royaume, annonça que le roi Jean, captif à Londres, serait ramené sous un mois à Calais, si l'on parvenait à payer une rançon de 600,000 écus, et demanda à la ville de Lens de lui en prêter 100 pour sa quote-part, ce qu'elle fit. Peu après fut passé le traité désastreux de Brétigny. La ville s'était endettée : pour lui faciliter les moyens de se libérer, le comte de Flandre lui accorda, le 8 juin de l'année suivante, la continuation pour

deux ans de son droit d'assise. (*Arch. du Pas-de-Calais ; Arch. municip. de Douai.*) Le comte était alors en son château nouvellement restauré ; il y était venu avec une nombreuse escorte ; de là de grandes dépenses qui figurent dans les comptes du domaine. (*Arch. du Nord.*)

Lens avait un change en 1361 ; le bailli avait accordé à un bourgeois de la ville de le tenir, moyennant une caution de 100 livres parisis et un droit annuel de 6 livres de même monnaie. (*Arch. du Pas-de-Calais.*)

Philippe de France, qui venait, en 1369, de se marier avec Marguerite, future comtesse de Flandre et d'Artois, qualifiée de dame de Lens dans un diplôme, vint avec son épouse au château de Lens, où elle séjourna. (*Olivier de Vrée, Genealogia comitum Fl. ; Hennebert, Hist. gén. de la prov. d'Artois.*) Ce fut pour la ville l'occasion de fêtes et de réjouissances.

Le repos dont Lens jouit alors ne fut pas de longue durée, car, dès 1376, il s'inquiétait de la guerre qui allait recommencer entre la France et l'Angleterre. On redoubla de vigilance au châtel, où l'on veilla jour et nuit. On y fit encore meilleure garde quand les Flamands se soulevèrent et se révoltèrent contre leur souverain, qui était aussi celui de l'Artois. On se munit d'engins de guerre, notamment d'espringales, d'arbalètes et de traits ; on se pourvoit aussi de vivres, et les chevaliers, écuyers et féaux hommes de la châtellenie se rangent sous les ordres du capitaine Jean d'Avion. Le duc de Bourgogne vient à Lens ; il ordonne au guetteur de se tenir toujours à son poste et de sonner de la trompette chaque fois qu'il verra des hommes d'armes s'approcher de la ville. Le 25 juillet 1380, un sergent est envoyé à Téroouanne et au delà pour savoir le chemin que prend l'armée anglaise ; il revient deux jours après, rapportant qu'elle se dirige vers Lens. Le 31 du même mois, les Anglais entrent sans résistance dans la ville, et c'est à la grande joie des habitants qu'ils la quittent sans leur avoir causé de dommage. (*Arch. du Nord, Comptes du dom. de Lens.*)

Louis de Male, comte de Flandre et d'Artois, se trouvait à Lens le 28 mai 1382, jour où il donna une commission pour la recette

de tous les reliefs tenus du château. (*Arch. du Nord, Cart. de Fl.*) Bientôt après les Flamands se révoltaient contre leur comte. Le roi Charles VI, voulant lui porter secours, se rendit à Arras avec les princes et les barons, le 4 novembre 1382. Il se dirigeait par Lens vers Lille, à la tête de son armée, quand il apprit que les insurgés avaient mis le feu à cette dernière ville ; il revint à Lens avec sa suite et séjourna au château ; puis il partit pour la Flandre. Le 27 du même mois, il remportait sur les révoltés la victoire de Rosbecq. (*De la Fons, Recueil de notes hist.*)

Louis de Male mourut le 30 janvier 1384, laissant son comté de Flandre, celui d'Artois et diverses seigneuries, notamment le domaine de Lens, à Marguerite, sa fille, mariée à Philippe le Hardi, chef de l'illustre maison de Bourgogne. Dans les conventions passées l'année suivante pour le mariage du comte de Nevers, qui fut Jean sans Peur, avec Marguerite de Bavière, le douaire de l'épouse, fixé à 13,000 livres, fut assigné en partie sur le bailliage, la ville et le château de Lens. (*J. de Saint Genois, Monuments anciens.*)

LENS SOUS LES DUCS DE BOURGOGNE. — En 1394, Charles V retournait en Flandre par Lens ; les Tournaisiens lui envoyèrent jusqu'à cette ville une escorte de 450 cavaliers, qui lui offrit 50 queues de vin, 30 muids de blé, autant d'avoine, 1000 livres de pain et 200 livres d'épices. (*Monteil, Hist. des Français.*)

En 1396, Marguerite, comtesse de Flandre et d'Artois, donna à son bailli de Lens, conseiller de Philippe le Hardi, son époux, 50 francs d'or, en considération de ses bons services et comme indemnité de la perte de son cheval, blessé à la chasse aux renards dans le bois de ce lieu. Le document qui contient cette libéralité nous apprend qu'on avait retiré des renards pris en grand nombre un certain remède dont la comtesse s'était efficacement servi pour la guérison de sa goutte. (*Arch. du Nord, Ch. des comptes.*)

Philippe le Hardi vint à Lens le 11 juillet 1397 ; il y fut reçu avec la plus grande allégresse. Il y revint le 23 septembre 1399, le 2 octobre de cette année et le 14 octobre 1401. (*Arch. du Nord ; Gachard, Rapport sur les Arch. de Dijon.*)

Chaque année, la nuit de la Trinité, le maire, les échevins et les bonnes gens se rendaient du château à l'église collégiale pour offrir des cierges aux saints qui y étaient plus particulièrement honorés. Ils s'y rendaient au nom du comte d'Artois, des pairs du château et de ceux de Violaines et d'Ablain-Saint-Nazaire. En 1396, ces cierges, achetés à Douai, avaient coûté 4 livres 20 deniers. A cette dépense il faut ajouter une gratification de 2 lots de vin. En 1466, les cierges, au nombre de 48, étaient ornés des écussons des donateurs. Les porteurs et ménétriers étaient coiffés de chapeaux ornés de fleurs. (*Arch. du Nord, Domaine de Lens.*)

Le 24 juin 1405 fut un jour heureux pour les habitants de Lens, car ils allaient recevoir le prince à la rédemption duquel ils avaient aidé et pour les noces duquel ils avaient donné 100 écus d'or, lorsqu'il n'était encore que comte de Nevers. (*Même source.*) Jean sans Peur, le nouveau comte de Flandre et d'Artois, fit son entrée solennelle, accompagné de Marguerite de Bavière, son épouse, et d'une brillante suite de grands seigneurs. Tous logèrent au château. (*Tilloy, Hist. de Jean sans Peur.*) Deux ans après, le prince fit assassiner à Paris le duc d'Orléans par Raoulet d'Auquetonville qui vint avec ses complices, tous déguisés, se réfugier dans cette forteresse. (*Brassart, Souv. de la Fl. wall.*) Voulant récompenser les nombreux services de l'assassin Raoulet, alors son écuyer, Jean sans Peur lui constitua une pension de 1200 livres dont 200 à prendre sur la recette de Lens. (*Arch. du Nord, Dom. de Lens.*)

Ce comte d'Artois se plaisait beaucoup en son château de Lens, car il y venait souvent. En 1410, il y arrivait le 10 septembre et y restait deux mois, ce qui occasionna pour le guet une dépense de 28 livres, répartie entre 34 villages du bailliage. (*Arch. du Nord*). Il y revenait deux fois en 1414, les 6 mars et 11 juin ; en 1417, il y passait les 12 et 13 février, puis le 28 mars ; enfin, il y séjournait avec son épouse le 16 février 1419, année où il fut assassiné par représailles. (*Gachard, Rapport cité; Arch. du Nord.*) Chaque visite était l'objet de réceptions, de fêtes et de divertissements ; celle de 1414 fut embellie par un tournoi auquel

prirent part des chevaliers français, bourguignons et portugais. Parmi eux on remarquait le bâtard de Bourbon, un beau chevalier surnommé Cotte-brune, depuis maréchal de Bourgogne, et trois nobles hommes natifs de Portugal. Après cette fête, le bâtard d'Orléans et Cotte-brune s'entre-donnèrent des chevaux superbes et de magnifiques habillements de guerre. (*Roger, Noblesse et chevalerie.*)

Dans ces temps agités on tenait à ce que le château fût bien gardé, surtout à ce que le guet y fût fait exactement, le jour et la nuit ; aussi Jean sans Peur avait-il prescrit au gouverneur du bailliage d'ordonner à tous les vassaux du château des'équiper et de s'armer pour son service. Toutefois, en 1411, il permettait à ceux d'entre eux qui ne pouvaient le faire, de s'en exempter au moyen d'une redevance. (*Arch. du Nord, Compte spécial.*) En 1413, il ordonnait encore à tous les hommes de la châtellenie d'aller, à tour de rôle, faire la garde et le guet à la forteresse, sous peine de la prison et de la vente de leurs biens ; mais beaucoup d'entre eux se rédimèrent de ce service par une redevance individuelle. (*Arch. du Nord.*)

Le fils et le successeur de Jean sans Peur, Philippe le Bon, assigna, en 1422, à Marguerite de Bavière, sa mère, un douaire de 4000 livres tournois à recevoir annuellement sur les revenus des ville, châtellenie, terre et seigneurie de Lens. Le duc de Bourgogne vint en cette ville avec une suite nombreuse, le 16 février 1429, et y séjourna. (*Ibid.*)

La guerre continuait toujours, mais heureusement elle s'était éloignée de l'Artois. Les habitants de Lens purent se livrer à leurs plaisirs, aux divertissements et aux fêtes ; ils formèrent des confréries pour les jeux d'adresse, tels que l'arc, l'arbalète, les barres et la paume ; ils créèrent aussi des sociétés de liesse et des jeux de personnages. Ces compagnies et sociétés fraternisaient avec celles des localités voisines ; en 1431, les compagnons de Béthune gagnaient à Lens un premier prix, magnifique coup d'argent pesant un marc. (*Arch. de Bethune, Compte municipal.*)

De nouveaux troubles vont agiter le pays. En 1447, on dresse

l'inventaire « des biens, artilleries, garnison et habillements de guerre » qui se trouvent au château. En 1453, Philippe le Bon prescrit à son bailli de Lens de se concerter avec les officiers du bailliage pour envoyer à Lille 30 ouvriers capables, armés de bâtons et munis de louchets, pelles, coignées et serpes. Ces hommes sont destinés à prendre part à l'expédition préparée contre les Gantois, révoltés de rechef. En 1435, on visite le château et l'on estime les travaux de réparations qu'il serait urgent d'y faire. (*Arch. du Nord.*) De crainte de surprise, la forteresse continue d'être bien gardée ; en 1469, Guillaume du Bos, ménestrel, reçoit 12 livres pour y avoir fait et corné le *sourghait* le soir et le matin de chaque jour pendant un an. (*Le comte de Laborde, Les ducs de Bourgogne.*)

Nous trouvons dans un compte-rendu en 1474 par l'argentier de la ville des détails intéressants sur les tonlieux et assises que le fermier y percevait alors. Il est payé 4 sols l'an par chaque boulanger, eabaretier ou tavernier, chandelier, épicier, ferronnier, fripier, hôtelier, marchand de beurre et de fromage, mercier, orfèvre, pelletier, poissonnier, potier d'étain, tanneur et toilier. — Le cordonnier doit 5 sols. — Le drapier paie 10 sols. — Les marchands sont tenus d'apporter leurs marchandises à la halle chaque jour de marché et de les exposer en vente, de 8 heures du matin à midi. — Tout bourgeois, manant ou forain, qui vend dans la ville des draps de sa fabrique, paie 4 deniers par drap ; il peut bien en vendre, mais pas plus de trois, et encore est-ce en payant pour chacun 4 deniers d'étalage. Tout forain qui met en vente du drap hors de la halle doit 2 deniers pour l'étal. — Les marchandises vendues au poids sont soumises au droit de 1 parisis par 20 sols. Si celui qui les vend n'est pas de la ville, il paie en plus une maille. — Chaque baril de guède en tourteau, vendu dans la ville ou dans l'échevinage, est imposé à 2 parisis que vendeur et acheteur acquittent ensemble. Pour une canne de guède chacun d'eux est tenu à 6 parisis. Enfin sur chaque voiture de guède sortant de l'échevinage, on prend 4 parisis comme droit d'issue. (*Arch. du Nord.*) Au comte d'Artois appartiennent d'autres tonlieux tenus à ferme par plusieurs personnes de la ville ; ils

frappent la halle, les grains, la viande, le poisson, les échoppes, la laine et les cuirs. (*Ibid.*)

Charles le Téméraire était déjà venu deux fois en son château de Lens ; il y revint le 14 juillet 1476. (*Table chron. des arch. de Douai*). Louis XI se rendit aussi en cette ville en la même année et mit quatre écus d'or sur le maître-autel de l'église collégiale. (*Michaud, Mémoire sur la ville de Lens*). La guerre était imminente en Artois. Il fallut fortifier le château, qui depuis longtemps menaçait ruine ; on obtint d'Arras une serpentine pour armer un veuglaire, et 6 haches munies de fer. Un boulevard fut construit devant la porte extérieure ; les habitants de la campagne furent requis de venir travailler aux fossés. Le duc fit publier des mandements pour la convocation du ban et de l'arrière-ban, afin qu'on fût prêt à marcher à l'ennemi avec chevaux et chariots. Les villageois vinrent faire le guet au château. (*Arch. du Nord.*) Heureusement ces mesures furent presque inutiles alors ; mais quand Marie de Bourgogne succéda, en 1477, à son père, les choses ne tardèrent pas à changer.

Louis XI, qui convoitait l'Artois, savait que Lens avait toujours été attaché à ses souverains ; il employa la ruse pour se rendre cette ville favorable. Par lettres datées de Plessis-du-Parcq en février de la même année, l'astucieux monarque confirmait ses privilèges et défendait à tout marchand de trafiquer à deux lieues à la ronde avant d'avoir exposé en vente sa marchandise à la halle pendant 3 jours. Il promettait enfin l'oubli du passé. (*Même source.*) Nonobstant ces avances fallacieuses, Lens resta dévoué à Marie de Bourgogne, sa jeune souveraine. Bientôt le roi se présenta devant la ville, qui ne pouvant résister, se soumit bien à regret. Peu après il y faisait arrêter par un détachement que commandait Guérard Asset, sergent royal, une députation d'Arras envoyée vers la duchesse. Les vingt bourgeois dont elle se composait furent conduits à Hesdin ; le roi les y attendait et parut les recevoir avec bonté. Mais voilà que le grand-prévôt, le lugubre Tristan, se présente ; il se saisit des douze principaux et les emmène sur la place publique, où ils sont décapités. (*Dom Devienne, Hist. d'Artois ; Roger, Bibl. hist.*) Bientôt après

Louis XI donnait la terre et seigneurie de Lens à Jacques de Luxembourg. (*Recueil des ord. des rois de France.*)

Maximilien, archiduc d'Autriche, devenu l'époux de Marie de Bourgogne, s'opposa courageusement par les armes aux prétentions de son perfide adversaire, qui n'en resta pas moins en possession de l'Artois. Il contraignit l'habile souverain à accepter une trêve qui fut signée à Lens, le 18 septembre 1477. Le 11 juillet suivant, la suspension d'armes fut prolongée pour un an; elle fut signée par Maximilien en son camp près de Vendinle-Vieil. (*Dumont, Corps dipl. des droits des gens; Le Glay, Corresp. de l'emp. Maximilien; Molinet. Cronique.*)

En juin 1478, Louis XI envoya des troupes à Lens pour brûler, démolir et ruiner entièrement cette pauvre ville. Après la bataille indécise de Guinegatte, livrée le 4 août 1479, le cruel tyran fit choisir 50 de ses prisonniers pour les mettre à mort, sous prétexte de représailles. Ces malheureuses victimes de la fureur royale sortirent de prison, accompagnées de Tristan et de 6000 archers, et furent pendues par dizaine devant le château de Melannoi et devant les places de Saint-Omer, Lille, Lens et Arras. Puis la troupe de forcenés se répandit dans la campagne, mettant tout à feu et à sang, et rasant les châteaux. (*Dom Devienne, Hist. d'Artois.*) L'année suivante, malgré la trêve, des Français ravagèrent la châtellenie de Lens, menaçant les habitants de brûler leurs maisons, ce qu'ils firent maintes fois. (*A. de la Fons, Documents inédits insérés dans la Revue d'hist. et d'arch.*)

Dans ces temps calamiteux Lens éprouva la plus profonde misère; cet état déplorable se prolongea jusqu'à la fin du siècle, malgré les remises et diminutions de rentes, de fermages et de charges, accordées plusieurs fois par les souverains, notamment en 1478. La ville fut dépeuplée et ne fut plus habitée que par des gens fort pauvres; tout commerce s'arrêta et les terres restèrent incultes. (*Arch. du Nord.*)

LENS SOUS LA MAISON D'AUTRICHE. — Le comté d'Artois et le domaine de Lens passèrent, en 1482, dans la maison d'Autriche

par la mort de Marie de Bourgogne, épouse de Maximilien, archiduc d'Autriche ; ils furent recueillis par Philippe le Beau, leur fils. Comme ce prince n'avait encore que quatre ans, il fut placé sous la tutelle de son père.

En 1486, Lens fut remis par les Bourguignons sous l'obéissance de Maximilien. Deux ans après, à l'instigation des Flamands, le maréchal d'Esquermes dévastait le pays qui tenait pour l'empereur et démantelait le château de Lens. C'était appeler les Allemands ; ils entrèrent en Artois sous la conduite d'Albert de Saxe et se livrèrent à des représailles jusqu'aux environs d'Arras. Mais l'Artois restait toujours en la possession de Charles VIII, malgré l'inexécution du traité d'Arras. (*Dom Devienne et Harbaville, ouvrages cités.*)

En 1493, un zélé patriote bourguignon, Robinet Ruffin, d'Arras, capitaine brave jusqu'à la témérité, s'empara de Lens par un audacieux coup de main. Bientôt se présentèrent devant la place trois à quatre mille hommes, d'origine suisse pour la plupart, afin de la reprendre. Ruffin sut leur tenir tête pendant plusieurs jours ; mais cédant au nombre, il se retrancha dans le château délabré, où il se défendit avec courage. C'est seulement quand il vit que ses soldats désertaient qu'il se rendit ; il obtint sa liberté moyennant 70 nobles d'or. La place étant ainsi reconquise, les assiégeants s'en éloignèrent sans prendre souci d'y laisser une garnison. C'est ce qui décida l'audacieux Ruffin à se loger avec une poignée de braves dans une église de la ville, probablement celle de Saint-Léger, et à s'y fortifier pour soutenir son parti. Les Français ne tardèrent pas à venir attaquer l'édifice avec de l'artillerie ; quant au capitaine intrépide, il ne trouva cette fois son salut que dans la fuite. (*Dom Devienne, ouvrage cité ; Almanach hist. d'Artois pour 1769.*)

La guerre contre les rebelles de Zutphen et de Gueldre obligea, en 1505, Philippe le Beau à aliéner, sous clause de rachat, des rentes seigneuriales dues à son domaine de Lens. L'évêque d'Arras s'en rendit cessionnaire, puis il en fit don au chapitre de sa cathédrale. (*Arch. du Nord.*)

Lens fit, en 1513, achat de poudre et de balles pour les arque-

buses à crochet du château, mais les préparatifs de défense n'empêchèrent pas les Français et Albanais de venir cette année même ravager les récoltes tant de la ville que celles des villages environnants, et d'y enlever fourrages, chevaux et bestiaux. (*Même source.*)

Les courses et attaques continuelles des gens de guerre avaient mis la ville dans un état déplorable ; aussi, l'an 1516, l'empereur Charles-Quint exemptait-il les habitants du paiement des aides ordinaires et extraordinaires, et leur faisait-il plus tard d'autres remises d'impôts. C'est ainsi que l'on pût, en 1522, empêcher la ruine du château, du lieu plaidoyable et des prisons, au moyen de réparations urgentes. Dans ce but la ville avait donné à bail, en 1518, ses fermes et octrois. (*Ibid.*)

Lens avait à cette époque sa milice bourgeoise, qu'elle pouvait utiliser en cas de danger ; c'étaient des compagnies d'archers, d'arbalétriers, d'arquebusiers et de canonniers. En 1520, le monarque approuvait et ratifiait les privilèges des canonniers, dont il réduisait le nombre à trente. (*Arch. du Pas-de-Calais.*)

Par le traité de Madrid, en 1526, et par la Paix des Dames, en 1529, François I^{er} renonça à la suzeraineté de l'Artois en faveur de Charles-Quint. Lens appartient ainsi à la maison d'Autriche ; il ne fut rendu à la France qu'en 1659, par le traité des Pyrénées, et, en 1678, par celui de Nimègue.

La paix ne devait pas être de longue durée entre les deux monarques : une seconde guerre éclata en 1536. L'année suivante, Charles-Quint réunissait une puissante armée à Lens et dans les localités circonvoisines, puis il marchait vers Hesdin à la rencontre de son adversaire. (*Du Bellay, Mémoires.*) La guerre continuait toujours avec acharnement, mais Lens n'était plus en état de résister à la moindre attaque, tant ses fortifications étaient délabrées. Vers 1552, l'échevinage fut autorisé par l'empereur à vendre une partie de ses rentes pour relever les murailles écroulées. (*Arch. du Nord, Reg. des chartes.*)

En 1554, les Français étant venus incendier les environs de Lens, Charles-Quint établit un camp autour de cette ville. (*Table chron. des Arch. de Douai.*)

Le 6 janvier de l'année suivante, sans égard à la trêve jurée, Gaspard de Coligny, amiral de France, vint à la tête d'une troupe nombreuse pour surprendre Douai, mais son entreprise échoua. Il se rejeta sur Lens, dont il s'empara ; après avoir saccagé, brûlé et détruit la ville, après avoir emmené ses habitants prisonniers, il fit des excursions dans l'Artois, puis renvoya ses gens de guerre dans leurs foyers en Picardie. (*Le P. Daniel, Hist. de Fr. ; Le Petit, La grande chron. ; Jean du Crocq, Chron. abrégée, mss. de la Bibl. de Valenciennes ; Correspondance de Flandre et Artois.*)

Les Espagnols ne tardèrent pas à rentrer dans la ville abandonnée. Le 23 mai 1557, les Français se présentèrent de nouveau devant cette place, qui se rendit après avoir été battue en brèche pendant trois jours. Ils pillèrent la ville, y mirent le feu et emmenèrent prisonniers tous les habitants, dont la plus grande partie mourut et dont le reste ne recouvra sa liberté qu'au moyen d'une forte rançon. (*Chron. de Jean Le François, mss. de la Bibl. d'Arras ; Registre mémorial de Béthune.*) Jusqu'en 1560, Lens fut désert et abandonné ; aussi fut-il dans l'impossibilité de payer le moindre impôt. (*Arch. du Nord, Comptes du dom. de Lens.*)

La *Correspondance de Flandre et Artois* retrace l'état navrant de Lens à cette malheureuse époque. La pauvre ville, plongée dans la plus grande désolation, avait aliéné ce qui lui restait de biens pour payer la rançon de ses habitants, retenus captifs en France. Néanmoins elle avait été obligée de loger ensuite pendant 9 mois de l'infanterie espagnole, qui abattit et brûla tout le bois des environs. En 1571, plus de la moitié de la population vivait d'aumônes, et c'est à peine si 25 maisons pouvaient servir au logement des gens de guerre.

Le 25 mars 1582, Lens fut occupé par les partisans du duc d'Alençon, qui s'était mis à la tête des Flamands révoltés contre Philippe II. Quatre jours après, Balagny, gouverneur de Cambrai, informa ce prince que Lens venait d'être investi par ses adversaires, qui y avaient fait venir de leurs places voisines quelques canons pour l'assiéger. Considérant cette ville comme importante pour l'accès de la Flandre, il était résolu à la défendre avec énergie s'il recevait sans retard un renfort de troupes et deux à trois mille écus.

(*Lettre de Balagny, de notre coll.*) Bientôt après, le sieur de Sainteval et les capitaines Lacroix et Le Brave sortaient de Cambrai avec leur cavalerie et de l'infanterie pour voler au secours de Lens, où ils ne tardaient pas à commettre des pillages et de grands désordres. Cependant le marquis de Roubaix et le sieur de Capres, restés fidèles au roi d'Espagne, avaient investi la ville; elle se rendit le premier avril. Les assiégés la quittèrent, abandonnant non-seulement leur butin, mais encore leurs chevaux et leurs armes. (*Le Petit, La grande chronique; De Meteren, L'histoire des Pays-Bas; Bruyelle, Ephém. du Cambresis.*) Des lettres d'octroi furent accordées peu après aux échevins de Lens, pour qu'ils pussent relever une partie de leurs murailles et fortifier le château. (*Arch. du Nord.*)

La panique fut bien grande à Lens et aux environs, en l'an 1587; on y craignait l'arrivée des Huguenots. Il fut ordonné à tout le bailliage de faire le guet et la garde dans les clochers, de mettre en bon état les barrières et tranchées, enfin de déposer en lieu sûr ce qu'on avait de précieux, car les huguenots de France se proposaient, disait-on, d'envahir le pays d'Artois. Ce ne fut qu'une fausse alerte. En 1590, Lens fit des processions, des des prières publiques et d'autres œuvres pieuses pour appeler la protection divine sur la troupe qui marchait au secours des catholiques contre les hérétiques. (*Arch. du Nord.*)

La même année, les Français s'emparaient encore une fois de cette ville, qui était reprise, trois ans après, par les Espagnols sous le commandement du duc Alexandre Farnèse. (*Harbaville, Mémoires.*)

A partir de 1604 jusqu'en 1642, des prorogations d'octroi furent accordées aux échevins, afin de les aider à réparer leurs fortifications délabrées. (*Arch. du Nord.*)

Pour subvenir au train de leur maison, les archiducs Albert et Isabelle vendent, sous condition de rachat, à leur grand bailli de Lens, Jean de Bonnières, le bois de cette ville contenant 45 mencaudées, avec une garenne et 24 mesures de terres laissées en riez. (*Bibl. nat., Coll. fl.; Arch. du Nord.*) En 1614, les mêmes altesses prennent des mesures pour l'entretien et la pro-

longation de la chaussée de Douai à Lens. (*Table chron. des arch. de Douai.*)

En 1615, une grande épidémie régnait sur la contrée; le 16 août, eut lieu à Lens une procession générale, avec messe à l'autel de Saint-Roch, pour la préservation de la contagion. (*Arch. du Pas-de-Calais, Fonds du chapitre de Lens.*)

Une ancienne confrérie de sainte Barbe avait été, en 1560, confirmée dans ses privilèges par le roi Philippe II. En 1610, il lui fut alloué trois lots de vin, chaque dimanche et fête. Cette gratification spacieuse était octroyée en vue d'augmenter le nombre des membres de cette société qui s'exerçait « à la maniance et dextérité des gros bastons et aultres traictz à pouldre pour servir à la meilleure défense d'icelle ville. » On trouve, sept ans après, une autre allocation de vin pour les canonniers. En 1619, Albert et Isabelle la renouvellent et accordent en même temps trois lots de vin par dimanche ou fête à la confrérie de saint Sébastien, représentée par les roi, connétable, maieur et confrères du serment du jeu de l'arc à main. (*Arch. du Nord, Reg. des chartes.*) On pourrait citer des allocations semblables jusqu'en 1642.

En 1641, Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, sortait de Lens avec un corps imposant de cavaliers et de fantassins pour s'emparer d'une redoute que les Espagnols avaient construite à Pont-à-Vendin. Non-seulement il prit ce petit fort, mais aussi Lens qui n'était gardé que par 700 hommes. Bientôt après, les Espagnols rentraient dans cette ville, sans éprouver grande résistance. Ils s'y trouvaient depuis peu de temps quand de la Meilleraie, maréchal de France, vint avec ses troupes les en déloger, ce qui se fit en peu de jours. (*Dom Devienne, Hist. d'Artois.*)

L'année suivante, les Espagnols, conduits par le général Francisco de Mello, se présentaient devant Lens, dont la garnison, composée de 900 hommes, était commandée par Danisi, vaillant soldat, mais inexpérimenté. Le général somma le commandant de se rendre, lui déclarant que s'il laissait livrer l'assaut, il n'aurait à espérer ni capitulation ni quartier; que, s'il se soumettait, la garnison serait conduite à Arras sous bonne escorte. Danisi capitula, et, comme il craignait qu'on ne lui fit un crime de ne s'être

pas défendu, il s'enfuit et passa en pays ennemi. (*Le P. Daniel, Hist. de France ; Le Mercure français ; Dom Devienne, Hist. d'Artois.*) On lit dans les *Batailles mémorables des Français*, les conditions auxquelles la capitulation fut accordée à Danisi, comme gouverneur de la ville, par Don Andrea Cantelmo, grand maître de l'artillerie des Pays-Bas.

En 1645, Lens retombait au pouvoir de la France. Le maréchal de Rantzau, qui campait dans la plaine de Lens, vers Pont-à-Vendin, se présenta devant la place, le 12 octobre, et ouvrit aussitôt la tranchée. Le gouverneur ne pouvait résister avec sa faible garnison de 1200 hommes ; il se rendit le même jour et fut conduit à Amiens avec la garnison, déclarée, comme lui, prisonnière de guerre. Le maréchal campa de nouveau pendant trois jours dans la plaine et accorda alors à la ville de Lens le même traité qu'Arras et Béthune venaient d'obtenir. (*Dom Devienne, ouvrage cité ; Arch. du Pas-de-Calais.*)

En 1647, Lens était encore une fois au pouvoir des Espagnols. Comme ce poste gênait les communications de l'armée française, de Gassion, maréchal de France, résolut de le prendre. Il arriva le 11 août devant la place, força la contrescarpe et escalada la demi-lune. Ayant appris que l'archiduc s'avavançait avec toute son armée, il leva le siège et se dirigea vers La Bassée. Par ses ordres Villequier investit Lens avec 42 régiments qui y arrivèrent le 24 et ouvrirent aussitôt la tranchée ; le 26, deux batteries tirèrent sur la place et, la nuit suivante, la contrescarpe fut occupée, mais le comte de la Feuillade, maréchal de camp, y reçut un coup mortel. Déjà l'armée de l'archiduc Léopold arrivait à Pont-à-Vendin, dont elle s'emparait, et presque aussitôt cette position était reprise par Villequier. Sur ces entrefaites Gassion se porta devant la place, dont le siège continuait ; la demi-lune venait d'être enlevée, quand il y fut frappé d'une mousquetade au-dessus de l'oreille, blessure dont il mourut cinq jours après à Arras. Les fossés se comblaient et l'assaut allait être livré lorsque les assiégés se rendirent, le 3 octobre ; ils sortirent sans armes de la place. C'était pour la France un succès bien chèrement acheté, car il lui coûtait un de ses meilleurs capitaines. (*Monglat, Coll.*)

des Mémoires sur l'hist. de France; La vie et la mort du mareschal de Gassion.) On voit au cabinet des estampes, dans la Collection de l'histoire de France, une grande gravure fort curieuse, ayant pour titre : *La mort glorieuse du mareschal de Gassion au siège de Lens*. Le guerrier y est représenté sur la tranchée devant des palissades abritant des Espagnols qui mettent leurs mousquets en joue. Au coin supérieur de droite est une vignette intitulée : *La sortie honteuse des Espagnols de la ville de Lens*. Une autre grande gravure, de notre collection, portant le titre de : *Plan de la ville de Lens en Artois*, indique la situation de la place et sa défense, ainsi que la position et les noms des régiments qui l'investissent. Au bas, à droite, est dans son brancard le maréchal blessé, que conduit à Arras une longue escorte composée de son bagage, des officiers de sa maison, de ses pages et de Suisses.

Les Impériaux commandés par Léopold et les Français conduits par le prince de Condé s'observaient et se préparaient à en venir aux mains. Le 19 août 1648, l'archiduc s'empara de Lens, sans que Condé parvint à l'en empêcher. L'armée de l'archiduc prit position dans la plaine de Lens, et celle de Condé se dirigea de La Bassée vers Lens. Le lendemain, se livrait dans les environs de cette dernière ville la célèbre bataille gagnée par Condé, journée mémorable dont nous rapporterons le récit à la troisième partie de cette notice. Cette éclatante victoire ouvrit aux Français les portes de Lens.

La ville jouit seulement alors d'un repos bien chèrement acheté. Le 25 mai 1655, suivant les ordres de la cour, on commença de démolir les fortifications de la place, qui fut entièrement démantelée en 1657. (*Arch. du Nord; Document de M. le baron de Hauteclocque.*) Le 16 août de cette année, l'armée de Turenne traversait la ville. (*Bussy-Rabutin, Mémoires.*) Une requête adressée deux ans après par le maieur et les échevins au conseil des finances, à l'effet d'obtenir la remise d'impôts arriérés, expose les pertes que causèrent à cette ville les passages, séjours et logements des armées, les sièges, prises et reprises de la place, et, comme conséquence, la pauvreté, les misères et les désolations de ses malheureux habitants. (*Arch. du Pas-de-Calais.*)

Mettant à profit le calme dont il jouissait depuis quelque temps, Lens reprit et étendit ses relations commerciales ; ses marchés furent rouverts en 1663 et la halle fut reconstruite bientôt après. (*Bibl. d'Arras, Répert. des reg. aux mémoriaux.*) Enfin la paix de Nimègue, conclue en 1678, rendit la ville à la France.

Mentionnons les visites que le roi Louis XIV fit à Lens : il y dina le 12 mai 1673, et y vint coucher deux fois cinq ans après. (*Michaud, Mém.*)

LENS SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE, JUSQU'À LA RÉVOLUTION. — Louis XIV avait lutté courageusement contre l'Europe coalisée ; malgré ses succès, le grand monarque soupirait après la paix, car il était vieux et la France était épuisée. Cependant la guerre de la succession d'Espagne, déclarée en 1700, lui fit prendre encore une fois les armes. Quelques années après, elle venait troubler la tranquillité de Lens. Cette ville fut occupée par les alliés, mais le prince Eugène de Savoie la fit évacuer, le 22 novembre 1708, après la prise de Lille, pour continuer le siège de la citadelle de Tournai et marcher au secours de Bruxelles. (*Corresp. de Le Febvre d'Orval.*) Le 14 juin suivant, le maréchal de Villars, voulant empêcher le prince Eugène et le duc de Marlborough de pénétrer en Picardie, vint camper entre Lens et Hulluch. Les alliés s'avancèrent de ce côté ; ayant trouvé son camp fortement retranché, ils n'osèrent l'attaquer, quoiqu'ils fussent les plus nombreux. Le maréchal ne leva le camp que lorsqu'il vit l'ennemi se diriger vers Tournai.

Dans les premiers mois de 1710, un détachement de l'armée des alliés avait été placé à Lens, mais les mouvements des Français le firent rappeler. Le 30 mai 1710, l'armée française, disposée en douze colonnes, s'avança dans la plaine de Lens et y resta quatre jours en présence des alliés, dont les ailes s'étendaient d'Hénin-Liétard à Vitry. Le lendemain, elle marchait vers Arras, puis revenait camper dans cette plaine et ne la quittait que le 17 juin. Les deux armées passèrent plus de huit mois dans l'Artois, où elles causèrent beaucoup de ravages. Au fléau de la guerre vint se joindre une grande disette qui fit beaucoup de

victimes dans toute la contrée. (*Dom Devienne, Hist. d'Artois.*)

Le 4 janvier 1711, un cordonnier d'Arleux-en-Paluel, nommé Savary, fameux partisan des Hollandais, vint avec une bande à Lens et y enleva le bailli, le maieur, le procureur et quatre échevins. Il les conduisit à Douai, où il les fit enfermer sous prétexte que les états d'Artois ne payaient pas les contributions auxquelles ils avaient été taxés par les alliés. Ces principaux ne recouvrèrent leur liberté qu'après une détention de 64 jours. (*Le P. Ignace, Dict. du diocèse d'Arras.*)

Le 20 juillet suivant, les alliés conduits par le duc de Marlborough, qui avait séjourné à Lens, se portaient au delà de la rivière qui baignait la ville et allaient camper à Bruay et à Mazingarbe. Le 5 août, divisés en quatre colonnes, ils traversaient de nouveau la plaine de Lens. Ces marches et contre-marches continuèrent jusqu'au 15 de ce mois. (*Dom Devienne, Hist. d'Artois.*) A la fin de l'année, les alliés vinrent camper à Lens où ils restèrent cinq semaines; pendant tout ce temps, ils fourragèrent dans les villages voisins. (*Denis, Hist. des choses arrivées à Vendin-le-Vieil.*) L'année suivante, l'armée commandée par le maréchal de Villars campait à son tour à Lens. (*Ibid.*)

Nous touchons à la fin des malheurs que Lens endura presque sans relâche pendant plus de quatre siècles, et qui l'avaient souvent réduit à une misère extrême. Le traité d'Utrecht, en 1713, et celui de Rastadt, de l'année suivante, avaient heureusement terminé la guerre de la succession d'Espagne et avaient définitivement laissé Lens à la France. Cette paix si désirée permit enfin à cette ville de se livrer avec confiance et ardeur à l'agriculture et au développement de son commerce et de son industrie. C'est ainsi que nous n'avons plus à enregistrer aucun fait de quelque importance jusqu'au milieu du siècle dernier. Ce qui prouve l'état prospère de Lens à cette époque, c'est que, par édit d'août 1758, cette ville était taxée pendant six années à un don gratuit extraordinaire de 6000 livres, tandis que Carvin n'était tenu qu'à 2400 livres et Hénin-Liétard qu'à 1600.

Lens n'était plus alors qu'une subdélégation jointe à celle d'Arras; démantelé et ouvert, il n'avait point d'état-major, mais

un gouverneur y avait été maintenu en titre d'office. La ville même était représentée aux états d'Artois par deux députés, et le chapitre de la collégiale en avait autant. (*Bultel, Not. de la prov. d'Artois.*)

Depuis une époque éloignée que nous ne saurions préciser, jusqu'à la Révolution, Lens fut le chef-lieu d'un doyenné fort étendu qui se composait de deux districts : celui de Lens et celui d'Ablain-Saint-Nazaire. Le premier était formé des treize localités suivantes : Annay, Annequin, Bénifontaine, Cambrin, Douvrin, Harnes, Hulluch, Lens, Loison, Loos, Vendin-le-Vieil, Vermelles et Wingles. Le second, qui renfermait un nombre égal de lieux, comprenait : Ablain-St-Nazaire, Aix-Noulette, Angres, Bouvigny-Boyeffles, Bully, Carency, Gouy-Servin, Grenay, Hersin, Mazingarbe, Sains-en-Gohelle, Servin et Souchez. (*Carte ms de notre collection.*)

Lens fut, en 1752, frappé d'une épidémie qui fit beaucoup de victimes. A la demande du magistrat et du bailliage, le chapitre organisa des processions avec exposition des reliques de saint Vulgan « pour demander au ciel la cessation des fièvres et maladies contagieuses. » (*Arch. du Pas-de-Calais, Fonds du chapitre de Lens.*)

La seigneurie de Lens fut érigée en marquisat par le premier des actes mentionnés ci-après. Suivant deux échanges, l'un, du 12 décembre 1778, l'autre, du 31 août 1781, consentis en retour de la principauté d'Henrichemont, le roi Louis XVI a cédé au duc de Béthune Sully le comté de Béthune et le marquisat de Lens. Cette cession a été faite « avec tous les droits de justice et de seigneurie, et tous autres droits et titres honorifiques dont Sa Majesté a joui ou dû jouir comme seigneur particulier. » (*Mémoire pour le duc de Béthune.*) Déjà les maieur et échevins de Lens s'étaient opposés à l'intervention du grand bailli dans les affaires communales. (*Mémoire de 1776.*) Malgré les termes des titres d'échange, les états d'Artois contestèrent au duc échangiste le droit de nommer les maire, échevins et autres officiers municipaux de Lens. (*Mémoire ms.*) Ils obtinrent gain de cause.

Dans notre notice de Carvin nous avons parlé d'un curieux

voyage que fit, l'an 1783, en cette ville et à Lens un jeune avocat d'Arras, qui devait être tristement célèbre dix ans après : Maximilien Robespierre. Remarquons à ce sujet qu'il a existé à Lens un certain nombre de personnes nommées Robespierre, qui devaient être de la famille du dictateur, comme on peut le voir dans l'ouvrage de M. De Marquette sur le comté de Harnes et dans les notes manuscrites de M. de la Fons.

En 1787, il avait été décidé qu'un camp serait établi en Artois ; on hésita entre Saint-Omer et Lens, mais la première de ces deux villes eut la préférence. (*Richard, Notes hist.*)

La Révolution arrivait à grands pas. Le tiers état du bailliage de Lens arrêta dans son assemblée du 15 avril 1789 un cahier de doléances, plaintes et remontrances, composé de 84 articles. Quoique la plupart de ses propositions ressemblent à celles d'autres cahiers de la même province, on y remarque les demandes suivantes : Que la représentation aux assemblées générales et provinciales soit accordée par moitié aux habitants de la ville et à ceux de la campagne. — Que toute juridiction soit à deux degrés. — Que le droit d'aînesse soit supprimé entre roturiers. — Qu'aux paroisses appartienne le droit de plantis. — Que la chasse soit libre. — Qu'on supprime le droit de gaule, la banalité, les corvées, les bénéfices forains et les lettres de cachet. (*Arch. du Pas-de-Calais.*)

Le 5 août de la même année, la municipalité fête le retour de Necker, et, « afin d'éterniser la mémoire d'un événement si heureux, elle vote une adresse à ce ministre patriote, expression des sentiments unanimes de reconnaissance que lui ont inspiré ses vertus, ses talents et son attachement au peuple français. » (*Reg. aux délib. de Lens.*)

LENS DEPUIS LA RÉVOLUTION JUSQU'À NOS JOURS. — La Révolution, qui renversa la monarchie absolue, s'accomplit dans des flots de sang ; elle abolit la féodalité et proclama les droits de l'homme, la liberté et l'égalité devant la loi. Le vieux Lens disparut avec ses anciennes institutions dans ce cataclysme qui lui ôta son autonomie et son caractère particulier ; son histoire ne présente donc plus le même intérêt.

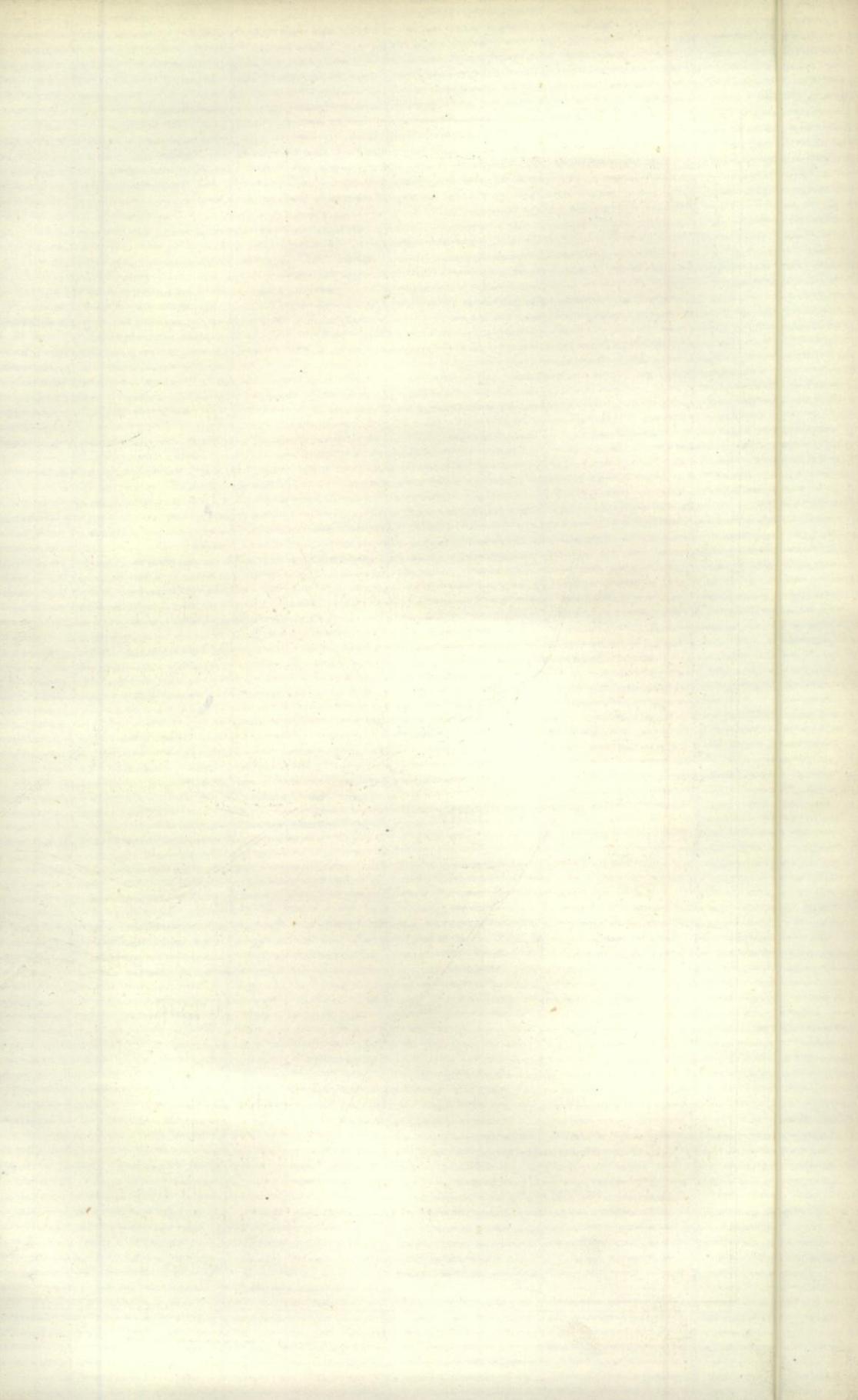
L'Artois, le Boulonnais et le Calaisis furent réunis en 1790 pour former le département du Pas-de-Calais. Lens, compris dans le district d'Arras, fut le chef-lieu du cinquième canton composé comme suit : Billy-Montigny, Fouquières-lez-Lens, Harnes, Lens, Loison, Noyelles-sous-Lens et Sallau. A quelque temps de là le canton de Lens dépendait de l'arrondissement de Béthune et était formé de 22 communes comme de nos jours.

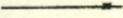
Une Société des amis de la Constitution fut établie à Lens l'an troisième de la liberté (1791). Cette réunion composée d'hommes nouveaux, à l'instar de la société des Jacobins, suivit le parti révolutionnaire que Robespierre représentait, mais non dans ses excès. Elle délivrait à chacun de ses membres un diplôme qui était en même temps un certificat de civisme. Ce brevet dont nous avons retrouvé un exemplaire, porte en tête une belle et grande vignette ovale sommée d'une couronne civique et posée sur deux branches de chêne. Dans l'encadrement on lit : *Société des amis de la Constitution, Lens, 1791*, et au centre, dans une couronne de chêne, d'où sort le bonnet phrygien, sont inscrits ces mots : *La liberté ou la mort*.

Vers la fin de cette année, parut à Lens un fanatique sous le nom de Dieu; c'est du moins ce que rapporte le trop fameux Joseph Le Bon dans la quatrième de ses *Lettres justificatives*.

En 1792, l'Autriche et la Prusse s'étaient liguées contre la Révolution; aussi des mesures furent-elles bientôt prises pour la défense des frontières du Nord. Lens fut muni de garnison. En avril, les volontaires du bataillon de l'Aisne s'y insurgent; ils prennent sur le rempart un arbre qu'ils vont planter au milieu de la place, se portent ensuite au couvent de récollets et s'y emparent d'une cloche qu'ils promènent par la ville; enfin ils menacent les habitants de pillage et de mort. La présence de deux détachements appelés des villes voisines met fin à cette émeute. (*Reg. aux délib. de Lens.*)

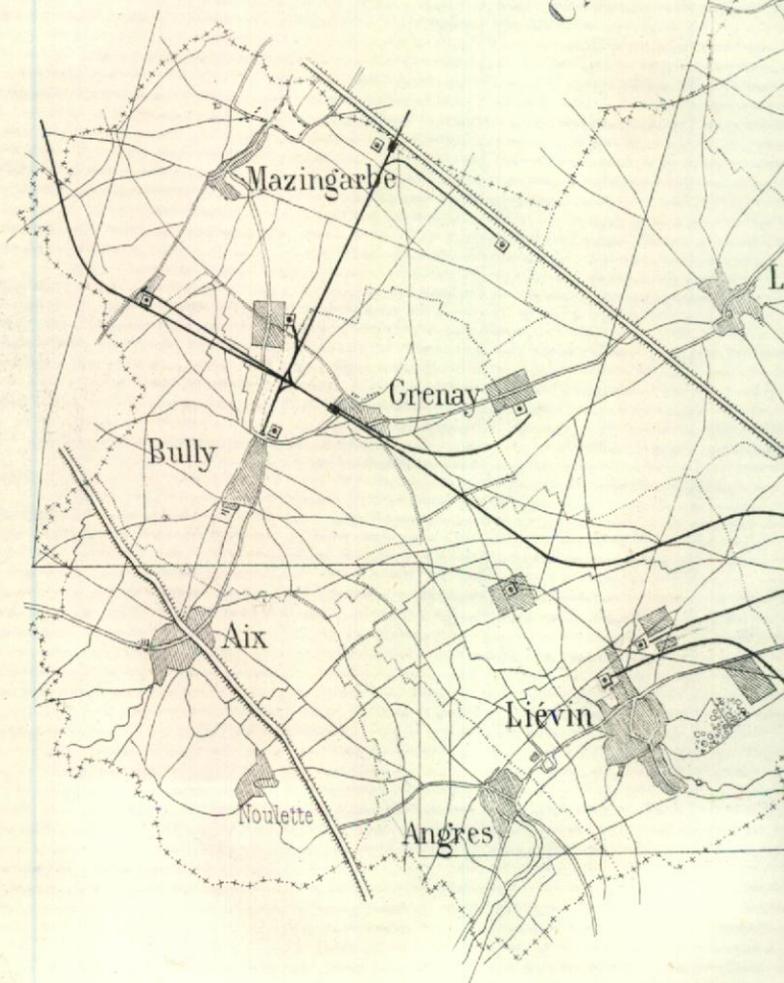
Le 8 octobre, les Autrichiens levaient le siège de Lille; ils avaient appris que le général La Bourdonnaye, commandant en chef de l'Armée du Nord, arrivait à grands pas pour secourir cette place bombardée cruellement. Il était le lendemain à Lens avec son quartier général et un corps de 10,000 hommes; il



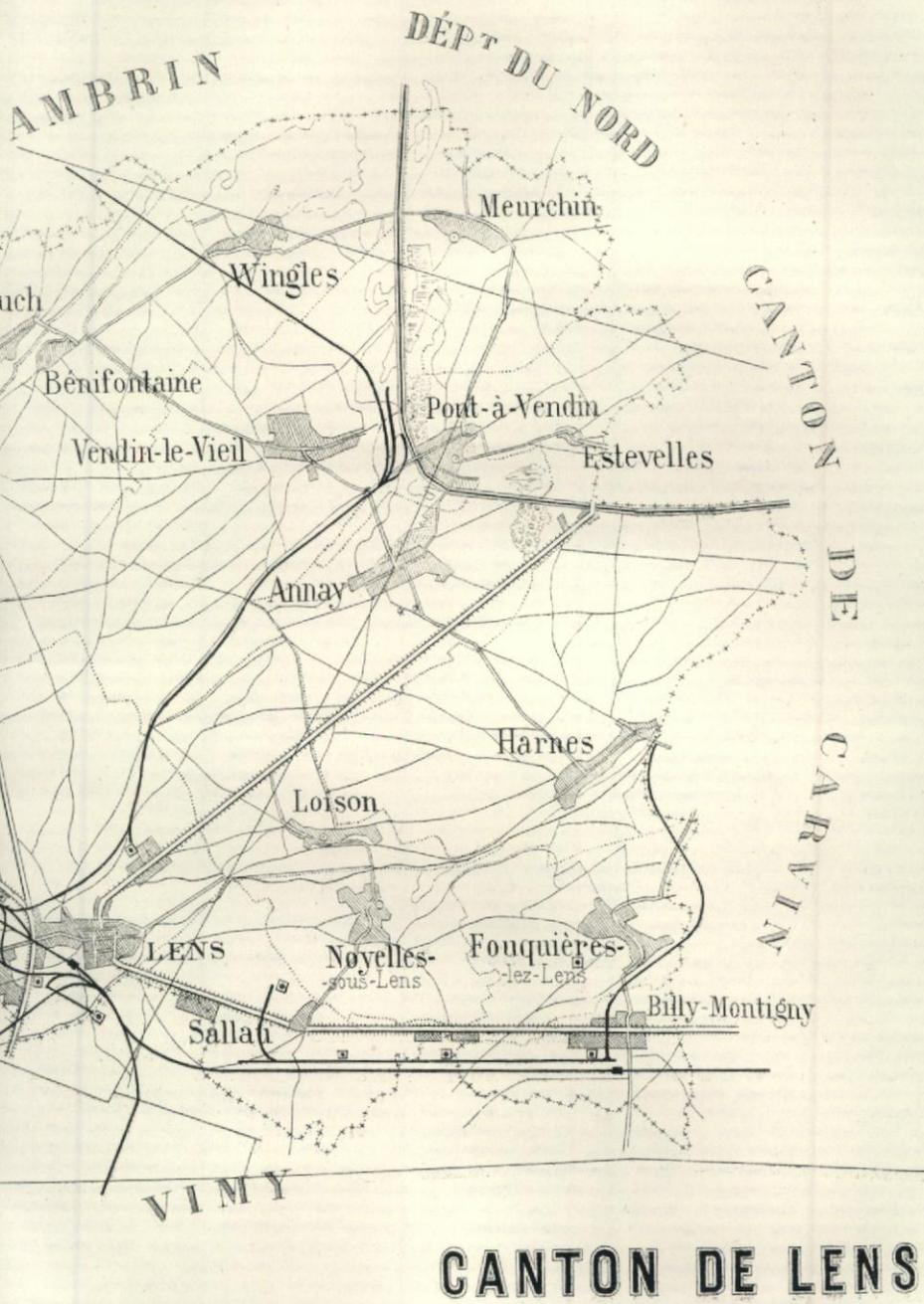
-  Chemin de fer et Station
-  Route Nationale
-  Chemin de Grande Communication
-  Canal
-  Limite du Canton
-  Limite des Communes
-  Fosse aux Charbons
-  Limite des concessions houillères

CANTON D'HOUDAIN

CANTON



CANTON



fut reçu à la porte de la ville par la municipalité, qui le complimenta. La troupe, que des renforts augmentaient sans cesse, campa sur la route de Douai ; deux jours après, elle traversa Lens pour se rendre dans les environs de Lille. (*Même registre; Mortimer-Ternaux, Hist. de la Terreur.*)

Le 6 janvier 1793, le curé élu de la paroisse se rendit à l'église des religieuses, où s'était assemblé le corps municipal, et prêta « le serment d'être fidèle à la nation, de maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. » (*Reg. aux délib. de Lens.*)

Voici le règne de la Terreur ! La création d'un comité de surveillance, les deux missions confiées à l'ex-oratorien Joseph Le Bon et l'établissement d'un tribunal criminel du Pas-de-Calais, siégeant à Arras, avaient frappé d'épouvante la plupart des habitants de Lens, et certes ce n'était pas sans raison, comme on le verra bientôt. Le 10 juillet, sont proclamés les droits de l'homme et l'acte constitutionnel. Le 5 août, vingt individus suspects sont arrêtés et les dénonciations « pour propos anti-civiques » préparent d'autres arrestations. Le 10 de ce mois, le conseiller général de la commune promulgue sur l'autel de la patrie l'adresse du district d'Arras ; après une grand'messe, toutes les autorités, la garde nationale et la garnison jurent de vivre libres ou de mourir. La cérémonie se termine par un feu de joie ; les titres féodaux et ceux de la noblesse, retirés des Archives, sont brûlés aux pieds de l'arbre de la liberté, aux acclamations de la foule. (*Ibid.*) Le 26, quatre commissaires aux noms sinistres viennent d'Arras à Lens et, pendant un mois, parcourent le canton ; leur chasse aux réfugiés amène 78 arrestations. Mais ce n'est encore que de l'intimidation.

En novembre, les cloches provenant des églises et des couvents de la ville furent envoyées à la fonderie de Douai ; elles étaient au nombre de 27, dont une portait une inscription très-ancienne, et pesaient 26,610 livres. A la fin de l'année, l'église paroissiale était fermée. (*Reg. aux délib. de Lens.*)

On sait que le jury du tribunal d'Arras jugeant révolutionnairement se composait d'individus dont la plupart étaient aussi san-

guinaires que le cruel proconsul qui les avait choisis ; tous partageaient sa haine implacable contre les membres du clergé, les nobles et les riches. Rapportons quelques-uns de leurs arrêts : Le 7 germinal an II, un individu natif de Lens, suspecté d'aristocratie, avait été trouvé porteur d'une prophétie contre-révolutionnaire ; en fallait-il davantage pour convaincre ses juges qu'il conspirait contre la sûreté de l'Etat ? aussi fut-il condamné à mort. — Le 24 du même mois, un notaire de Lens était frappé de la même condamnation pour avoir écrit à son maître-clerc une lettre « qui tendait à discréditer les assignats et à rappeler l'amour de l'ancien régime. » Le 13 floréal, le fils du maître de poste de Lens, subissait la même peine, mais comme déserteur. — Le 12 messidor fut un jour bien lugubre : Après l'exécution de plusieurs condamnés, le tribunal se transportait au temple de la Raison pour y tenir une séance extraordinaire. Là, sur une estrade étaient exposés 6 récollets de Lens, de Cassel et de Saint-Omer, deux carmes déchaussés, trois prêtres et cinq religieuses, tous revêtus de leur costume ; ils avaient été arrêtés à Ypres comme émigrés. Leur condamnation fut l'affaire d'un moment et l'exécution la suivit de bien près ; les 16 victimes marchèrent à l'échafaud en chantant l'office des morts. — Ajoutons qu'un chanoine de Lens, détenu dans la maison de réclusion d'Arras, aurait eu le même sort, s'il n'y eût décédé prématurément. Disons enfin que la chute de Robespierre rendit à la liberté trois autres détenus de Lens : un chanoine, un récollet et une religieuse. Les faits que nous venons de rapporter sont consignés dans l'émouvant ouvrage publié par M. Paris sous ce titre : *Histoire de Joseph Le Bon*.

Lens avait sa Société populaire des Sans-culotte. A la demande de quatre de ses membres, la ville célébra, en l'an IV, l'anniversaire de la mort « du dernier des tyrans. » En la même année, eut lieu avec toute la pompe possible la fête commémorative du 10 août 1792 : On avait dressé à cet effet un temple de la Patrie, où tout le peuple vint « renouveler le serment de vivre libre ou de mourir pour la liberté, de vouer à la haine les tyrans et les traîtres. » Cette cérémonie fut terminée par des divertissements publics donnés au temple de la Raison, en présence du comité

révolutionnaire et de la société populaire de la commune. Les autres fêtes civiques de cette époque furent celle de la Jeunesse et celle de la Victoire. (*Reg. aux délib. de Lens.*)

Un nouveau malheur devait frapper la ville : en 1794, ses archives et ses titres étaient dévorés par les flammes ; il en resta bien peu de chose, à en juger par l'inventaire dressé vers 1860.

Pendant le Consulat et le premier Empire, l'histoire se résume surtout en : Rétablissement du culte, levée de soldats, mouvements de troupes, proclamations de victoires et fêtes publiques à l'occasion de nos succès. Transcrivons une inscription gravée dans la salle de la justice de paix : *En 1805, 5500 braves se rendant à Austerlitz reçurent ici l'hospitalité.* La ville fut fortement endommagée par deux ouragans d'une violence extrême ; celui de 1807 y déracina plus de 2500 arbres et celui de 1810 y causa des dégâts considérables.

Lens accueillit avec allégresse la Restauration, qui lui promettait le repos et la prospérité. La culture, le commerce et l'industrie furent repris avec ardeur et donnèrent une vie nouvelle à cette localité si souvent éprouvée.

Ce qui, par la suite, contribua beaucoup au développement de la richesse de Lens, ce fut l'établissement agricole et industriel fondé par M. Decrombecque, qui lui valut, entre autres distinctions, le grand prix d'agriculture à l'exposition universelle de 1867. Cette récompense est si importante, sous tous les rapports, qu'on nous permettra d'en donner une courte description. C'est un objet d'art d'une valeur de 10,000 francs, sorti des ateliers de la maison Christoffe ; il représente le Génie de l'Agriculture, debout sur un globe en onyx parsemé d'étoiles et d'ornements. La sphère est soutenue par les quatre Saisons assises aux angles d'une table à pieds de bœuf posés sur un large socle. Ce magnifique chef-d'œuvre se voit à Lens dans la famille du grand agronome, décédé en 1870.

L'importance actuelle de Lens, ville qui ne cesse d'augmenter et qui, depuis une vingtaine d'années, a tant changé d'aspect, est due principalement à la grande exploitation houillère de la Compagnie de Lens.

Nous terminerons la première partie de ce précis par la statistique suivante, qui constate l'importance actuelle de Lens. Cette ville comprend : curé-doyen et 2 vicaires ; — juge de paix, 3 notaires, 2 huissiers et une brigade de gendarmerie ; — 2 docteurs en médecine, 2 officiers de santé, vétérinaire, 3 pharmaciens, salle de bains publics ; — école communale de garçons, tenue par 12 frères maristes, école communale de filles et salle d'asile confiées à 12 sœurs franciscaines ; pensionnat de jeunes gens dirigé par M. Cailliéré ; pensionnat sous la direction des sœurs de Saint-Joseph ; institution libre de M^{me} Legrand ; — recette municipale, recette d'octroi, caisse d'épargne, bureau de bienfaisance et hospice civil ; — percepteur, receveur de l'enregistrement, receveur des contributions indirectes et contrôleur du service des sucres ; — agent-voyer et architecte ; — bureau de poste et bureau télégraphique ; — importante station, la douzième gare du chemin de fer du Nord, dont la recette a été, en 1877, de 2,158,547 francs ; — Société houillère, la plus considérable du bassin des Houillères, qui exploite 6 fosses et occupe plus de 4,000 employés et houilleurs ; — maison fort importante de MM. Spriet frères, créée en 1789, pour le commerce de draps, toiles et nouveautés, à laquelle est annexée une fabrique de fils ; — grand établissement agricole de MM. Decrombecque, avec fabrique de sucre et raffinerie ; — construction mécanique pour l'agriculture ; commerce de tourteaux ; fabrique de chicorée ; 2 moulins à eau et un troisième à vent ; grande corderie mécanique ; chaudronnerie ; 2 fonderies en fer et une troisième en cuivre ; 2 tanneries ; — 4 brasseries ; — 2 imprimeries ; — Usine à gaz ; briquetterie, four à chaux, marbrerie et atelier de tourneur en bois.

Enfin, mentionnons la foire de la Trinité, dont la durée est de cinq jours ; le franc-marché du premier samedi de chaque mois ; le grand marché aux grains, qui se tient à la halle chaque vendredi ; les marchés qui ont lieu sur la place tous les mardis et vendredis, pour la vente des denrées et des menues marchandises.

SECONDE PARTIE.

Dans la première partie de notre précis, nous avons effleuré seulement divers sujets qui méritent cependant d'être assez développés; nous leur consacrons cette seconde partie, mais sans trop nous étendre. Nous traiterons particulièrement ici chaque article dans l'ordre suivant : Fortifications; Château du souverain; Châtellenie; Baillage; Echevinage; Hôtel de ville et Halle; Etablissements charitables : Hôpital de la Chaussée; Hôpital du Bourg; Hospice et Béguinage; Etablissements religieux : Eglise collégiale; Eglise Saint-Léger; Eglise de Saint-Laurent; Couvent des Récollets et Couvent des Sœurs grises; Instruction publique; Canal et Rivage; Marais communaux; Société des Mines houillères de Lens; enfin Biographie locale.

FORTIFICATIONS ET PORTES DE LA VILLE. — Les fortifications étaient certainement bien anciennes, car on les voit déjà mentionnées dans une charte de 1070. (*Le Mire et Foppens, Op. dipl.*) Dans sa *Notice*, Bultel avance qu'elles furent élevées en 1028 par le comte de Flandre Bauduin à la Belle-Barbe. D'abord protégée par ses vastes marais et par ses deux châteaux, la ville fut bientôt entourée de fossés garnis de pieux. Plus tard, une enceinte fut construite; c'étaient d'épaisses murailles de grès et de briques, baignées par des fossés aussi larges que profonds. Ces murs étaient flanqués de tours rondes percées de meurtrières et couronnées d'un parapet avec mâchicoulis; un rempart intérieur y était adossé. Les fortifications furent souvent ébranlées et ébréchées dans les fréquentes attaques de la place; aussi furent-elles réparées maintes fois; le siège de 1557 leur porta un coup funeste. Enfin, la ville fut démantelée en 1648, peu après la bataille de Lens, par les ordres de Louis XIV, malgré les représentations et les vives instances des habitants, nonobstant la promesse donnée deux ans auparavant au magistrat par le jeune roi, sur l'avis de la reine régente, de faire

comblent les fourneaux de mines déjà préparés pour le démantèlement. Une partie des matériaux provenant de la démolition servit à la construction de la citadelle d'Arras. (*Michaud, Mémoire; Arch. du Pas-de-Calais.*) Il ne resta plus dès lors que le rempart, les fossés et les portes; mais c'était assez pour que le monarque laissât à Lens le titre et les privilèges de ville fermée, et qu'il y plaçât un gouverneur honoraire. (*Bultel, Notice; Harbaville, Mém. hist.*) Nous possédons sept plans, gravés ou dessinés vers 1648, représentant exactement la ville avec ses fortifications et un dessin de 1709, qui la figure après le démantèlement, entourée seulement de fossés.

Entre les tours étaient placées trois portes munies de vantaux et de herses; c'étaient celles d'Arras ou de Béthune, de Lille ou de Pont-à-Vendin, de Douai ou d'Hénin-Liétard. Près de chacune se trouvait un corps de garde. D'après l'obituaire de Lens, une des portes s'appelait *Peskebeuf*, en 1326. Un dessin des portefeuilles de M. Wallet, déposés à la Bibliothèque de la ville de Douai, offre une vue de la porte d'Arras telle qu'elle existait en 1818.

On voyait encore, en 1781, un corps de garde sur la place et une grande caserne près de l'emplacement du château, qui dépendaient du domaine du roi. (*Reg. aux délibérations.*) La caserne existe encore; nous en parlerons ci-après.

CHATEAU DU SOUVERAIN. — Les Romains établirent de bonne heure un poste militaire à Lens, position qui réunissait les conditions les plus avantageuses. Ils y élevèrent ensuite un château, commencement de celui qui occupe la première place dans l'histoire de la ville. Cette antique origine est surabondamment prouvée par de nombreuses découvertes faites dans les décombres, de ciments, de matériaux, de poteries et d'objets divers ayant appartenu à la période romaine. Cette forteresse, que des changements successifs et des reconstructions partielles avaient rendue plus habitable, devint sous les Francs et les Carlovingiens une résidence royale où l'on frappa monnaie. Plus tard elle fut souvent le séjour des comtes de Flandre, des comtes d'Artois et des ducs de Bourgogne, tout en restant une propriété royale.

Le château était la citadelle et la place forte de Lens. Il présentait quatre côtés flanqués de six grosses tours et avait deux portes avec tourelles, l'une donnant sur la ville, l'autre sur la campagne, en regard du village d'Avion. (*Harbaville, Mém. hist.*) De larges fossés entouraient cette forteresse dont deux ponts-levis et des herses complétaient la défense. Les espaces entre les tours étaient occupés par des murs de sept pieds et demi d'épaisseur. (*Arch. du Nord, Comptes de Lens.*)

L'intérieur du château comprenait, au xiv^e siècle, l'hôtel du souverain, en face de la porte principale ; la demeure du bailli ; un bâtiment à étage, bâti en grès et en pierres blanches, composé de caves, cellier, cuisine, salles, chambres et greniers au blé et à l'avoine ; une salle d'audience ; des prisons ; une vaste cour ; un jardin ; une terrasse ; enfin une chapelle. En 1474, un boulevard extérieur était établi devant la porte de sortie. (*Ibidem.*)

Après avoir été bien des fois restauré, agrandi, relevé et fortifié, le château fut reconstruit en grande partie au xiii^e siècle. Depuis le commencement du siècle suivant jusqu'au milieu du xvii^e, pris et repris sans cesse par les armées belligérantes, il finit par n'être plus qu'un immense monceau de débris. Une vue de 1648 nous a conservé l'aspect de ses ruines vraiment imposantes. Sur l'emplacement de la résidence des souverains on a construit des casernes et établi une place pour les fêtes publiques.

Des terrassiers employés, en 1867, à des travaux de déblaiement en cet endroit, y trouvèrent le squelette d'un homme de forte stature. Il était assis, et à ses pieds étaient rivés des fers ou entraves avec chaîne ; à côté se voyait une courte épée dite miséricorde, arme du xvi^e siècle. Dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais*, nous avons rendu compte de cette singulière trouvaille, féconde en suppositions.

Dans les décombres du château ou dans les alentours on a trouvé des boulets et des balles, des fragments d'arbalète, des pièces d'arquebuse et d'autres armes à feu, des poignards, des parties de sabre et d'épée, des fers de lance, des bouts de flèche, des chausse-trapes et divers objets de toute espèce.

CHATELLENIE. — Comme la plupart des chefs militaires des villes et cantons du nord de la France, les grands feudataires qui furent à la fois comtes de Boulogne et de Lens, avaient profité de l'anarchie et du désordre qu'avaient produits les terribles invasions normandes pour s'emparer de l'autorité du souverain. A quelque temps de là les châtelains, qui furent pour ainsi dire leurs successeurs, devinrent aussi des seigneurs féodaux, chefs de la châtellesnie, commandèrent la forteresse comtale et protégèrent le pays qui l'entourait.

Parlons d'abord du château. Près de la collégiale, sur une éminence, grande motte faite de main d'homme, d'où l'on voit toute la ville et ses environs, s'élevait le château des comtes de Lens, qui fut ensuite celui des châtelains. C'était une forteresse environnée de grands fossés toujours remplis d'eau, et défendue par les remparts de la ville, qu'entouraient de gros murs flanqués de lourdes tours couronnées de créneaux et percées de meurtrières. Elle avait une entrée avec pont-levis, et, au dehors, une issue par une poterne, et pouvait correspondre avec le château principal par de larges souterrains cintrés, solidement maçonnés, dont il reste une partie. Le château diminua d'importance au fur et à mesure que les châtelains perdirent de leur prestige et de leur autorité. Faute d'entretien, il tomba bientôt en ruine et cessa d'être habité, puis il fut démoli.

L'étendue de la châtellesnie, telle qu'elle était constituée au commencement du XIII^e siècle, nous est connue par un document bien précieux que renferme un cartulaire de Philippe-Auguste, reposant aux Archives nationales. Voici quelles en étaient les limites : du côté d'Arras, jusqu'à un lieu, aujourd'hui inconnu, nommé *Molusin*, et vers Neuville-Saint-Vaast et Thélus ; du côté de Bailleul-sir-Berthoult, jusqu'à ce village ; du côté de Brebières, jusqu'à *Macumpière*, lieu inconnu ; du côté du pays de Mélantois, jusqu'à Moncheaux, près de Mons-en-Pévèle, jusqu'à Roost-Warendin et Bersée ; du côté de Douai, jusqu'à Lauwin-Planque, Esquerchin et Hénin-Liétard ; du côté de Pont-à-Vendin, jusqu'à son écluse ; du côté de La Bassée, jusqu'à la porte de cette ville et jusqu'à Pomereau, hameau d'Aubers ; du côté de Béthune,

jusqu'à l'écluse de Beuvry et jusqu'à Nœux ; du côté de Saint-Pol, jusqu'à la chaussée d'Estrée-Cauchy.

La châtellenie de Lens avait sous sa dépendance plusieurs seigneurs feudataires. Ces vassaux étaient soumis à certains devoirs féodaux envers le châtelain : ils lui prêtaient foi et hommage ; lui devaient l'aveu, le dénombrement et le relief ; lui fournissaient des subsides et prenaient les armes pour la défense de la châtellenie. Enfin ils formaient la cour du châtelain et venaient y siéger en qualité de pairs dans les plaids tenus sous sa présidence pour discuter les affaires communes et rendre la justice.

Ces pairs, au nombre de douze, étaient les seigneurs de Souchez, d'Hulluch, de Sainghin-en-Weppes, de Roëult à Avion, de Vendin-le-Vieil, de Billy-Montigny, d'Aix, de la Cauchiette à Violaines et de Ledinghem.

Après avoir été possédée pendant près de quatre siècles par la maison de Récourt, la châtellenie fut exposée en vente à la poursuite des créanciers de la succession de François de Récourt, troisième du nom, et adjugée, en 1694, à Eugène Dubois, écuyer, sieur de Zebbe, conseiller et secrétaire du roi. Elle appartient ensuite à Jean-François-Joseph de Saluces, marquis de Saluces et vicomte de La Thieuloye, qui la vendit, en 1719, à Eugène-Marie de Béthizy, chevalier, marquis de Mézières, lieutenant général des armées du roi et gouverneur d'Amiens. (*Arch. du Pas-de-Calais.*) D'après une exposition en vente de 1685 et la vente de 1719, titres reposant aux Archives du Pas-de-Calais, la châtellenie comprenait encore alors : 1° une motte près de la collégiale, où avaient été autrefois le château et la maison du châtelain ; 2° deux moulins à moudre blé, l'un à eau, l'autre à vent ; 3° le droit de travers, des rentes seigneuriales et foncières ; 4° le bois Rigaut contenant 200 mesures ; 5° la mouvance de plusieurs terres à clocher, notamment de celles d'Allouagne, Givenchy-lez-La-Bassée, Méricourt, Annequin, Verquigneul, Bunette, Cauroy et La Vacquerie.

Le *Cri de guerre* des châtelains de Lens était : *Boulogne*, en souvenir du comté ; leur *Devise* : *La lenteur avance souvent plus*. Les *Armes* de la châtellenie et de la maison de Lens étaient : *écartelé d'or et de sable* ; celles de la maison de Récourt portaient :

bandé de vair au chef d'or. (Ms. de la Bibl. de Lille; Roger, Arch. hist.; le même, Nobl. et chev.).

Sceaux. — Suivant le Mémoire historique et critique cité ci-devant, le sceau du châtelain Eustache portait un aigle entouré de ces mots : **Sigillum Castellani de Lens**, et celui de Jean, l'un de ses fils, le figurait à cheval avec un écu aux armes de Lens. D'après ce mémoire, leurs descendants auraient adopté ce dernier type pour leur sceau et l'aigle pour le contre-scel; ceci manque d'exactitude, comme on le verra par la description suivante de sceaux de châtelains :

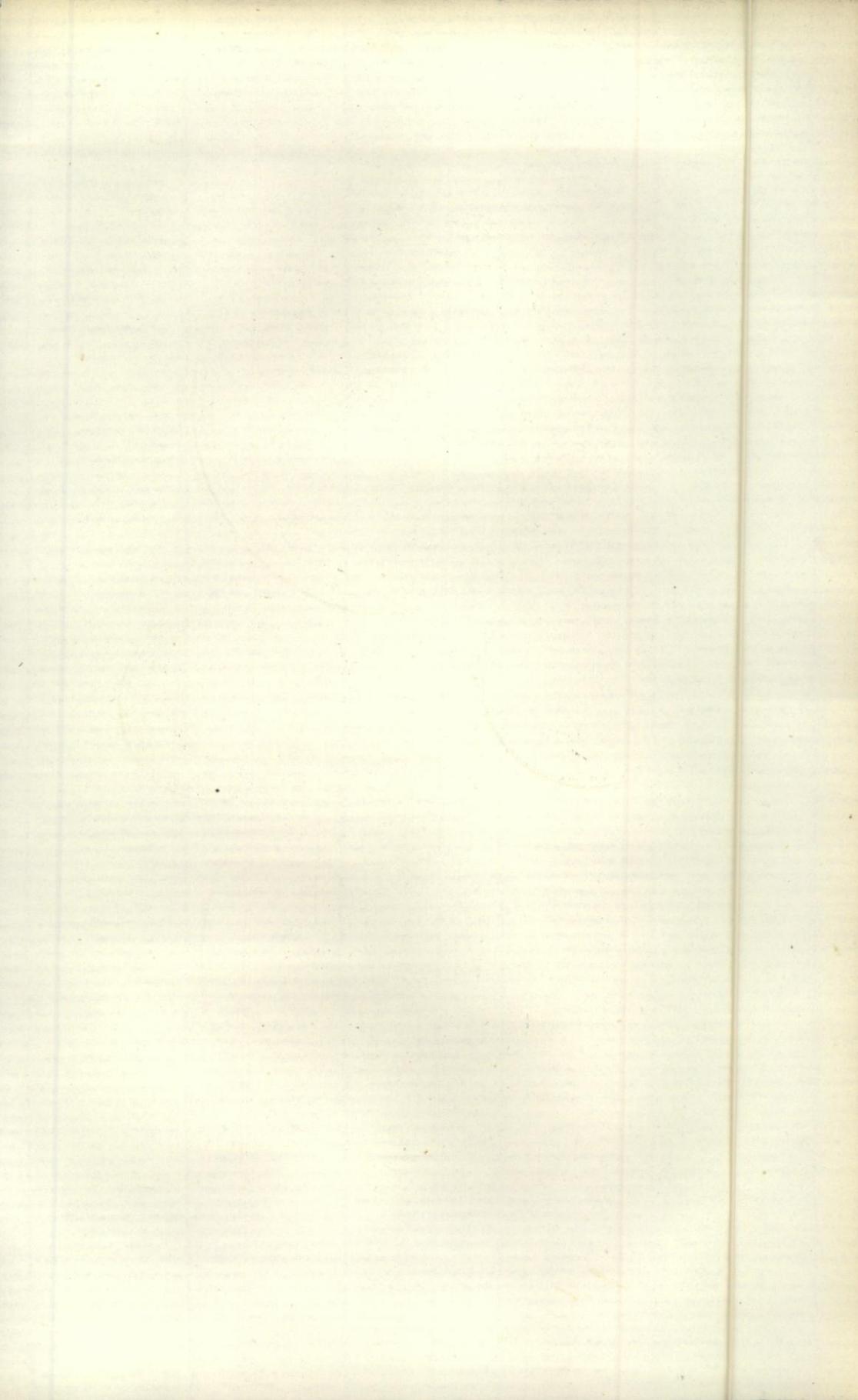
1° Sceau rond de 72^{mm}, de Bauduin. ✠ **S' Baldvini Castellani de Lens**. Type équestre avec bouclier portant un écartelé plain. Contre-scel : écu à l'écartelé plain, entouré d'une orle d'annelets.

2° 1482. Sceau rond de 43^{mm}, de Jacques I^{er}. Ecu à l'écartelé plain, écartelé de trois bandes, penché, timbré d'un heaume cimé d'un cygne, supporté par deux chèvres. Contre-scel dont la légende est illisible : bannière chargée d'un écusson aux armes de la fasce. (*Demay, Inventaire des sceaux de la Fl.*)

3° 1536. Sceau rond de 46^{mm}, de Jacques III. **S : Jacques : Baro : de : Licques : et : Chastelain : de : Lens**. Ecu plain, écartelé de trois bandes à la bordure, timbré d'un heaume cimé d'un cygne et d'un bélier affrontés et issants. (*Ibidem.*)

BAILLIAGE. — Le bailliage de Lens, dont l'origine est fort ancienne, était certainement un des plus importants de l'Artois. Les localités soumises à sa juridiction s'élevaient à plus de cent; elles sont comprises aujourd'hui d'abord dans l'arrondissement de Béthune, puis dans ceux d'Arras, de Saint-Pol, de Lille et de Douai. On en trouve la liste à la suite des *Coutumes d'Artois*.

Le bailliage, tribunal qui jugeait au nom et sous la présidence du bailli, exerçait la juridiction domaniale et féodale, et ressortissait immédiatement au conseil d'Artois. Il se composait en dernier lieu d'un grand bailli, en même temps chef de la ville, d'un lieutenant-général, d'un procureur et d'un greffier, tous nommés par le Roi. C'est en leur qualité d'hommes de fief qu'ils pouvaient remplir les fonctions de juges. (*Bultel, Notice d'Artois.*)

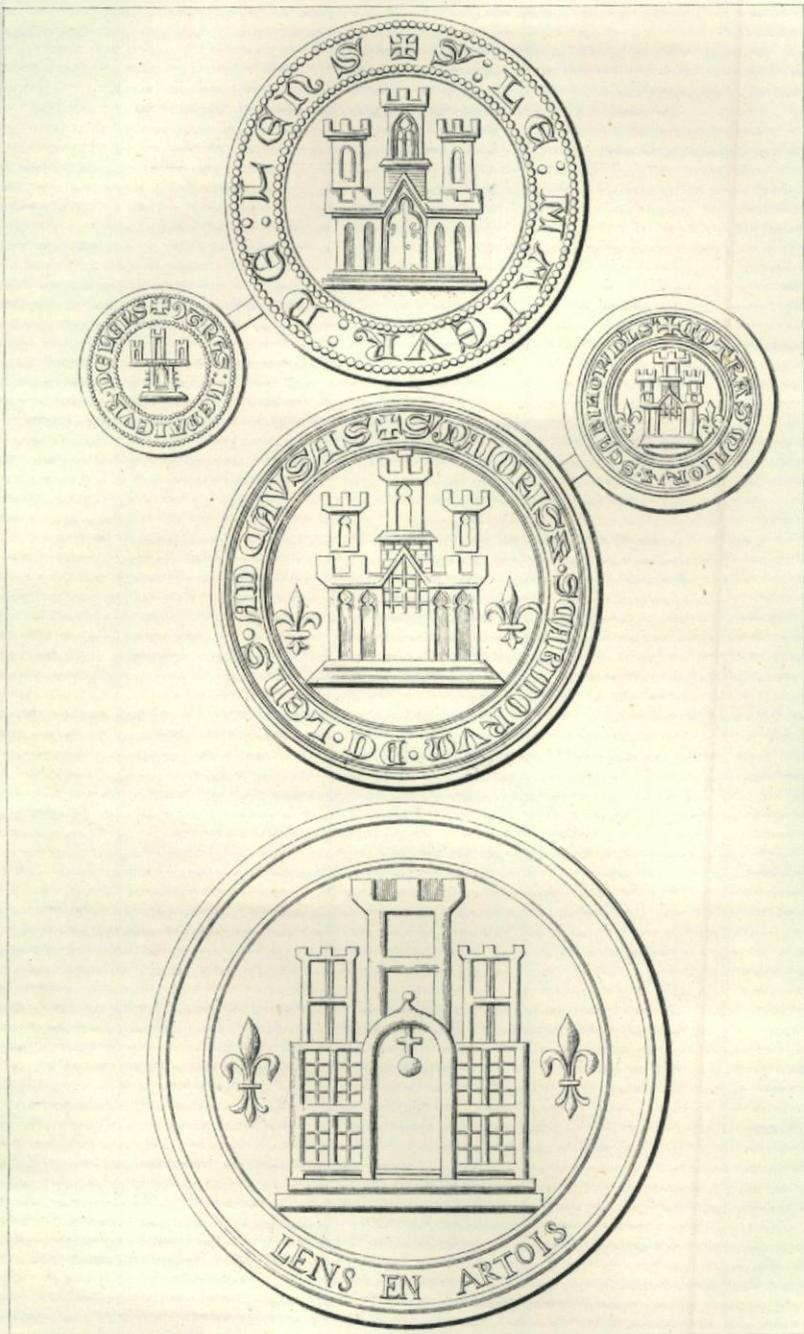


SCEAUX DE LENS.



CHÂTELAIN.—BAILLIAGE.

SCEAUX DE LENS.



ECHEVINAGE.

Les plaids du bailliage se tinrent longtemps dans les dépendances du château ; là se trouvaient aussi les prisons. Comme, en 1500, la forteresse menaçait ruine, les plaids eurent lieu à l'échevinage. Il en résulta bientôt de grands inconvénients ; aussi décida-t-on que la salle serait reconstruite ; elle le fut sur la place devant le château. (*Arch. du Nord.*) En 1641, le roi d'Espagne Philippe IV avait autorisé le bailliage à siéger à Douai tant que Lens serait occupé par les Français. (*Arch. nat., Coll. Colbert.*) Lorsque cette dernière ville fut soumise à la France, le 3 octobre 1647, ce monarque transféra les officiers du bailliage à Douai, où ils exercèrent leur juridiction jusqu'en 1660. (*Maillart, Cout. gén. d'Artois.*)

Représentant du souverain, le bailli était investi par lui de pouvoirs fort étendus ; aussi était-ce un personnage important ; il pouvait commander la noblesse de son ressort quand elle était appelée pour l'arrière-ban. Chef de la justice seigneuriale, il faisait rendre la justice ; à cet effet, il convoquait les hommes de fief et les cottiers en nombre suffisant pour juger les affaires. Indépendamment de son traitement, il jouissait, à titre d'émolument d'office, du jardin et des prés du château, qui contenaient 12 mencaudées. Quant aux hommes de fief, il ne leur était dû de dépens que quand ils jugeaient hors les jours de cour. (*Arch. du Nord.*)

La ville de Lens, à la fois le siège d'un bailliage et celui d'un échevinage, avait une coutume distincte pour chacune de ces juridictions ; nous n'avons à nous occuper ici que de la première. La coutume du bailliage remontait à l'origine de ce tribunal ; elle fut revue en 1507 et rédigée en 22 articles. On y lit qu'au seigneur appartient la haute, moyenne et basse justice, laquelle est exercée par le bailli et par les prévôt, échevins et hommes féodaux qui jugent à sa conjure. Ce seigneur a droit à ce qui revient à tout haut justicier, selon les coutumes tant du bailliage que du comté d'Artois et de la prévôté de Beauquesne. Les dix feudataires, s'ils sont justiciers, peuvent en leur propre nom ou par leurs baillis conjurer leurs hommes et exercer la justice selon la forme en vigueur dans la châtellenie et au comté d'Artois. Dans ce cas,

ils ont droit à ce qui appartient au seigneur vicomtier. Cette coutume, qui concerne surtout le régime féodal, a été reproduite par M. Bouthors dans son ouvrage *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*. Mentionnons encore un livre imprimé à Douai en 1658, par Laurent Killam : *Ordonnance, styl et manière de procéder au bailliage de Lens-en-Arthois*.

Il ne sera pas sans intérêt de rappeler ici quelques condamnations prononcées par le bailliage. En 1378, un grand criminel, déjà banni d'Artois et de Flandre, François Bochet, coupable de plusieurs meurtres, venait d'être pris à la suite d'un nouveau crime. Il fut condamné à mort par le bailliage et pendu la nuit suivante dans le bois de Lens, où son corps fut gardé par huit sergents, de crainte qu'il ne fût enlevé par des bannis réfugiés à Arleux-en-Paluel. Le supplicié était-il clerc ? c'est ce que prétendit l'évêque d'Arras, qui lança l'interdit contre la ville et excommunia le bailli, le lieutenant et les officiers du bailliage. De là des plaintes amères et des démarches auprès du prélat, qui ne consentit à lever la peine qu'à des conditions humiliantes. (*Arch. du Nord, Dom. de Lens.*) Ce n'était pas tout : des bannis, Français et Artésiens, formés en bandes qui infestaient les environs d'Arleux, menacèrent le bailli, les officiers et sergents du bailliage de les brûler vifs dans leurs demeures. Le bailli à la tête de 58 cavaliers marcha vers ces malfaiteurs pour les prendre, mais il ne put les atteindre ; la nuit venue, il se mit en embuscade. Les bandits se réunirent au son de la cloche d'alarme et se jetèrent sur le bailli et ses gens qui ne durent leur salut qu'à la fuite. Nous n'avons appris rien de plus sur ce sujet dans les comptes du domaine de Lens, auxquels nous empruntons ces détails et ceux qui suivent.

Un nouvel interdit était, en 1379, fulminé contre Lens parce que le bailliage voulait prendre par la faim un meurtrier réfugié dans l'église de Saint-Léger de cette ville. Du reste les conflits entre l'officialité et le bailliage étaient assez fréquents.

La justice infligeait, en 1391, une singulière punition à Agnès Duflos qui avait fait écrire sous de faux noms des lettres diffamantes. La coupable, affublée d'une coiffure en forme de mitre,

fut exposée, trois jours de fête, attachée à une échelle avec écriteau. Quatre ans après, une condamnation semblable était portée contre Vincent Boullenghier « pour avoir juré villain sérement. »

Ce serait à n'en pas finir s'il fallait rappeler les principales sentences du bailliage ; abrégeons donc notre récit. En 1478, une femme, qui a occis deux de ses enfants non baptisés, est brûlée vive par le maître des hautes œuvres d'Arras. — En 1498, on arrête Gilles Du Bois et sa femme, porteurs de huit livres de fausses mailles, qu'ils déclarent avoir achetées à un inconnu dans la ville de Valenciennes. Ils sont condamnés au bannissement et verront brûler et anéantir ces singulières monnaies sur le marché. — En 1500, l'incendiaire d'une maison habitée meurt par la corde. — En 1574, un prétendu sorcier est poursuivi, mais heureusement on ne trouve pas de charges suffisantes pour le condamner ; il est relaxé. — En 1591, un jeune homme de 16 ans à peine est convaincu de sortilège ; à cause de son âge, il est seulement condamné à tenir sur l'échafaud une torche ardente en la main, à avoir un chapeau d'étoupes brûlé sur la tête et à être banni pour toujours. (*Arch. du Nord.*) Nous croyons inutile de relever d'autres condamnations prononcées pour sortilèges et maléfices.

Voici la longue liste des baillis, telle que nous l'ont fournie de patientes recherches : 1277. Huon de Saint-Omer. — 1291. Jean Creton. — 1296. Ernoul Caffet. — 1302. Ansel d'Anvin, chevalier. — 1312. Jean de Roisin, chevalier. — 1312. Waroqué de Corbehem. — 1319. Jean Le Fèvre. — 1320. Enguerran de Mastaing. — 1323. Jean Fauvel de Wadencourt. — 1328. Gilles de Bléty. — 1332. Jean de Chartres. — 1347. Willaume d'Arras, chevalier. — 1350. Etienne Bosquet. — 1352. Pierre de Cohem, chevalier. — 1365. Philippe Blondel, seigneur de Canleu, écuyer. — 1387. Gilles du Chastel. — 1397. Evrard Le Chièvre. — 1404. Jean Le Plé de Nielles. — 1410. Guillaume Bonnier ou de Bonnières, chevalier. — 1416. Jean Doré, vicomte de Condé. — 1431. Jean de Quielencq, chevalier, conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne. — 1434. Gilles Nazais, chevalier. — 1445. Bertrand de Mazingarbe.

— 1447. Jean de Hingettes, seigneur des Aubeaux. — 1453. Jean de Saint-Pierre-Maisnil, chevalier, seigneur de Fretin et d'Audainville, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, dont on voit la belle pierre tumulaire au musée de Douai. — 1464. Philippe de Bourbon, écuyer, seigneur de Duisans, conseiller et chambellan du duc, capitaine du château de Lens. — 1481. Jacques de Goy, chevalier, seigneur d'Auby, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, capitaine du château de Rupelmonde. — 1483. Michel de Belleforière, chevalier, seigneur de Belleforière et de Noyelles-Godault, chambellan de Charles VII. — 1492. Jacques de Coupigny, écuyer, seigneur d'Hénin-Liétard, conseiller et chambellan de l'archiduc d'Autriche, capitaine du château de Lens. — 1496. Pierre de Wignacourt, dit Daury. — 1505. Antoine de Lallaing, seigneur de Montigny. — 1510. Charles de Bernemicourt, écuyer, seigneur de La Thieuoye, Frévin, Ruitz et Bracquencourt, panetier de l'archiduc. — 1545. François de Bernemicourt, chevalier, seigneur de Frévin et autres lieux, capitaine du château de Lens. — 1556. Robert de Bernemicourt, décédé en cette année. — 1556. Lambert de Warluzel. — 1570. Jacques de Germigny, seigneur de ce lieu, chevalier. — 1577. François de Noyelles, écuyer, seigneur de Court-au-Bois. — 1578. Jean de Bonnières, chevalier, baron d'Auchy. — 1615. Jean de Montmorency, baron des Watines, gouverneur de Lens ainsi que les cinq suivants. — 1623. Gilles de Lières, baron du Val et de Berneville. 1633. Guillaume de Montmorency, chevalier, seigneur de Neuville-Vitasse. — 1638, Jacques de Bernemicourt, chevalier. — 1647. François d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Courcelles-lez-Lens et de Noyelles-Godault. — 1655. Antoine de Bassecourt, chevalier du Saint-Empire, seigneur de Beaulieu, sergent général de bataille et mestre de camp. — 1663. Alexandre de Joyeuse. — 1663. De Montgobert, qui prend les titres de grand bailli de Lens et d'Hénin-Liétard, et de capitaine des ville et château de Lens, comme le feront tous les suivants. — 1673. Jean-Etienne de Valicourt. — 1683. Charles-Albert le Hardi, écuyer, seigneur de Famars. — 1692. Charles-Liévin de Valicourt. — 1693. Louis de Valicourt, écuyer, seigneur d'Ambrines, grand prévôt des maré-

chaux de France, en Artois. — 1700. François-Joseph de Beauvoir, seigneur de Séricourt et de Monchy-Breton, nommé grand bailli héréditaire de Lens et d'Hénin-Liétard. — 1713. Pierre-Valentin-François Crugeot, seigneur du Jourdain, lieutenant de la gouvernance d'Arras. — 1734. Valentin-François-Joseph Crugeot, son fils, seigneur de Gribersart. — 1737. Ferdinand-Louis-Joseph Lefebvre, beau-fils du précédent, seigneur de Lassure. — 1759. Lefebvre de Lassure ou de Lessus. — 1780. Le fils de ce dernier, écuyer. (*Arch. du Nord; Arch. du Pas-de-Calais; Eibl. nat., Coll. Colbert; Arch. comm. de Douai; Corresp. de l'emp. Maximilien; A. de la Fons, Recueil de notes; Communications de M. Amédée de Ternas.*)

Sceaux du Bailliage. — Les Archives nationales conservent un sceau très-curieux et fort intéressant du bailliage de Lens, quoiqu'il n'ait gardé que le commencement de sa légende : — ✠ **Sigill.** Ce sceau, de l'an 1228, est de forme ronde et il a 68^{mm}; il représente le château royal tel qu'il devait être alors. C'est une forteresse construite en grès avec porte, murs et tours à créneaux. A l'intérieur on distingue, au centre, une haute tourelle à côté d'un bâtiment à pignon avec rosace quadrifoliée; à droite s'élève le donjon, forte tour carrée et à gauche une espèce de pavillon avec toit triangulaire. Le contre-scel rond, de 32^{mm}, se compose d'un écu à trois fleurs de lis dans un encadrement de grènetis entre deux lignes.

Le sceau et le contre-scel du bailliage, qui étaient en cuivre, se trouvant usés, furent, en 1424, remplacés par d'autres en argent, forgés et gravés à Paris pour 8 livres 14 sols parisis. (*Arch. du Nord.*) Le nouveau sceau est rond et il a 43^{mm}. La légende en minuscules gothiques porte : **Seel de le baillie de Lens.** Ecu d'Artois accosté d'un écusson aux armes de France et d'un écusson au lion; il est supporté par deux lions et accompagné d'un renard en pointe. Ce sceau a été publié par M. Demay dans son bel ouvrage : *Inventaire des sceaux de la Flandre.*

1730. Signet ovale de 30^{mm} sur 25. *Scel du bailliage de Lens.* Ecusson ovale aux armes d'Artois sur un cartouche découpé, de

style Louis XV, cîmé d'un porcelet ou plutôt d'un sanglier, souvenir des anciennes chasses royales.

ECHEVINAGE. — Il faudrait remonter aux temps anciens pour trouver l'origine de la municipalité de Lens. Les échevins étaient juges et administrateurs; ils recevaient les actes et contrats, comme on le voit déjà en 1255. (*Van Lokeren, Chartes et documents.*) Ils étaient choisis parmi les plus notables du lieu qu'ils habitaient. Sous Charlemagne et ses premiers successeurs, ils furent nommés tant par le comte et l'envoyé de l'empereur, que par le peuple. La première mention que nous trouvons des échevins de Lens n'est que de 1196. (*Arch. du Nord, Fonds d'Anchin.*) En 1228, le maire et les échevins s'engagent à défendre contre tous le roi Louis IX et sa mère, régente du royaume. (*Teulier, Layettes du trésor des Chartes.*) Pendant la féodalité le souverain et le comte ou le châtelain ne prirent plus une part ostensible à l'élection échevinale, qui fut confiée aux seuls habitants de la ville. Plus tard ce furent les échevins qui nommèrent leurs successeurs à l'expiration de leur exercice, qui durait 14 mois. (*Coutume locale de 1507.*)

Au siècle dernier, l'échevinage se composait d'un maire ou maieur, de 4 échevins électifs, d'un procureur syndic, par provision du roi, d'un greffier et d'un argentier, l'un et l'autre électifs et servant à vie, ainsi que d'un prévôt aussi électif, qui se renouvelait comme les échevins. L'échevinage gérait et administrait les affaires de la ville; il y exerçait la haute, moyenne et basse justice; il se réunissait trois fois par semaine. Il était indépendant du bailliage, dont la juridiction s'étendait sur tout son ressort. (*Bultel, Notice d'Artois; Mémoire concernant le droit de nommer les maire, éch. et autres off. mun. de la ville de Lens, manusc. de notre coll.; Reg. aux actes de résol. de la ville de Lens.*) Le registre au renouvellement du magistrat nous a conservé l'ancienne formule du serment que le maieur et les échevins prêtaient encore en 1739. Il est à remarquer que les deux serments sont les mêmes.

Franchises. — On ne saurait préciser l'époque où Lens fut

affranchi et érigé en commune ; quant à ses franchises et libertés, elles se développèrent avec le temps ; elles lui furent assurées par plusieurs souverains. Il est à regretter que les documents sur cette matière nous fassent défaut ; les anciens titres et spécialement le premier *Livre blanc*, qui constatait les droits et privilèges de la ville, ont été consumés dans les guerres du XIV^e siècle. (*Arch. nat., Add. au dénomb. de 1396.*)

Coutume et Justice. L'échevinage avait sa coutume particulière, qui comprenait 45 articles ; elle fut revue et rédigée en 1507. Parmi les signataires on remarque le seigneur du lieu, le lieutenant, le procureur fiscal du bailliage, le receveur du domaine et du bailliage, le bailli du chapitre, l'ancien maieur et le maieur en exercice, plusieurs échevins, les curés des églises de Saint-Léger et de Saint-Laurent, ainsi que le chapelain de la chapelle de Sainte-Barbe. Voici les principales dispositions de cette coutume : Le maire et les échevins de Lens y exercent la haute, moyenne et basse justice sous le ressort du parlement de Paris. — Attribution et dévolution de biens entre les époux et leurs héritiers. — Transmission des biens par succession ou vente. — La mort saisit le vif ; les héritiers à égal degré succèdent par tête, sans droit d'aînesse. — Juridiction échevinale en matière tant criminelle que civile. — Nul ne peut être arrêté ou détenu sans l'intervention des échevins. — Le bourgeois accusé de coups et blessures reste libre moyennant caution. — Il n'y a pas d'arrestation pour dette et la confiscation n'a jamais lieu. — Toute exécution appartient aux officiers du comte d'Artois. — Les officiers royaux ne peuvent agir sans l'assistance de la justice locale. — Lorsqu'un étranger épouse la fille d'un bourgeois, la ville a droit au sixième de la dot si les biens donnés sont situés en l'échevinage. — A l'expiration de leur exercice, qui dure 14 mois, le maire et les échevins élisent d'autres maires et échevins pour un temps égal. (*Bouthors, Cout. loc.*) En 1745, le magistrat et la communauté de Lens supplièrent le roi d'ordonner qu'à l'avenir les bourgeois et habitants de la ville eussent pour loi la coutume générale de la province d'Artois. (*Reg. aux actes de résol.*)

Nous trouvons dans le Recueil manuscrit de notes histori-

ques recueillies par M. de la Fons un détail qu'il est bon de relever. En 1643, le receveur de la ville paie 24 sols pour achat de 4 douzaines de *jetz* ou jetons destinés aux comptes. La modicité de la dépense fait supposer que ce jeton n'était pas propre à la ville.

En 1756, l'échevinage exerçait encore la haute, moyenne et basse justice, ainsi que la police; il connaissait des matières consulaires et ressortissait au bailliage de Lens. (*Maillart, Cout. gén. d'Artois.*)

Le lieu de justice était situé près de l'ancienne route d'Arras à Lille, vers Harnes. A la fin du xv^e siècle, le gibet fut abattu et démoli par les Allemands quand le roi des Romains vint loger à Lens; il fut rétabli en 1500. Quatre ans après, on reconstruisit le lieu patibulaire; on y plaça trois piliers surmontés de trois pannonneaux de cuivre aux armes de l'archiduc, du comte d'Artois et de la ville. (*Arch. du Nord, Dom de Lens.*)

HÔTEL DE VILLE ET MAIRIE. — L'ancien hôtel de ville, assez voisin de la collégiale, était situé près du château-fort; il était même compris dans son enceinte dont l'enclos était, du reste, fort étendu. L'une des portes de la forteresse s'ouvrait sur la place, sous l'hôtel de ville.

Après la destruction du château, l'hôtel de ville fut rebâti sur la place, où se trouve la mairie. C'était, d'après les Mémoires du Père Ignace et celui du chanoine Michaud, un petit édifice à deux étages avec double escalier. Un perron de quelques marches servait de base à un portique en pierres sculptées, soutenu sur le devant par deux belles colonnes de pierre. On y remarquait une bretèque, où se lisaient les sentences et jugements du magistrat. Au-dessus se voyait le beffroi avec balcons, petit clocher hexagone en bois, qui logeait la cloche de la ville. Tel était l'extérieur du monument. L'intérieur se composait, au rez-de-chaussée, de quelques places qui se répétaient à l'étage. Cet hôtel était occupé par les deux juridictions de la ville; dans le bas se tenait la chambre échevinale et le greffe; le haut était affecté au service du bailliage. Un dessin de cette construction se voit à la Bibliothèque de la ville de Douai dans les cartons de M. Wallet.

La mairie, reconstruite en 1822, d'après les plans de l'architecte Deletombe, d'Arras, n'est plus en rapport avec l'importance toujours croissante de la ville. La distribution de ce modeste édifice est très-simple : au rez-de-chaussée, un perron de douze marches donne accès à un vestibule avec lequel communiquent le bureau du secrétaire, la salle des archives, le cabinet du maire et le logement du concierge. Un large escalier conduit à l'étage qui se compose de la salle d'audience de la justice de paix, où sont tendues d'anciennes tapisseries, et d'une salle de concert dont les extrémités sont en hémicycle. La façade n'offre rien de remarquable.

HALLE ÉCHEVINALE ET MARCHÉS. — Quoique nous ne trouvions la halle mentionnée qu'au XIV^e siècle, nous supposons que son établissement remonte au moins au siècle précédent. C'était un marché couvert en grande partie, qui comportait des magasins, des apprentis et des étaux. Certain jour de la semaine, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, l'on y exposait en vente toutes sortes de marchandises, nommément draps, toiles, cuirs, chaussures, merceries, grains, graines, viande, poisson et épiceries. (*Arch. nat., Dénombrement de 1396; Arch. du Nord.*)

On a déjà vu que Louis XI avait porté défense à tout marchand de trafiquer à deux lieues de la ville avant d'avoir, pendant trois jours, exposé sa marchandise en halle. L'an 1541, les maieur et échevins sollicitèrent de Charles-Quint l'autorisation d'établir en leur ville une étape de grains, avec obligation aux cultivateurs de trois lieues à la ronde d'y apporter le produit de leurs récoltes. Cette demande fut rejetée sur les observations des villes voisines. Sept ans après, le magistrat proposa d'établir une foire et un marché, mais il n'y parvint point davantage, l'échevinage de Douai s'y étant opposé. (*Tabl. chron. des Arch. de Douai.*) Les calamités dont Lens fut si longtemps le théâtre ruinèrent le commerce de la ville, et la halle finit par n'être plus qu'un monceau de décombres.

Par lettres patentes de 1661 et de 1663, Louis XIV créa deux marchés mensuels qui devaient se tenir les premier et troisième

vendredis. Le monarque autorisa en même temps la ville à construire une nouvelle halle couverte et à y percevoir des droits de place, pour en acquitter la dépense. (*Arch. du Pas-de-Calais, Rég. aux commissions; Bibl. d'Arras, Rép. des reg. aux mémoires.*) En 1744, il y avait déjà deux marchés par semaine : les mardis et vendredis. Une foire annuelle avait lieu le 8 octobre depuis 1549. (*Michaud, Mém.*) En 1775, un franc marché se tenait le premier mercredi de chaque mois pour la vente des chevaux, bestiaux et denrées. (*Mém. ms sur l'Artois.*)

La ville avait autrefois une mesure aux grains qui lui était particulière ; on en voit la forme dans une curieuse vignette à la plume, placée en tête d'un compte de 1454, dessin d'autant plus intéressant qu'il donne une idée exacte des costumes de Lens à cette époque. Cette vignette représente un sergent ayant entre les mains un sac qu'il tient ouvert avec les dents et dans lequel une femme s'apprête à verser un boisseau plein de blé de rente due au domaine. (*Arch. du Nord.*)

La halle, qui sert de marché aux grains, comprend deux bâtiments parallèles de 50 mètres de longueur, séparés par une allée à ciel ouvert. C'est un marché couvert, avec vastes remises pour les grains. Une partie des bâtiments fut, pendant quelques temps, à usage de caserne.

Près de là se trouve une caserne de gendarmerie, construite au siècle dernier ; elle se compose d'un rez-de-chaussée avec grande toiture en mansarde. La porte d'entrée, placée à l'extrémité d'une impasse, est en pierre blanche et présente un portique à pilastres doriques, orné d'un entablement à triglyphes et d'un fronton triangulaire. Une autre caserne vient d'être bâtie dans la rue de la Paix, pour une seconde brigade de gendarmerie, qui s'y établira prochainement.

Armoiries. — Les armes du corps du magistrat étaient : d'azur à un château donjonné de trois tours d'or, la porte garnie de la herse de même, et accosté de deux fleurs de lis également d'or. Celles de la ville sont : d'argent à la tour d'or, maçonnée de sable et accostée de deux fleurs de lis aussi de sable. (*Borel d'Hauterive,*



Armorial d'Artois ; F. Le Sergeant de Monnecove, Armorial des villes.)

Sceaux de l'échevinage. — 1308. Sceau rond de 49^{mm}. ☒ S' : le Maieur : de : lens. Porte de ville, surmontée d'un donjon crénelé et flanqué de deux tours à deux étages aussi crénelés. Le contre-scel de même forme et de 21^{mm}, offre la légende Cte S' le Maieur de lens, qui encadre une porte sommée de trois tourelles, celle du milieu dominant les deux autres.

1398. Sceau rond de 51^{mm}. ☒ Se novum scabinorum de lens. Ad rausas. Porte de ville, surmontée d'une tour et flanquée de deux autres tours à deux étages ; elle est ouverte et munie de sa herse. Deux fleurs de lis accostent cette partie de l'édifice.

Vers 1700. Sceau rond de 75^{mm}. Entre deux grandes fleurs de lis une porte de ville, cintrée et ouverte, surmontée d'une tour crénelée et flanquée de deux tours. Le haut de la porte est occupé par un objet indéterminé servant à sa défense. En exergue on lit dans un double cercle : *Lens en Artois.*

ETABLISSEMENTS CHARITABLES. — MALADRERIE. — Cet hôpital établi pour les lépreux, les pestiférés et les incurables, était situé à certaine distance de la ville, sur une éminence à l'angle de la route d'Arras. (*Ancien plan.*) Cette ladrerie paraît avoir été fondée au XII^e siècle par un châtelain de Lens. Une sentence épiscopale de 1210 cite la chapelle des Lépreux. En 1320, Mahaut, comtesse d'Artois, donna 10 livres tournois à la maladrerie. (*Arch. du Pas-de-Calais.*) Suivant le dénombrement de 1396, les châtelains devaient annuellement 3 mencauds de blé à la même maison. Un arrêt de la chambre royale, du 16 mai 1675, condamna les maieur, échevins et hommes de loi à se départir de leurs prétentions sur les biens de la maladrerie en faveur de l'ordre de Saint-Lazare. (*Arch. nat., Coll. Moreau.*) Enfin, par lettres patentes de 1698, Louis XIV ordonna la réunion des biens et revenus de la maladrerie à ceux de l'hôpital du Bourg, mesure qui déterminait la fermeture de l'établissement. (*Arch. de l'hospice civil.*)

L'HÔPITAL DE LA CHAUSSÉE, connu autrefois sous le nom

d'hôpital de la Cauchie, était situé près de la ville sur le chemin de Lille à Arras, à l'extrémité du faubourg. (*Le P. Ignace, Dict.*) Il était ancien, car un titre de 1262 le cite au sujet de messes célébrées dans sa chapelle. En 1320, un legs de 10 livres tournois lui est fait par la comtesse Mahaut. (*Arch. du Pas-de-Calais.*) Cet hôpital fut supprimé en vertu des lettres-patentes mentionnées ci-dessus, suivant lesquelles ses biens et revenus devaient être réunis aussi à ceux de l'hôpital du Bourg.

HÔPITAL DU BOURG. — Cet établissement, commencement de l'hospice actuel, fut fondé dans le XIII^e siècle. Il reçut de nombreuses et importantes libéralités des princes, des châtelains et d'autres bienfaiteurs, aussi s'enrichit-il rapidement. Nous pourrions mentionner divers dons et legs qu'il recueillit, mais ces citations nous mèneraient trop loin. On a déjà vu que, par lettres-patentes de 1698, les biens et revenus de l'hôpital de la Chaussée et de la maladrerie avaient été réunis à ceux de l'hôpital du Bourg. Des religieuses de l'ordre de Saint-François, établies à Lens, en 1555, sous le nom de sœurs grises, dirigeaient cette maison où étaient soignés les malades et infirmes envoyés par le magistrat. Au milieu du siècle dernier, cet hôpital était administré par le premier président et par le procureur général du conseil d'Artois ; il avait été reconstruit en 1700. (*Michaud, Mém.; Hennebert, ouvrage cité.*)

HOSPICE. — Cet établissement, qui n'est autre que l'hôpital du Bourg, nommé, en 1792, hospice de l'Égalité, n'offre rien de bien remarquable sous le rapport architectural. La disposition en est très-simple : une cour d'entrée est précédée d'une loge de portier. Trois côtés sont occupés par des bâtiments. A droite est le quartier affecté à l'administration, à l'économat, à la communauté des religieuses franciscaines, chargée du service, et à la chapelle. Les bâtiments de gauche et ceux du fond, divisés en deux quartiers, sont destinés aux vieillards des deux sexes, qui ont leurs cours spéciales et un vaste jardin de la longueur de l'établissement. Une heureuse disposition des galeries facilite les communications

entre les diverses parties de cette maison hospitalière, où l'on a établi depuis quelques années une salle de bains ouverte au public. Les revenus de l'hospice s'élèvent à 34,000 francs et ceux du bureau de bienfaisance à 25,000.

BÉGUINAGE. — Une communauté de béguines existait à Lens au XIII^e siècle ; en 1273, Marguerite, comtesse de Flandre, lui léguait 60 sols. (*Arch. du Nord, Ch. des comptes.*) Cette institution, sur laquelle nous manquons de renseignements, paraît n'avoir eu qu'une courte existence.

ETABLISSEMENTS RELIGIEUX. — EGLISE COLLÉGIALE ET SON CHAPITRE. — Ce sujet demanderait tout un volume, nous devons le traiter en quelques pages. L'église, érigée sur l'emplacement d'une antique chapelle et sur les fondements d'une première église, fut commencée, en 1028, par Eustache dit A l'Œil, comte de Boulogne et de Lens, et terminée par son fils Eustache aux Grenons, qui, en 1070, fonda et dota le chapitre, avec le concours d'Ide, sa pieuse épouse. Ce temple, élevé à la vierge Marie, était si important qu'à cette époque on l'appelait basilique ; peu d'années après, il fut incendié par le feu du ciel, mais il fut bientôt restauré. (*A. Le Mire, Op. dipl. ; Michaud, Mém. ; Le P. Ignace, Mém.*).

Les parties anciennes qui subsistèrent jusqu'à la Révolution, quoique fortement endommagées, étaient le chœur et la tour. Le vaisseau fut reconstruit plusieurs fois. Le chœur, autour duquel on pouvait circuler, renfermait de belles stalles pour les chanoines et le clergé ; sa voûte, qu'on admirait, était en cul-de-lampe. Le vaisseau bien éclairé comprenait trois nefs élevées, voûtées comme le chœur ; elles étaient soutenues par des colonnes monolithes, hautes de 16 pieds. La nef principale avait été reconstruite au commencement du siècle dernier. La tour assez élevée était carrée, large et simple. Plusieurs chapelles séparées par des colonnes, formaient le pourtour du chœur. On y remarquait celle de Sainte-Catherine, celle de Sainte-Madeleine et celle de la bienheureuse Ide, où se trouvait incrustée dans une colonne une inscription en cuivre relatant une fondation de 1425. En 1472, on

y voyait aussi les autels de prime, de Saint-Vulgan, de Notre-Dame de Salve, de Saint-Etienne et de Saint-Nicolas. (*Arch. du Pas-de-Calais, Fonds de N.-D. de Lens ; Michaud, Mém.*).

Le monument ne fut pas épargné dans les pillages et les dévastations qui désolèrent si souvent la ville ; plusieurs fois il fut livré aux flammes, notamment en 1478. Dans sa détresse, le chapitre eut recours aux quêtes pour réparer les désastres ; l'an 1483, il en fit une avec l'autorisation du roi Charles VIII et, douze ans après, une permission semblable lui était accordée par l'empereur Maximilien d'Autriche. En 1501, l'évêque d'Orléans annonçait aux abbés, abbesses, religieux et prêtres de son diocèse que tous les chanoines de Lens venaient avec les reliques de leur collégiale en ruine, quêter pour la rétablir. En même temps le prélat donnait 40 jours d'indulgence à ceux de ses diocésains qui contribueraient à cette bonne œuvre. (*Mêmes sources.*)

A l'aide de ces collectes la partie moyenne de l'édifice, qui était la plus endommagée, put être reconstruite. Mais les sièges des années 1556, 1557, 1582, 1642 et 1647 causèrent encore des dégâts considérables au monument. En 1705, un arrêt du conseil d'Etat permit au chapitre d'emprunter du séminaire douaisien de Notre-Dame de la Foi 12,000 livres pour réparer son église. On employa cette somme à cet effet, toute insuffisante qu'elle fût. La tour était réédifiée en cette année. Au milieu du siècle dernier, l'édifice menaçait ruine, aussi Louis XVI autorisait-il, en 1777, un nouvel emprunt de 20,842 livres pour les travaux les plus urgents. (*Arch. du Pas-de-Calais ; Mémoires ms. sur l'Artois.*) Mais à quoi servaient ces réparations quand déjà grondait au loin l'ouragan révolutionnaire qui devait anéantir bientôt le monument tout entier !

Des fouilles faites depuis plusieurs années sur l'emplacement de la collégiale par le propriétaire actuel du fonds, lui ont procuré une quantité considérable de débris et de matériaux. Dans cet amas se sont trouvés de beaux fragments de colonnes en pierre de Tournai, dont les caractères architectoniques assignent à la reconstruction de l'édifice le commencement du XIII^e siècle. C'est ce qu'établissent sûrement les pattes ou feuilles de base, si

bien profilées et si nettement posées aux angles, la forme et l'ornementation des chapiteaux, ainsi que la base des colonnes multiples gracieusement disposées en faisceaux. Ce sont des restes imposants qui donnent une belle idée de ce qu'était la collégiale. Les fouilles ont aussi fait découvrir plusieurs tombeaux de chanoines; elles renfermaient toutes des calices funéraires en étain.

Les chanoines vivaient séparément; ils eurent, jusqu'à la Révolution, des habitations distinctes, à proximité de leur église. Le chapitre, qui suivait la règle de saint Augustin, se composait de 12 chanoines au nombre desquels était ordinairement le doyen, bien que son titre ne fût attaché à aucune prébende; tous étaient à la nomination du souverain, qualifié prévôt de la collégiale. (*Le P. Ignace, Mém.*; *Bultel, Notice d'Artois.*) Les prébendes, très-recherchées, étaient ordinairement accordées à des ecclésiastiques distingués par leur mérite ou leur naissance. La collation appartient d'abord aux comtes de Boulogne, puis aux souverains de l'Artois, enfin aux rois de France. Si nous avons plus d'espace, nous mentionnerions d'intéressantes nominations à ces bénéfices, renseignements que fournissent les *Opera diplomatica* d'Aubert Le Mire, les cartulaires des Archives du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que la *Correspondance de l'empereur Maximilien*.

La collégiale avait aussi 18 chapelains. Le chapitre était curé primitif des trois paroisses. Pendant 8 jours, à partir de la procession générale, il avait le droit d'être maître de la ville et il pouvait tenir plaids et audiences à l'hôtel de ville durant la foire. (*Arch. du Pas-de-Calais*; *le P. Ignace, Mém.*) Il élisait en assemblée capitulaire ses députés aux états d'Artois; il en avait un en 1688 et deux en 1747. (*Arch. du Pas-de-Calais*; *Bultel, Notice d'Artois.*)

La collégiale possédait un grand nombre de reliques précieuses. Quelques-unes, notamment une parcelle de la vraie croix, lui avaient été envoyées de Syrie par Godefroy de Bouillon. En 1247, le comte d'Artois Robert I^{er} prit soin de faire ouvrir, en présence du légat apostolique et de l'évêque d'Arras, le coffret qui

renfermait ces reliques, et de les faire exposer à la vénération des fidèles.

Les reliques, objets sacrés, ornements et effets d'église qui appartenaient à la collégiale au xv^e siècle sont décrits dans trois inventaires de cette époque publiés récemment par M. Richard, archiviste du Pas-de-Calais, d'après les titres de son riche dépôt, dans une intéressante notice intitulée : *Le trésor de la collégiale de Notre-Dame de Lens au xv^e siècle*. On y voit figurer notamment 56 reliques, des reliquaires, châsses et coffrets de grande valeur, des crucifix, calices, coupes et fioles, des bénitiers, encensoirs, lampes et chandeliers, des livres précieux, des bannières et fanons, ainsi que de riches vêtements sacerdotaux. Au nombre des reliques de la collégiale se trouvaient le corps de saint Vulgan, second patron de cette église, une grande partie de celui de saint Chrysole, évêque martyrisé à Comines, une partie du chef de saint Lambert, évêque de Tongres, et deux os de saint Willibrord, apôtre de la Frise. (*De Raisse, Hierog. belg.*) Ces restes vénérés étaient renfermés dans des châsses anciennes, particulièrement ceux de Vulgan et de Chrysole, reliquaires restaurés, le premier en 1445, et le second, l'année suivante. (*Arch. du Pas-de-Calais, N.-D. de Lens.*) On ne saurait se figurer le nombre, l'importance et la richesse des objets que la collégiale était parvenue à réunir dans l'espace de sept siècles et demi. Il ne fallut à la Révolution qu'un jour ou deux pour tout anéantir !

Les reliques de la collégiale étaient en grande vénération dans toute la contrée, aussi venait-on les honorer de toutes parts ; citons un exemple : En 1495, Jean Portebien, chapelain de l'église de Saint-Nicolas, de Douai, ordonne par testament un pèlerinage à Notre-Dame de Lens. (*Communication de M. l'abbé Dehaisnes.*) La dévotion particulière à saint Vulgan a été l'objet de plusieurs médailles, dont la plupart ont été publiées dans notre *Numismatique béthunoise*.

Dès le xiii^e siècle, on brûlait une fois par an devant les reliques ou les statues des saints des cierges qu'offraient le roi, le comte d'Artois et les pairs du châtelain. Au xv^e, on voyait chaque année une cinquantaine de ménétriers et de porteurs de cierges, tous

coiffés de chapeaux ornés de fleurs, se diriger en procession vers la collégiale et y offrir, selon l'ancien usage, ces cierges allumés. (*Arch du Nord, Domaine de Lens.*) En 1770, cette pratique s'était modifiée : les chanoines vêtus de surplis et portant aumusse, recevaient, précédés d'un ménétrier, les cierges qui allaient brûler devant les saints pendant l'année. (*Richard, Le trésor de la coll.*)

N'oublions pas de dire qu'au moyen âge on représentait chaque année dans l'église des mystères religieux, nommément celui de la résurrection du Christ. (*Ibid.*)

Notons, d'après les Archives du Pas-de-Calais, (*Fonds du chapitre de Lens*), quelques faits concernant la collégiale. 1177. Philippe d'Alsace crée en faveur de cette église, pour le vin et le pain du sacrifice, une rente de 15 sols sur les revenus de Bapaume. — 1192. Philippe-Auguste confirme cette fondation. — 1206. Le châtelain constitue au profit de la collégiale une rente de 10 livres à prélever sur ses moulins pour l'entretien d'un cierge qui doit brûler jour et nuit devant l'image de la Vierge. — 1207. L'évêque d'Arras confirme cette disposition. — 1275. Fondation d'une chapelle de Sainte-Catherine. — 1326. Autre fondation d'une chapelle à laquelle est attaché un chapelain. — 1499. Institution d'une confraternité de Saint-Nicolas-des-Clercs. — 1504. Erection d'une autre charité de Saint-Nicolas, dont les chanoines seront les administrateurs.

La principale association religieuse de la collégiale était la confrérie ou charité de Notre-Dame des Varlets, établie l'an 1226, renouvelée en 1326, en 1441, puis postérieurement, instituée en l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge et de saint Vulgan. Elle se composait d'un prévôt, de quatre maîtres et de simples confrères assez nombreux. Elle offrait annuellement à l'église 10 cierges et une grande chandelle qui était allumée tous les jours à la première messe et tous les dimanches et fêtes solennelles à la grand-messe. Lorsqu'un confrère décédait, son corps était porté en terre par les maîtres. (*Arch. du Pas-de-Calais.*) Comme on le voit, cette confrérie appelait en même temps celle de Notre-Dame des Ardents, d'Arras, et celle de Saint-Eloi, de Béthune.

Les armes du chapitre étaient : *d'argent, à une bande écartelée*

d'azur et d'or, et celles de la communauté des chapelains : *d'argent, à une bande de gueule, chargée d'une croizette d'or.* (Borel d'Hauterive, *Armorial d'Artois.*)

Sceaux. — Les Archives départementales du Pas-de-Calais nous offrent deux sceaux curieux de la collégiale, dont M. Richard a donné le dessin dans sa notice déjà citée ; en voici la description :

XIII^e siècle. — Sceau ovale de 88^{mm} sur 61. **S' Ste Maria Lensis eccl.** La sainte Vierge debout et presque de face, avec auréole, mais sans couronne, vêtue d'une longue robe et d'un large manteau, tient un globe crucifère dans la main droite et une fleur de lis dans l'autre.

XIV^e siècle. — Sceau rond de 37^{mm}. **S Beate Marie Lensensis ad...** La vierge Marie avec voile, couronne et auréole, tenant l'enfant Jésus et un globe, et placée devant un autel orné d'un dais ; de chaque côté l'on voit un ange portant un chandelier garni d'un cierge allumé. Le contre-scel, de même forme, n'a que 23^{mm}. L'agneau portant la croix-étendard est au centre d'un riche encadrement autour duquel on lit : **Agnus Dei qui tollis...**

EGLISE PAROISSIALE DE SAINT-LÉGER. — Cette église, sous le vocable de saint Léger, évêque d'Autun, martyrisé, en 678, dans une forêt de l'Atrébatie, est mentionnée pour la première fois en 1070. (*A. Le Mire, Op. dipl.*) Cet ancien et vaste édifice élevé à l'extrémité de la place fut érigé par les puissants comtes de Boulogne et de Lens ; il était solidement bâti en pierres de taille, avait une belle tour et trois nefs que séparaient des piliers. Si l'on en juge par le dessin qu'en a donné, en 1647, de Beaulieu dans une vue de *Lens en Artois*, la tour était assez remarquable. Elle se divisait en quatre étages dont le premier offrait un large portail à plein cintre, surmonté de deux grandes fenêtres de même forme ; un clocher la terminait. Deux tourelles carrées, avec toit en forme de flèche, s'appuyaient contre la tour.

Le châtelain devait à la fabrique de l'église une rente en blé et un cierge de 12 livres en cire, placé chaque année devant les statues des saints, le samedi de la Trinité. (*Dénomb. de 1396.*)

L'église fut parfois l'asile des criminels : nous lisons qu'en

1397, sur l'ordre du bailli et de plusieurs conseillers du duc de Bourgogne, 16 sergents vinrent assiéger le *Moustier de Saint-Léger*, où s'étaient réfugiés des malfaiteurs qui avaient commis un meurtre. (*Arch. du Nord.*) Cette église fut exposée à tous les dangers dans les guerres et les sièges qui désolèrent la ville; elle fut détruite en grande partie dans les années 1647 et 1648. Comme, vers la fin du XVII^e siècle, la tour menaçait ruine, on résolut d'en renouveler la base, œuvre bien difficile dont se chargea maître Anselme, architecte remarquable de Douai, qui s'était déjà distingué dans des travaux du même genre. Il suspendit en effet la partie supérieure de la tour et le clocher, mais il mourut pendant l'entreprise. Son successeur ayant négligé ou méprisé les moyens qu'il avait employés, la tour et son clocher s'écroulèrent. Plus tard ils furent reconstruits entièrement. (*Le P. Ignace, Add. aux mém.*)

La nouvelle église, élevée sur l'emplacement de l'ancienne, a été reconstruite au moyen de ses propres ressources et avec le concours zélé de ses paroissiens, sous la direction des frères Leclercq, d'Aire-sur-la-Lys. La première pierre fut posée le 28 mai 1776, et la bénédiction du monument eut lieu le 18 janvier 1780. (*Même ouvrage.*)

Avant 1789, l'église de Saint-Léger était la principale paroisse de la ville; elle en est la seule depuis le rétablissement du culte. Cette paroisse dépendait de la collégiale, qui se chargeait de l'entretien du chœur. Les processions, autres que celles en l'honneur du saint patron, étaient présidées par le doyen de la collégiale, assisté de son chapitre. Le curé portait l'aumusse dans les cérémonies religieuses, où il avait rang entre le plus jeune chanoine et le chapelain le plus âgé. (*Quest. dioc.*)

Pendant la Terreur, la maison de Dieu fut changée en temple de la Raison; les fêtes civiques y furent célébrées et les clubs y tinrent leurs bruyantes séances, dans l'une desquelles un jeune homme fut tué d'un coup de feu par un forcené. Plus tard, l'église servit de fabrique de poudre et de magasin au fourrage; elle fut rendue au culte après le concordat. (*Même document.*)

Donnons une courte description de cet édifice important, com-

posé d'une tour, d'un beau vaisseau et d'une abside. La première partie de la façade, où l'on arrive par un portail ogival précédé de deux marches, se termine par un entablement placé à la hauteur de la corniche extérieure de la nef principale. La seconde partie est d'ordre ionique; des pilastres accouplés accompagnés de contre-pilastres à refends reposent sur des piédestaux entre lesquels sont des balustres. Au centre est une fenêtre cintrée décorée d'impostes et d'autres accessoires. La troisième partie est d'un ordre composite; des entrelacs placés entre les piédestaux des pilastres remplacent les balustres. L'entablement est surmonté de la balustrade d'une plate-forme sur laquelle est établie la partie octogonale de la tour, couronnée d'un dôme aussi octogonal.

Sur les façades latérales on remarque le soubassement en grès, les contre-forts construits en briques et pierre, qui reçoivent la retombée des arcs-boutants de la nef principale et les fenêtres à arcs surbaissés avec encadrement en pierre blanche.

Entrons dans l'église, qui comprend trois nefs. La principale a 10 mètres de largeur et chaque bas côté 5 mètres 50 cent., ce qui donne 21 mètres pour l'ensemble. La longueur, depuis l'entrée jusqu'au fond de l'abside, est de 45 mètres, la tour exceptée. La hauteur de la grande nef est de 18 mètres et celles des autres sont de 10. Depuis l'entrée jusqu'au chœur, l'église est divisée en 5 travées. Les colonnes de la nef centrale sont de l'ordre dorique; leurs bases reposent sur des dés octogones et leurs chapiteaux reçoivent la retombée d'arcades surbaissées, décorées d'archivoltes et de clefs. L'entablement dorique avec triglyphes est surmonté d'un étage percé de fenêtres à arcs surbaissés; il est orné de pilastres à panneaux. Chaque bas côté est éclairé par 5 fenêtres à arcades surbaissées, qu'encadrent des chambranles unis sur les trumeaux correspondant aux colonnes de la nef principale; des pilastres à panneaux reçoivent la retombée des arcs doubleaux des nefs latérales. De belles boiseries de style Louis XV ornent les murs. Le lambris qui les recouvre jusqu'à la hauteur des appuis de fenêtre est formé de panneaux à moulures droites ou contournées, décorées d'écailles, d'agrafes, de palmettes et de cartouches. Les confessionnaux se raccordent avec ces lambris.

Le maître-autel est celui de la collégiale; il se compose de marbres riches et variés, sculptés avec goût et ampleur; c'est une pièce importante du meilleur style de l'époque de Louis XVI. Le rétable en chêne, sorti des ateliers de M. Buisine, de Lille, se termine par une niche où l'on a placé une grande statue de la Vierge, provenant de la collégiale.

Les autels latéraux, sous les invocations de la Vierge et de saint Joseph, sont entièrement modernes, ainsi que ceux de l'extrémité des bas côtés, placés sous la protection de saint Vulgan et des quarante martyrs du Japon. Notons les beaux vitraux du chœur et des nefs latérales, exécutés par deux artistes renommés : MM. Lorin et Lavergne; ils se distinguent par l'élégance et la pureté du dessin, par la richesse et l'harmonie des couleurs. Parmi les tableaux, mentionnons de bonnes copies de Rubens et de Van Dyck, et deux originaux représentant, l'un une sainte Madeleine, l'autre le supplice des quarante martyrs. Avant la Révolution, l'église possédait beaucoup d'objets précieux qui furent enlevés, en 1791, par ordre du district, notamment un beau buste reliquaire en argent de saint Léger; ils furent brisés, puis envoyés aux monnaies de Lille et de Paris pour y être monnayés.

EGLISE DE SAINT-LAURENT. — Cette église, longtemps celle d'une paroisse importante qui s'étendait dans le faubourg de ce nom, s'élevait près du chemin de La Bassée, sur une petite éminence, au milieu d'un grand cimetière clos de murs. Elle existait déjà en 1070, comme le prouve un diplôme rapporté par Aubert Le Mire dans ses *Opera diplomatica*, document suivant lequel elle fut alors accordée par Liébert, évêque de Cambrai, au chapitre de Notre-Dame de Lens. Cet édifice à une nef reposant sur des piliers, était bâti en pierres de taille; détruit presque entièrement en 1648, il fut réédifié en 1664, mais dans de moindres proportions. La tour carrée, placée entre le chœur et la nef, était assez élevée et terminée par une flèche; elle renfermait trois belles cloches du xv^e siècle avec inscriptions gothiques. (*Le P. Ignace, Supp. et Add. aux Mém.*) Comme cette tour et son clocher manquaient de solidité, le conseil d'Artois ordonna, en 1741,

qu'ils seraient démolis et reconstruits, travaux qui furent exécutés sans retard. (*Arch. du Pas-de-Calais.*) Un demi-siècle après, l'église était vendue et disparaissait sous le marteau révolutionnaire.

COUVENT DES RÉCOLLETS. — En 1208, saint François d'Assise fondait l'ordre des Franciscains ou Frères mineurs; 19 ans après, un de ses disciples, Pacifique, honoré par l'Eglise comme bienheureux, établissait à Lens un monastère de cet ordre, qui paraît avoir été le premier de ceux de nos contrées. Il y mourut et y fut inhumé. Sur sa tombe on plaça plus tard cette inscription : *Sub hoc lapide recondita servantur ossa sacra Beati Pacifici ordinis minorum qui ipse primus fuit provinciæ Franciæ minister*, (*Gazet, L'hist. eccl. du Pays-Bas.*) Le couvent reçut bientôt de nombreuses libéralités qui lui permirent de se développer; dès 1259, Mahaut de Béthune lui légua 100 sols. (*Hautcœur, Cart. de l'abb. de Flines.*) Dans la suite les religieux se soumirent à la stricte observance de saint François et prirent alors le nom de Récollets.

Le couvent était situé dans le faubourg; il fut, en 1582, incendié par les troupes du duc d'Alençon. (*Harbaville, Mém. hist.*) On se contenta de le réparer. Des lettres patentes de 1688 autorisèrent les religieux à vendre le terrain sur lequel il était bâti, pour leur permettre de continuer la construction d'une église et d'un couvent à Bapaume. (*Arch. du Pas-de-Calais.*)

Le monastère avait été transféré, en 1614, dans l'intérieur de la ville de Lens, près de la collégiale; il était établi dans un vaste terrain que les religieux avaient acquis quatre ans auparavant de Robert Lemaire, seigneur de Honnaux. (*Arch. du Nord, 47° reg. des chartes.*) D'après une vue de 1647, déjà citée, il était peu élevé et comprenait une église avec flèche au centre et quelques bâtiments. Il fut reconstruit entièrement en 1732 et dans les deux années suivantes; la nouvelle église, longue de 116 pieds et large de 31, n'avait qu'une nef. (*Le P. Ignace, Add. aux Mém.; Michaud, Mém.*)

Les Récollets, au nombre de 30, vivaient de quêtes. Ils s'occupaient principalement de prédications; ils prêchaient dans les

églises de Lens pendant l'Avent et le Carême, ce qui leur procurait, de la part de la ville, des vivres et du chauffage. (*A. de la Fons Recueil de notes.*) Quelques années avant la Révolution, ces religieux étaient au nombre de 34. En 1792, la municipalité, sur l'avis du directoire du district d'Arras, leur enjoignit de tenir fermées les portes extérieures de leur oratoire « de manière que personne autre que les religieux et leurs commensaux n'assiste aux messes et offices que les religieux pourront y célébrer. » C'était la fermeture et l'abandon du couvent, qui fut évacué peu après, puis vendu et entièrement détruit.

COUVENT DES SŒURS GRISES. — Les religieuses de cette maison, du tiers ordre de saint François, formaient une filiation des Sœurs noires de Saint-Pol. Elles furent reçues, l'an 1555, à l'hôpital du Bourg pour y soigner les malades et les infirmes. (*Michaud, Mém.*) Quatre ans après, elles prenaient la direction de cet établissement ; plus tard elles se construisaient auprès un couvent composé d'une petite église et de quelques bâtiments. Ces constructions revêtaient le caractère de l'architecture espagnole ; ce qui en reste a subi de telles modifications que le style en a disparu. On y remarque à l'extérieur le millésime 1592 sur une clef d'arcade en grès.

En 1775, le couvent se composait de 30 sœurs. (*Mémoires ms sur l'Artois.*) Il fut fermé en 1790, lors de la suppression des monastères.

CHAPELLES ISOLÉES. — Elles étaient au nombre de quatre. La première, consacrée à Notre-Dame de Bon-Secours, fut érigée dans le faubourg de Saint-Laurent par un fermier nommé Plichon. La seconde, celle du bienheureux Pacifique, fut construite aux frais des Sœurs grises, près d'une fontaine, à l'extrémité du marais. La troisième, celle de l'Epinette, était placée sur le chemin de Méricourt. (*Le P. Ignace, Mém.*) La quatrième, celle de Saint-Eloi, se trouvait au bout de la chaussée du côté de l'hôpital du Bourg. (*A. de la Fons, Recueil de notes.*)

CALVAIRE. — Elevé au siècle dernier sur une éminence formée

par un amas considérable de débris du château principal, le calvaire était l'objet d'une grande dévotion. Il disparut en 1849, l'éminence ayant été nivelée en cette année par les ouvriers de l'atelier communal.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — ECOLE DE LA COLLÉGIALE. — L'obituaire de Notre-Dame mentionne déjà dans la première moitié du XIV^e siècle l'existence de ces écoles, en remémorant un de leurs écolâtres et un de leurs recteurs. On y voit aussi que les classes étaient tenues alors dans une maison dite des Ecoles, sise derrière le château du châtelain, près de la poterne. Cette maison d'éducation, dont le chapitre prenait soin, était dirigée par un chanoine; elle admettait gratuitement des élèves auxquels elle enseignait les lettres et les sciences. Elle fut fermée dans la première moitié du XVIII^e siècle.

COLLÈGE. — La ville de Lens posséda alors un collège fort bien tenu par des ecclésiastiques séculiers, qui y enseignèrent avec succès les humanités jusqu'à la philosophie; aussi en est-il sorti nombre d'élèves qui furent prêtres, religieux et avocats. Les professeurs étaient nommés par l'évêque et reçus par le magistrat; leur traitement était payé par la ville, qui avait l'administration et l'inspection de cette maison. (*Bultel; Notice d'Artois; Registre aux actes de résolution de la ville de Lens.*) Comme cet établissement, situé rue de Lille, menaçait ruine, il fut, en 1749, reconstruit et agrandi; en 1777; il y était fait des changements importants. Ce collège fut fermé en 1790; trois ans après, il servait d'hôpital et d'étape entre Lille et Arras pour le transport des blessés et des malades. (*Registre aux actes de résol.*) Il ne reprit sa destination que vers 1809, sous la direction de professeurs laïcs qui y enseignèrent le français, le latin, l'histoire, la géographie et les mathématiques. (*V. Prospectus et Exercices publics.*) Quelques années après, ce collège était fermé; plus tard, il devint l'école communale des garçons, tenue par des Frères maristes dont le nombre s'élève à douze.

A la fin de la première partie, nous avons cité les autres maisons d'éducation que la ville possède.

CANAL ET RIVAGE. — *La Souchez*, cours d'eau qui prend sa source à Ablain-Saint-Nazaire, conserve son nom depuis ce village jusqu'à Lens ; là elle devient plus importante, ce qui a permis de la canaliser à partir de cette ville. Elle se jette avec une pente douce dans le canal de la Haute-Deûle à Courrières. La seconde partie s'est souvent appelée *la Deûle* ; cependant elle a été plus connue sous le nom de la Souchez, comme la première.

C'est en 1070, dans deux chartes rapportées par Aubert le Mire en ses *Opera diplomatica*, qu'il est pour la première fois question, non précisément de cet affluent, mais d'un moulin qu'il faisait mouvoir dans l'un des faubourgs de la ville. Trois siècles après, on comptait quatre moulins à eau ; c'étaient ceux de Peskebeuf, de la Poterne, de Mollaines et d'Arondelle. Après les comtes de Lens, les châtelains jouirent de plusieurs droits sur la Souchez : ils pouvaient autoriser l'établissement de moulins, de coupures et de prises d'eau ; les saules plantés sur une partie de la berge leur appartenaient. Le dénombrement de 1396, qui nous a fourni ces détails, nous apprend aussi que la rivière devait avoir dix pieds de largeur et sept de profondeur, et que les riverains étaient tenus de laisser libre un chemin sur le bord, pour que le châtelain et ses gens y exerçassent plus facilement toute police.

Dans un mémoire émané, en 1587, du maieur et des échevins de Lens, on prétendait que le rivage existait depuis plus de trois cents ans, quoiqu'il y eût eu des interruptions dans le libre cours de la rivière. (*Arch. du Nord.*)

L'année suivante, la ville percevait un péage. En 1619, le magistrat de Lille et celui de Lens concluaient un accord pour améliorer la navigation de cette rivière et du canal qui reliaient les deux villes. Par suite, Lens devait établir trois sas, le premier à Courrières et les deux autres à Harnes. Cette ville avait droit aux trois huitièmes des droits perçus, dont le surplus revenait à celle de Lille. (*Reg. de la ville de Lens ; Bibl. nat., Coll. Colbert ; A. de la Fons, Rec. de notes.*) En 1620, une autre convention était faite entre les deux villes pour le curage et l'entretien de leurs canaux. Nous passerons sous silence les autorisations données successivement pour le maintien des droits et pour l'exécution de tra-

vaux propres à rendre la Deûle plus navigable. (*Bibl. nat., Coll. Colbert; Arch. du Nord, Registre des Chartes.*)

Le rivage de Lens était situé derrière l'hôpital du Bourg, dont il n'était séparé que par la muraille de la ville. De ce côté, la rivière était surtout alimentée par des sources et des fontaines, plus loin elle recevait les eaux de la Souchez. Au milieu du siècle dernier, les bateaux ne pouvaient remonter ou descendre la rivière que deux fois la semaine. La ville entretenait la première des trois écluses. (*Le P. Ignace, Mém. et Additions aux Mém.*)

La guerre de la succession d'Espagne porta un coup funeste au canal de Lens; en 1712, les digues furent rompues et les bassins détruits par ordre du maréchal de Montesquiou. (*A. de la Fons, Rec. de notes.*) Plus tard on fit bien les réparations les plus urgentes, mais elles ne suffirent pas; d'ailleurs la situation n'était plus la même : non-seulement le commerce entre les deux villes s'était ralenti, mais les routes avaient fourni des moyens de transport plus faciles et plus rapides. Le canal n'étant plus entretenu convenablement, une partie du lit de la rivière se combla bien vite. L'autorisation fut donnée, en 1778, au magistrat d'élargir le canal depuis le fossé de la ville jusqu'au rivage, mais ce travail ne paraît pas avoir été exécuté. En 1791, le conseil général de la commune demanda au département si le canal pouvait être rétabli ou s'il était indispensable d'en créer un nouveau. (*Arch. du Pas-de-Calais.*) Nous ne savons quelle fut la réponse, mais nous supposons qu'elle fut évasive.

Le projet de rétablissement du canal de Lens à Harnes fut repris plusieurs fois dans le cours de notre siècle, notamment en 1842 et surtout en 1870. En cette année, un rapport remarquable fut présenté au conseil municipal de la ville par une commission chargée d'étudier ce sujet si important. Enfin il est de nouveau question de cette canalisation : Le conseil général du département, vient d'émettre le vœu qu'un canal soit créé pour relier le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais à Amiens, Paris et Rouen.

Une grande carte manuscrite des Archives du Pas-de-Calais, dressée en 1766 par ordre du duc de Choiseul, nous a conservé

la figure exacte de la Souchez et du canal de Lens avec les fontaines, étangs et moulins.

MARAI COMMUNAUX. — La communauté possédait trois marais, dont l'arpenteur Lenglet a dressé, en 1765, le plan qui est déposé aux Archives du Pas-de-Calais. L'un était traversé par le chemin d'Arras à Lille; le second, dit le Creux-Marais, était, par le canal, séparé du troisième qui s'appelait le Marais-Neuf. Ces terres fournissaient aux habitants de la ville de bons pacages pour leurs bestiaux; à plusieurs reprises on y exécuta des travaux pour le dessèchement, ce qui permit d'en mettre une partie en culture. Il s'y trouvait aussi de grandes tourbières qui étaient affermées en 1751. Ces marais furent partagés, en 1791, entre tous les habitants, d'après les dispositions des édits du 14 juin 1764 et du 13 avril 1766, en vertu de la loi du 20 avril 1791, (*Registres de la ville.*) Ce sont depuis longtemps de bonnes terres à labour.

Les sources abondantes de ces marais, principalement la Fontaine des Cressonnières, alimentaient le rivage de la ville.

SOCIÉTÉ DES MINES HOUILLÈRES DE LENS. — Cette Compagnie, dont le siège est à Lille, bien que le centre de ses travaux d'exploitation soit à Lens, a été fondée en 1849. Sa concession de 1850, les extensions de 1854 et 1860, ainsi que la concession de Douvrin, acquise par elle en 1873, forment un périmètre de 6939 hectares, situés en très-grande partie dans l'arrondissement de Béthune. Cette surface s'étend sur les 18 communes suivantes : Annay, Avion, Bénifontaine, Douvrin, Eleu-dit-Leauwette, Haisnes, Hulluch, Lens, Liévin, Loison, Loos, Meurchin, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sallau, Vermelles, Vendin-le-Vieil et Wingles. Les concessions réunies de Lens et de Douvrin offrent une grande richesse houillère; elles renferment toute la série des couches exploitées dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais.

La Compagnie de Lens exploite actuellement six fosses : Les n^{os} 1, 2 et 4 sont situés à Lens, le n^o 3 est à Liévin, le n^o 5 à

Avion et le n° 6 à Haisnes. Cette Société, la plus importante du bassin houiller du Pas-de-Calais, occupe près de 4000 employés et ouvriers; elle a produit, en 1877, 627,643 tonnes de charbon gras flambant. Signalons brièvement ses principaux travaux : Percement et exploitation de cinq puits, dont la profondeur varie de 230 à 300 mètres. — Reconstruction de celui de Douvrin. — Construction de 34 kilomètres de voie ferrée à grande largeur, sur rails en acier, réunissant les fosses entre elles au chemin de fer du Nord, à Lens et à Violaines, au magasin central et au rivage. — Installation de ce rivage, magnifique quai d'embarquement sur la Haute-Deûle à Vendin-le-Vieil. — Agréable habitation de l'agent général. — Demeure de l'ingénieur principal. — Vastes bureaux et dépendances. — Magasins, ateliers et remises. — 1300 maisons d'ouvriers, bâties tant à Lens qu'à Liévin, Vendin-le-Vieil, Haisnes et Douvrin. — Deux grandes écoles établies à Liévin, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles et les enfants en bas-âge. Enfin belle église érigée en la même commune, assez vaste pour suffire aux besoins religieux de 3000 habitants qui ne tarderont pas à se grouper en ce lieu.

Avant de terminer notre aperçu, jetons un coup d'œil sur la fosse n° 5, qu'on voit non loin de la gare de Lens, construction grandiose d'un genre tout nouveau, bien faite pour attirer l'attention. Ce bâtiment considérable est presque entièrement en fer et en fonte, avec châssis vitrés. On ne pourrait se figurer que cette fosse a coûté près de trois millions, si l'on ne savait que le creusement du puits, dont le diamètre est de 4^m 86^c, a donné lieu aux plus grandes difficultés, par la présence d'une immense nappe d'eau qu'il a fallu vaincre au prix de sacrifices énormes.

MAISONS PARTICULIÈRES. — Il existe encore à Lens quelques constructions de style espagnol, qui datent du commencement du xvii^e siècle, et une partie de maison, attenante à l'église, dont le style hispano-flamand est d'un effet original.

Mais ce qui mérite une mention particulière, c'est l'élégante et agréable habitation que s'est construite, il y a peu d'années, M. Spriet, ancien maire de Lens. C'est un petit château, style

Renaissance, qui rappelle assez certaines demeures seigneuriales de la première moitié du xvi^e siècle. Son heureuse situation, le jeu des tourelles octogones et des avant-corps, l'emploi bien combiné de la brique et de la pierre blanche, enfin une foule de détails d'architecture attirent l'attention des nombreux voyageurs qui traversent la ville.

BIOGRAPHIE. — C'est avec plaisir que nous voyons figurer le premier dans cette petite galerie d'hommes distingués, un agriculteur industriel qui a fait progresser, grandir et prospérer l'agriculture de notre contrée. DECROMBECQUE (François-Guislain), né à Lens le 28 frimaire an vi (17 décembre 1797) et mort en cette ville le 8 décembre 1870, a été surnommé le vétérán de la plaine de Lens et le zouave de l'agriculture. Sa longue expérience, ses vastes connaissances agronomiques et les résultats étonnants d'une grande culture sagement ordonnée, lui valurent la croix d'officier de la Légion d'honneur et le grand prix d'Agriculture à l'Exposition universelle de 1867. L'éminent agronome était président du conseil d'arrondissement de Béthune et du cercle agricole d'Arras. Son nom restera justement célèbre. Ajoutons que l'un des fils continue dignement l'œuvre du père et peut aspirer à de nouveaux succès.

DELAVILLE (Louis), né en 1764 à Jouy-Sous-Telle (Oise) et mort en 1841 à Lens, ville qu'il a longtemps habitée, était un remarquable modéleur en terre cuite. Il a produit un grand nombre de statuettes, de portraits en buste et de médaillons ; il excellait surtout dans les scènes villageoises. Ses compositions favorites étaient *Le bon et le mauvais ménage* ; elles ont eu beaucoup de vogue et sont toujours fort recherchés par les amateurs.

EUSTACHE DE LENS naquit en cette ville vers 1170. S'étant destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, il entra comme novice chez les Prémontrés, à l'abbaye de Vicogne où il reçut les ordres sacrés ; il n'en sortit que pour être abbé du Val-Féry. Ensuite il administra l'abbaye du Val-Chrétien. Il se démit de ses dignités

pour se livrer entièrement aux exercices de piété et à l'étude. Ce savant a composé de nombreux ouvrages dont nous indiquerons sommairement les principaux : *De metris* ; *De significationibus nominum* ; *De causis* ; *Seminarium Verbi Dei* ; *De tropis* ; *De mysteriis sanctæ scripturæ* ; *Cosmographia Moysis* ; *In canonem missæ* ; *In hymnos ab ordine præmonstratensi receptos* ; *In regulam S. Augustini* ; *Tractatus de SS. Trinitate*. Ces ouvrages, restés manuscrits, se conservaient pour la plupart à l'abbaye de Vicoigne ; ils ont disparu dans le tourbillon révolutionnaire. Le fécond auteur doit encore avoir commenté la Genèse, l'Exode, le Deutéronome et les Paralipomènes. (*Waghenare. Scriptores ord. præm.* ; *Le Paige, Bibl. præm.* ; *Paquot, Mém. pour servir à l'hist. litt.*)

GRISONS (Jean-Baptiste-Lucien), né à Lens en 1750 et mort à Saint-Omer en 1815, fut bénéficiaire de la cathédrale de cette dernière ville, où il exerça longtemps la place de maître de chapelle. Il jouissait dans la contrée d'une grande renommée comme professeur de musique et comme compositeur ; il fut plusieurs fois chargé de diriger les fêtes à l'Etre suprême données à Saint-Omer. Parmi ses compositions on remarque un oratorio d'Esther, œuvre inédite dont le manuscrit original se trouve, dit-on, entre les mains de M. Vervoitte, organiste à Paris. On a supposé, mais sans trop de vraisemblance, que Rouget de Lisle s'est inspiré de la marche triomphale de cet oratorio pour la musique de la *Marseillaise*. (*V. Bulletin hist. de la Société des Ant. de la Morinie.*)

LEJOSNE (Robert), dont nous avons parlé dans notre notice de Eforest, village dont il devint le seigneur, était né à Lens, en 1371, de parents aisés. Licencié en lois et décrets, il se fixa à Amiens où il se fit remarquer comme avocat. Le roi d'Angleterre le nomma bailli de cette ville, vers 1420, le créa chevalier et le choisit pour un de ses conseillers. L'ambitieux parvenu, à qui l'on a reproché d'avoir fait mourir plus de 1900 Armagnacs pendant ses quinze années de fonctions, s'était acquis une fortune

considérable ; il en usa largement pour se faire nommer gouverneur d'Arras, charge qu'il obtint du duc de Bourgogne. Notre personnage décéda, l'an 1463, en son hôtel à Arras, y laissant le lugubre souvenir de ses cruautés. (*J. Du Clercq, Mém. ; A. de Ternas, Notice sur le village de Leforest.*)

LESPAGNOL (Géry), né à Lens vers 1588, fut reçu docteur en théologie à l'université de Douai, dont il devint un des professeurs les plus distingués. Il fut aussi curé de l'église de Sainte-Croix, d'Arras, et se retira à Douai dans le couvent des Pères de l'Oratoire. Ce savant a publié les ouvrages suivants : *La vie de S. Philippe de Néri ; Medicus animæ sive de curâ spirituali infirmorum ; Le directeur spirituel ; Préservatif contre les sectes et religions nouvelles ; Institution de la Messe, avec les cérémonies ; De obligatione prædicandi et audiendi verbum Dei.* (*Foppens, Bibl. belg. ; Duthillæul, Bibl. douaisienne ; Note de M. le baron Dard.*)

MICHAUD, qui vit le jour à Lens à la fin du XVII^e siècle ou au commencement du XVIII^e, était chanoine de l'église collégiale de ce lieu. Il est l'auteur d'un *Mémoire sur la ville de Lens*, qu'il présenta, en 1744, à la Société littéraire d'Arras, travail intéressant, estimable et correct, mais trop concis, publié avec des notes par M. le chanoine Parenty, dans le VI^e volume de la revue *Le Puits artésien*.

LE BIENHEUREUX FRÈRE PACIFIQUE, quoique étranger, appartient à Lens, puisqu'il habita long-temps cette ville ; il y finit ses jours vers le milieu du XIII^e siècle. C'était un trouvère impérial, surnommé le Prince des poètes ; converti par saint François d'Assise, il devint aussitôt son disciple. En 1216, le fervent franciscain vint prêcher dans nos contrées et bientôt s'élevèrent plusieurs maisons de son ordre, nommément celle de Lens, où il vécut et mourut en donnant l'exemple de toutes les vertus et d'une grande sainteté.

SAINT VULGAN. — Une foule d'auteurs, notamment : Arnould de Raisse, Gazet, Malbrancq, Molanus, de Castillion, Ghesquière, Hennebert, Dom Devienne et l'abbé Destombes se sont occupés de ce saint missionnaire irlandais, qui fut l'un des apôtres de la

Morinie et de l'Atrébatie dans la seconde moitié du VI^e siècle. Comme, dans la première partie de cette notice, nous avons parlé de ce saint en ce qui concerne la ville de Lens, nous croyons inutile de revenir ici sur ce sujet.

TROISIÈME PARTIE.

BATAILLE DE LENS. — C'est avec raison qu'on s'étonnerait de ne point trouver dans notre travail un récit assez détaillé de cette célèbre bataille. Nous avons cru devoir traiter préférablement ici ce sujet dans son ensemble, bien que des épisodes se rapportent particulièrement à plusieurs localités du canton (1).

Louis XIV était parvenu au trône, en 1643, à l'âge de cinq ans, sous la régence de sa mère, Anne d'Autriche, et sous le ministère du cardinal de Mazarin. La guerre de trente ans, amenée surtout par les dissensions religieuses et par la puissance menaçante de la maison d'Autriche, durait toujours. La France, appuyée sur l'alliance des protestants d'Allemagne et d'autres pays, intervint ouvertement dans la lutte, en 1635; l'Espagne s'unit alors plus étroitement à l'Autriche. Pendant quelques années, les succès se balancèrent. La campagne de 1648 ne s'ouvrait pas pour la France sans de grandes inquiétudes : le peuple imputait à l'habile ministre d'avoir refusé une bonne paix avec l'Espagne. Soutenu par le parlement de Paris, il refusa de payer une partie des impôts; aussi l'argent manquait-il partout. Des émeutes et des troubles s'ensuivirent; c'était le commencement de la Fronde.

(1) Cette bataille mémorable a donné lieu à plusieurs rapports et récits dont nous indiquons ici les principaux : *Relation de la Bataille de Lens, gagnée par le prince de Condé, suivie de la liste des officiers de l'armée du Roi morts, blessés ou prisonniers en cette journée.* (Manuscrit encore inédit, qui est la minute ou la copie du rapport du général en chef, pièce importante déposée à la Bibliothèque nationale, n° 4145 du Fonds français.) — *Relation de la Bataille de Lens.* — *Liste des prisonniers faits sur les Espagnols, ensemble des noms de ceux qui sont morts ou ont été blessés en la fameuse Bataille de Lens.* — *La Bataille de Lens*, par La Peyreire. — *La Bataille de Lentz.* — *Additions aux Mémoires du P. Ignace.*

Il fallait cependant continuer la guerre. Encouragée par quelques succès et enhardie par les discordes intestines de la France, l'Espagne médita de s'emparer de la Champagne et de la Picardie. Elle envoya de nouvelles troupes à l'armée des Impériaux qui se trouvait en Flandre sous le commandement de l'archiduc Léopold d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas. Une armée française y était aussi réunie ; Mazarin lui avait donné pour chef le prince de Condé, le vainqueur de Rocroi, qui n'avait encore que 27 ans. Léopold divisa ses forces pour s'opposer aux marches du maréchal de Rantzau et pour mieux observer le jeune prince, qui venait d'investir Ypres ; toutefois n'ayant osé forcer les lignes, il laissa prendre cette place. Peu de temps après, l'archiduc s'empara d'Estaires, puis s'avancait vers l'Artois.

Condé ayant appris que Léopold était passé à Pont-à-Vendin dans l'intention de prendre Lens, résolut de le suivre pour lui livrer bataille. Ses troupes postées en deçà de la Lys arrivèrent le 18 août, vers le soir, à La Bassée et traversèrent le Neuf-Fossé la nuit suivante ; quelques heures après elles étaient dans la plaine. Le 19 le prince alla reconnaître l'ennemi, qui venait de s'emparer de Lens presque sans coup férir, et qui avait déjà placé plusieurs de ses escadrons sur les hauteurs dominant la place.

L'armée française ne comptait que 14,000 hommes dont 8000 d'infanterie et 6000 de cavalerie, et ne disposait que de 18 canons ; mais elle avait pour chef Condé, qui fut plus tard surnommé le Grand, et pour principaux généraux le maréchal de Gramont, le duc de Châtillon, le général d'Erlach et le lieutenant-général Villequier.

L'armée des Impériaux, commandée par l'archiduc et par le général Beck, un des plus illustres capitaines de l'Europe, avait parmi ses généraux le prince de Salm et le comte de Fuensaldague. Elle était bien supérieure en nombre à l'armée française, puisqu'elle s'élevait à 18,000 hommes avec 38 canons. Déjà elle s'était emparée de fortes positions. L'aile droite composée de troupes espagnoles était placée sous la ville de Lens et défendue par des ravins et des chemins creux. Le corps de bataille était posté dans de petits bois bien retranchés naturellement, enfin

l'aile gauche, composée de cette cavalerie lorraine si redoutable, occupait entre Aix et Souchez un lieu élevé qu'on suppose être la *Villa d'Uzon*, endroit fortifié de nombreux défilés.

Dans la certitude d'en venir aux mains, Condé avait arrêté, la nuit du 18 au 19, son ordre de bataille; il y recommandait à l'infanterie et à la cavalerie de se tenir sur la même ligne, en observant les distances et intervalles prescrits. En même temps il ordonnait à ses troupes de n'aller à la charge qu'au pas et de laisser l'ennemi tirer le premier, tactique dont Turenne avait usé avec succès, mais qu'on s'explique difficilement aujourd'hui. Le 19, à la pointe du jour, le prince venait avec son armée rangée en bataille occuper la hauteur la plus voisine de la ville, du côté de La Bassée, et bientôt après il s'avançait dans la plaine, vers Liévin et Grenay, pour y attirer l'ennemi; toutefois il n'y eut alors que canonnades, escarmouches et ruses de guerre. Les Impériaux se trouvaient aussi rangés en ordre de bataille. Condé eût désiré camper dans cette position, afin de forcer Léopold à lui livrer bataille; mais les chevaux n'avaient bu ni mangé depuis seize heures. Il résolut de se retirer à deux lieues de là, vers Nœux, où ses troupes devaient trouver ce qui leur manquait et d'où il lui aurait été facile d'observer la marche de l'ennemi; il espérait amener ainsi les Impériaux à abandonner leurs positions et à descendre aussi dans la plaine.

Le 20, les Français opérèrent en bon ordre leur périlleux mouvement de retraite en six colonnes par le chemin de Béthune. La réserve, formant avant-garde, se mit en marche dès l'aurore; elle fut suivie de la seconde ligne à laquelle succédait la première; enfin l'artillerie s'avança à la tête de l'infanterie. Par ces dispositions la première ligne de l'aile droite, commandée par le prince lui-même, était la plus exposée, car elle se trouvait assez proche des cavaliers croates et lorrains, tout prêts à sortir de leur poste.

Beck s'était aperçu bien vite que dix bataillons commandés par le marquis de Noirmuntier, maréchal de camp, qui devaient protéger la marche de l'arrière-garde française, restaient trop éloignés de l'infanterie. Comme il avait reçu l'ordre de poursuivre les Français, il fondit impétueusement avec les cavaliers croates et

lorrains sur ces escadrons et cette infanterie, qu'il enveloppa et parvint à renverser.

Le corps de gendarmerie commandé par le jeune duc de Châtillon fut chargé de soutenir la ligne ; il faisait face à l'ennemi. Le régiment du duc d'Orléans formait la retraite sous les ordres du marquis de Noirmoutier et du comte de Brancas, mestre de camp ; vigoureusement attaqué par les Croates et les Lorrains, il résista vaillamment à leur choc ; cependant il finit par plier. Brancas, blessé, était fait prisonnier, et Noirmoutier n'échappait qu'en se frayant un passage l'épée à la main. Châtillon fondit alors avec les gendarmes sur les Croates et les Lorrains ; il parvint à les repousser jusqu'au milieu de l'éminence qu'ils occupaient précédemment. Mais ces cavaliers étaient bientôt renforcés par trois gros escadrons que l'archiduc avait lancés ; ils tombèrent ensemble sur les gendarmes avec tant de furie qu'ils les culbutèrent.

Dans cette conjoncture, Condé avait prudemment fait mettre en bataille sur une hauteur voisine celles de ses troupes qui se dirigeaient vers Nœux, et il avait placé huit escadrons dans la plaine pour soutenir, s'il était nécessaire, la retraite de Châtillon. Il parcourut les rangs de cette cavalerie en s'écriant : « Amis, souvenez-vous de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingue. » Et l'on promit de mourir plutôt que de l'abandonner. Vaine promesse ! Le prince voulut mener sa cavalerie à la charge, mais il ne fut suivi que de bien peu des siens, la plupart s'étant retirés en désordre jusqu'à la seconde ligne et l'aile gauche de la première, postées sur la hauteur avec l'infanterie et le gros de la réserve. Il fut alors sur le point d'être fait prisonnier. Le jeune guerrier n'avait encore été exposé à un aussi grand danger ; frémissant de colère, il courut vers quatre de ses bataillons arrêtés devant un rideau de la plaine et parvint à les ramener en ligne. Ce fut assez pour arrêter les cavaliers ennemis qui crurent prudent de se retirer.

Le prince rejoignit aussitôt Gramont ; il résolut avec lui et avec les hauts officiers de son armée de livrer bataille sur-le-champ, d'après les dispositions déjà arrêtées entre eux. Le faible succès de l'ennemi avait engagé l'archiduc à quitter sa position et à occuper avec son armée la hauteur sur laquelle les Français

avaient campé la nuit précédente. Il se prépara donc aussi au combat, comptant sur la victoire.

Voici l'ordre de bataille de l'armée française : Le prince se choisit l'aile droite et se tint à la première ligne formée de neuf escadrons ; il voulait combattre encore à la tête du régiment de Vilette dont il avait apprécié la bravoure à Rocroi. Il avait ainsi sous ses ordres le lieutenant-général Villequier et les maréchaux de camp marquis de la Moussaye et d'Arnaud. La seconde ligne, composée de huit escadrons, fut placée sous le commandement du marquis de Noirmoutier. L'aile gauche fut confiée au maréchal de Gramont. La première ligne, qui comprenait neuf escadrons, eut pour chef le lieutenant-général La Ferté-Senetère ; la seconde, qui n'en comptait que sept, fut sous les ordres du maréchal de camp Le Plessis-Bélière. Entre les deux ailes se trouvait le corps de bataille, commandé par le duc de Châtillon sous les ordres duquel étaient les maréchaux de bataille Villemèle et Beauregard. Il était formé de deux lignes d'infanterie ayant chacune cinq bataillons, précédées de l'artillerie et suivies de six escadrons de gendarmes. Enfin le corps de réserve, formé de cinq escadrons, était commandé par le général d'Erlach.

Les Impériaux descendirent avec leurs seize bataillons et leurs soixante-deux escadrons dans la plaine, où ils se développèrent parallèlement aux Français, du côté de Lens et de Liévin, en s'étendant vers Grenay. Leurs dispositions furent les suivantes : L'aile droite, formée de cavalerie, fut placée sous le commandement du comte de Bucquoy et du prince de Ligne ; elle se composait de deux lignes, l'une sous les ordres du premier, l'autre sous ceux du second. L'aile gauche, également formée de cavalerie, eut comme chefs le prince de Salm pour la première ligne et le comte de Ligneville pour la seconde. Le centre comprenait, outre l'artillerie, l'infanterie conduite par le général Beck et le reste des troupes confié au général Fuensaldague. L'archiduc, voulant tout observer, s'était mis à la tête de la cavalerie des Ordres, la plus ancienne et la meilleure de l'Espagne.

Un plan gravé par Nicolas Cochin et intitulé *Bataille de Lens*, fait connaître la position respective des armées en présence,

l'indication des divers corps dont elles se composaient et les noms de leurs chefs. On y voit que les Impériaux s'étendaient surtout en deçà de Lens et de Liévin vers Bully et que les Français se trouvaient en face, du côté de Loos, ayant devant eux l'arbre historique de Grenay. Le même sujet est encore représenté par un autre plan beaucoup plus grand, mais moins fidèle dans les détails. Les planches gravées de ces deux vues font partie de la Calcographie du Louvre sous les n^{os} 2555 et 2556.

Le 20 août, vers huit heures du matin, l'armée française s'ébranla au son des trompettes et des tambours ; elle marcha à l'ennemi, qui était encore sur les hauteurs. Le canon gronda de part et d'autre ; bientôt les armées furent en présence et à si faible distance qu'à peine trente pas les séparaient. L'aile gauche des Impériaux tira, comme signal du combat, trois coups de fusil sur l'aile droite de l'armée royale. Condé commanda à ses troupes de s'arrêter et d'essuyer à bout portant la décharge de l'ennemi. Le prince de Salm s'avança au trot avec sa première ligne contre celle de Condé qui n'accélérait pas sa marche. Voilà les armées à quatre pas de distance ! On eût dit que c'était un duel. Enfin, l'ennemi fit une décharge effroyable qui tua ou blessa tous les officiers et soldats placés en face. Condé et les siens répondirent aussitôt au feu ; le prince se jeta l'épée à la main sur l'escadron qu'il avait devant lui. Toute la première ligne suivit l'exemple de son chef intrépide ; elle chargea la première ligne des Lorrains avec tant d'impétuosité qu'elle la fit reculer.

A peine le prince fut-il dégagé de la mêlée, qu'il se prodigua partout, volant dans tous les rangs de son armée, où sa présence excitait le plus vif enthousiasme. Cependant, la seconde ligne de l'aile gauche de l'ennemi, qui avait soutenu la première, avait repoussé les Français et les avait ramenés à son tour jusqu'à leur seconde ligne de l'aile droite. Villequier et de la Moussaye furent alors faits prisonniers après des prodiges de valeur. Cette seconde ligne aspirait après sa revanche, aussi accueillit-elle avec joie l'ordre de soutenir la première, sous le commandement du marquis de Noirmoutier qui la conduisit vigoureusement à la

charge. Soutenue par le prince lui-même, elle arrêta les efforts que l'ennemi tentait de ce côté.

Bientôt l'action devint générale. Suivant une relation française, « c'estoit un flux et reflux de troupes poussées d'un côté et repoussées de l'autre, tantost par les nostres et tantost par les ennemis. » Même courage et même furie pour se disputer la victoire. Dès qu'un de nos escadrons était rompu ou repoussé, Condé le ralliait et le ramenait à la charge. On ne saurait se faire une idée de ce que le jeune héros déploya de science, de génie, d'activité, de vaillance et d'intrépidité dans cette grande bataille. Il fit avancer le gros de sa réserve et aussitôt Léopold agit de même ; la mêlée devint alors terrible.

D'Erlach, électrisé par l'exemple de son chef, poussa avec une telle impétuosité sa cavalerie contre les Lorrains, qu'ils furent culbutés et forcés de prendre la fuite. C'est ce qui amena la déroute de l'aile gauche de l'ennemi et de son corps de réserve, et ce qui prépara la victoire ; aussi le grand Condé se plaisait-il à dire qu'une bonne partie du succès de la journée revenait à D'Erlach.

Gramont s'avança vers le comte de Bucquoy qui l'attendit sur un rideau ; après avoir essuyé le feu de ses soldats, il les chargea et les mit dans le plus grand désordre. Cependant un escadron français qui cherchait à gravir ce rideau à l'endroit le plus élevé, ne put y parvenir. En ce moment La Ferté-Senetère tombait vivement sur un régiment de cavalerie espagnole, qu'il poursuivait jusqu'au gros de l'ennemi, en y augmentant la confusion.

La seconde ligne ennemie voulut soutenir la première, mais elle en fut empêchée par l'approche de Gramont que Le Plessis-Bélière venait de rejoindre avec notre seconde ligne. C'est ce qui compléta le désarroi du reste de l'aile droite de Léopold.

Deux bataillons des gardes françaises s'étaient emportés avec trop d'ardeur en attaquant un régiment espagnol ; pris en flanc, ils eussent été écharpés par un corps de cavalerie que l'archiduc commandait en personne, si Châtillon ne fût venu à leur secours avec les gendarmes. Sa troupe se jeta avec tant d'impétuosité sur l'ennemi qu'elle le força à battre en retraite. Le vaillant capitaine

se retourna avec ses gardes sur l'infanterie conduite par Beck ; en même temps les bataillons français se ruaient sur ceux des ennemis qu'ils culbutaient sous les yeux de l'intrépide général espagnol, qui venait d'être blessé grièvement à l'épaule, d'un coup de mousquet.

L'archiduc cherche à rallier les forces qui lui restent ; il parcourt les rangs en désordre, déployant partout un courage intrépide ; mais toute résistance est désormais inutile. Ses deux ailes sont rompues et son corps de bataille a été enfoncé. C'est seulement alors qu'il se résigne à abandonner le champ de bataille, afin de ne pas tomber au pouvoir du prince. Toute sa cavalerie prend la fuite ; aussi ne reste-t-il plus qu'une partie de son infanterie ; elle cherche à se rallier et serre les rangs. Aussitôt elle est entamée par une charge et la voilà entourée de la cavalerie française ; elle jette piques et mousquets, et c'est à genoux, les mains jointes, qu'elle implore la clémence du vainqueur. Le prince reçoit sa soumission et la fait prisonnière de guerre. Ainsi se termine la célèbre bataille, dont la durée, depuis le premier choc jusqu'au dernier, n'a pas été de plus d'une heure.

Les Français se mirent à la poursuite des fuyards, d'abord jusqu'au défilé de Lens et dans les marais environnants, puis jusqu'à Douai, où l'archiduc les avait devancés et où il fut en sûreté. Condé fit investir Lens ; là se trouvait le brave Villequier. La garnison, composée de 600 espagnols, se rendit aussitôt et fut faite prisonnière.

Un grand plan dessiné par de Beaulieu et gravé par Nicolas Cochin, belle composition dont la planche est conservée à la Calcographie du Louvre, nous donne une vue aussi animée que saisissante de la bataille au fort de l'action, quand déjà commençaient la déroute et la poursuite des fuyards. On y remarque la fuite de l'archiduc et la prise de Beck près du camp ennemi placé sur une éminence, entre Lens et Liévin.

Cette victoire si glorieuse n'imposa à la France qu'un sacrifice de 500 hommes tués ou prisonniers. Il en fut tout autrement du côté des Impériaux : leur défaite coûta 3000 morts et 5800 prisonniers dont 800 officiers, au nombre desquels étaient le fameux

Beck qui mourut le lendemain à Arras, autant de colère et de désespoir que de sa blessure, le prince de Ligne, général de cavalerie, et le comte de Saint-Amour, général de l'artillerie. Leur perte comprit de plus 120 drapeaux ou étendards, 38 pièces de canon, toutes les munitions, la plus grande partie des bagages et les ponts de bateaux. Tel fut le trophée de la victoire.

La France salua avec bonheur et allégresse cette journée mémorable. Elle était alors menacée non-seulement par l'Espagne, mais encore par les troubles de la Fronde et par d'autres factions intestines qui pouvaient causer la ruine de l'Etat. La victoire exerça la plus grande influence sur les événements de la minorité de Louis XIV : elle releva l'autorité royale, arrêta les desseins de l'ennemi et prépara la paix de Westphalie qui donna à la France l'Alsace et les Trois-Evêchés.

Dès le 26 août, un *Te Deum* solennel était chanté en actions de grâces à l'église de Notre-Dame, de Paris. On célébra la victoire de toutes parts et de toutes manières. Il parut plusieurs relations de la bataille et quelques poésies, entre autres : *L'ode de Calliope, Ode sur la Bataille de Lens, par Sarrazin*, et *La gloire familière ou la description populaire de la Bataille de Lens*, composition en vers burlesques. Pour perpétuer le souvenir de ce triomphe, il fut frappé trois belles médailles que nous avons décrites dans notre *Numismatique béthunoise* ; au revers elles portent en légende : LEGIONVM HISP. RELIQLVE DELETÆ, et en exergue : AD LENTIVM. M.DC. XLVIII.

On voit à Paris, au Cabinet des estampes, dans la collection de l'histoire de France et dans celle de Hennin plusieurs grandes et belles estampes aussi intéressantes que rares, ayant pour objet la bataille de Lens. Nous regrettons de ne pouvoir en indiquer ici que les titres, la description devant nous mener trop loin : *L'orgueil terrassé ou les victorieuses trophées de Lens*. — *Le triomphe royal de la victoire obtenue par les armes de Sa Majesté à la bataille de Lens*. — *La sanglante défaite de l'armée espagnole en Flandre, proche de Lens*. — *La grande victoire obtenue par Monseigneur le prince commandant les armées de Sa Majesté près de Lens et la fuite de l'archiduc Léopold*. — *Señor d'où te*

vient ce caprice— Le Bek de l'Espagnol pris par les François en la bataille de Lens. — Le Tantale espagnol.

Un tableau du Louvre représente la bataille de Lens; c'est l'œuvre de Casanova, dont Diderot a fait un très-grand éloge, et qui a figuré avec honneur au salon de 1771. On remarque au Musée de Versailles deux autres tableaux sur le même sujet; ils ont été peints, l'un, en 1837, par Pierre Franque, et l'autre, en 1835, par Bruyères, d'après une toile de Martin, conservée dans la galerie de Chantilly.

En terminant, rappelons que l'Académie d'Arras a couronné, en 1821, une Ode sur la bataille de Lens, par Drouineau, de La Rochelle,



